LA VIE
ITELLECTUELLE

V. I. : Conditions du dialogue entre catholiques.
A. FANGEAT : Nous sommes responsables de l'Algérie.
R. DELAVIGNETTE : Etat d'urgence.
P. RAYNAUD : Procès de la justice criminelle.
J. DELFOSSE : La guerre scolaire en Belgique.
L. PORTIER : Aspects du catholicisme dans la littérature italienne d'aujourd'hui.

LES SIGNES DU TEMPS

La France sous-développée.
Les élections cantonales.
Leçons d'un rendez-vous manqué.
Etat d'urgence.
Les « sectes » du Sud-Vietnam.
La France joue la paix au Moyen-Orient.
Continuité britannique en Orient.
Les deux fronts de la diplomatie soviétique.
Images et impressions de Leipzig 1955.
Dix ans après Yalta.
Azimuts.
François Perroux.

ARTS. LETTRES. THEATRE. CINEMA

DOCUMENT : L'économie française en 1955 (J. Dumontier).

GE MENSUELLE
MAI 1955

S ÉDITIONS DU CERF _ PARIS

SOMMAIRE

V. I. : Conditions du dialogue entre catholiques 1

A. FANGEAT : Nous sommes responsables de l'Algérie 7

R. DELAVIGNETTE : Etat d'urgence 23

P. RAYNAUD : Procès de la justice criminelle.. 28

J. DELFOSSE : La guerre scolaire en Belgique. 42

L. PORTIER : Aspects du catholicisme dans la littérature italienne d'aujourd'hui 60

LES SIGNES DU TEMPS

La France sous-développée (G. Rottier) 78
Les élections cantonales (E. Borne) 82
Leçons d'un rendez-vous manqué (A. Detraz) 86
Les « sectes » du Sud-Vietnam (P. Rondot) 88
La France joue la paix au Moyen-Orient (J. Nantet)..... 90
Continuité britannique en Orient (P. Rondot) 93
Les deux fronts de la diplomatie soviétique (J. Rounault).. 96
Images et impressions de Leipzig 1955 (A. Paul-Grégoire).... 98
Le bœuf et le porc à l'école des fakirs (J. Rounault)..... 103
Dix ans après Yalta (A. Viatte) 104
Azimuts : Apostolat des laïcs en Autriche (A.-Z. Serrand).... 107

PORTRAIT

François Perroux (M. Byé) 114

CHRONIQUES

Faits divers (R. Vrinat) 118
Poésie et romans (M. Chavardès) 121
Théâtre (H. Gouhier) 124
Cinéma : *La Strada* et *Voyage en Italie* (J.-L. Tallenay)..... 127

DOCUMENT

L'économie française en 1955 (J. Dumontier) 133

La Vie Intellectuelle

VINGT-SIXIÈME ANNÉE. — MAI 1955

Conditions du dialogue entre catholiques.

Les Journées Universitaires de 1955 qui ont réuni à Paris du Jeudi saint à la Vigile pascale deux mille deux cents membres des trois ordres de l'enseignement public avaient pris comme thème de réflexion le problème de l'unité des catholiques. En ce moment de l'histoire de l'Église, traiter un tel sujet demandait un passable courage et une grande probité. Mais il y a entre le problème lui-même et les universitaires catholiques une harmonie comme préétablie : la diversité légitime de leurs options politiques et syndicales, les difficultés d'une situation qui les expose à des incompréhensions de sens contraire, mais qui s'additionnent plus qu'elles ne s'annulent, les vertus enfin de l'analyse et de l'objectivité qu'ils sont contraints de pratiquer par devoir d'état, autant de voies d'accès à une question qui importe à l'Église, car si l'unité des catholiques est déchirée de

dissensions inexpiables comment l'unité catholique dans le mystère de l'Église ne serait-elle pas profondément blessée ?

Le mérite des universitaires catholiques est d'avoir su dépasser l'irénisme fade des théories apaisantes. Sans doute, le pluralisme est la vérité d'une unité insérée dans le temps et dans le monde, et nous savons bien qu'il y a plusieurs demeures dans la maison du Père. Le dialogue entre les familles d'esprit et les hommes d'engagement différent devrait enrichir, exalter, vivifier l'unité. Une revue comme celle-ci a l'ambition d'être un instrument, entre d'autres, pour un tel dialogue. Mais cet idéal, irréfutable dans l'abstrait, est contredit par les mœurs polémiques, suffisantes et soupçonneuses auxquelles, tous, nous payons plus ou moins tribut. Nous voulons le dialogue, nous le réclamons parfois sur un ton péremptoire et nous détruisons en même temps les conditions du dialogue. Les exposés, les débats et l'esprit des Journées Universitaires — tout enveloppés de la grave liturgie de la Semaine sainte — ont été un bon témoignage contre cet illogisme qui, détruisant l'intelligence d'autrui, est un des plus beaux goulots d'étranglement de l'esprit catholique.

A une telle préoccupation La Vie intellectuelle *avait par avance répondu. Dans son article du numéro d'avril « Pour l'unité des catholiques », le P. Maydieu mettait en lumière la condition majeure de tout dialogue qui est pour chacun de « reconnaître sans réticence la foi de ses compagnons de travail proches ou lointains » et notre ami prenait respectueusement la liberté de « demander à ceux qui ont charge de veiller à l'unité du travail qu'ils nous aident à combattre l'atmosphère de délation et de suspicion qui a empoisonné depuis des*

années des efforts voulus dans une totale fidélité »[1]. *Sans cette reconnaissance mutuelle du croyant par le croyant, ce n'est pas seulement l'idée même d'un dialogue qui devient dérisoire, c'est l'unité, dans sa vérité vivante, qui est défigurée et profanée.*

Du même mouvement par lequel nous nions le croyant dans l'adversaire, nous refusons en lui l'homme concret, existant, pour lui substituer une construction abstraite et passionnelle. Nous ne savons plus regarder autrui, nous le déduisons de nos principes, quitte à l'accuser d'incohérence quand trop visiblement il ne vérifie pas le schéma que nous nous sommes fabriqué à son usage. « Décrète-moi bœuf et tu m'assommeras », disait à la Convention un jour de proscription ce Girondin à un Montagnard déchaîné contre lui. Chacun de nous est le montagnard de quelque girondin.

Il faudrait donc, si nous voulons vraiment dialoguer, renoncer à cette typification de l'adversaire — car il faut bien forger un mot laid et médiocre pour correspondre à une pratique laide et médiocre — typification dont nous usons sans nous rendre bien compte de ce que nous faisons, tant cette habitude est devenue une autre nature. Chacun se précipite pour attacher au cou d'autrui cette étiquette de scandale dont il sait si bien s'indigner. Nous triomphons surtout dans la dénonciation du « Bien-Pensant » conservateur et clérical, qui confond la grande aventure de la foi avec la sécurité des quelques principes établis, montrant ainsi que nous n'avons rien de commun avec cet installé et cet assis dont chacun sait qu'il est légion. D'autres forgent l'image générique du « progressiste », évidemment

1. *La Vie Intellectuelle*, avril 1955, p. 86.

crypto-communiste, s'essayant sournoisement à introduire des thèmes marxisants dans l'Église sous couleur de théologie nouvelle, représentant d'une cinquième colonne au dedans de la cité sainte et qu'il faut sans cesse proscrire, excellent moyen de se prouver à soi-même la qualité de sa vigilance et l'intégrité de sa foi. Et récemment, autre exemple de « typification », on vouait à l'exécration des esprits droits et lucides ce qu'on appelait avec une stupéfiante assurance la « conscience tordue » du démocrate-chrétien.

Rien ne se prête malheureusement mieux à la typification réciproque des catholiques que la célèbre distinction de la thèse et de l'hypothèse, qui, inventée par l'ingéniosité d'un grand évêque dit libéral, avait été en son temps un biais heureux de politique ecclésiastique. La valeur théologique de cette distinction a certainement été surestimée. Si elle était prise rigoureusement elle tendrait à opposer l'homme de la thèse, intraitable sur les principes et sur l'absolu de la foi, refusant les contaminations du siècle et les compromissions du monde, bref le catholique intégral, à l'homme de l'hypothèse soucieux d'adaptation, attentif aux besoins et aux attentes d'un monde qui, tous les jours, ne cesse de se faire et de se défaire, d'un mot le catholique libéral, ou si l'on veut encore l'intégriste et le moderniste. Le danger de cette distinction c'est qu'elle paraît toute lumière, grâce à l'intelligibilité facile d'une philosophie des types et des essences et que par elle on se flatte ainsi de rendre aisément compréhensible un siècle et demi d'histoire de l'Église.

En réalité la distinction de la thèse et de l'hypothèse suscite autant de faux problèmes que de dissensions trop réelles; elle ferait croire, ce que contredit l'expérience

des saints et des génies religieux, que la passion de l'absolu et l'intelligence du temps sont en raison inverse l'une de l'autre; elle encourage la mentalité de monopole, si funeste à l'unité, celui-ci revendiquant le monopole de la pureté doctrinale, cet autre le monopole de l'apostolat adapté. La distinction de la thèse et de l'hypothèse, expédient provisoire inventé pour sauvegarder l'unité des catholiques à un moment de crise de l'unité a eu le destin de tous les artifices ingénieux qui furent un bref instant raisonnables, elle s'est retournée contre sa fin momentanée et elle n'a cessé, en devenant une entreprise de typification réciproque, de causer, d'entretenir et d'exaspérer la désunion entre les catholiques.

Peut-être faudrait-il convenir que tout catholique qui tente de penser et d'agir selon l'inspiration chrétienne, mais d'une manière déterminée est nécessairement l'homme de l'hypothèse et ne peut jamais égaler l'ampleur et l'absolu de la vérité catholique; aussi est-il toujours vulnérable à la critique de ses frères et à la vigilance de l'autorité. Par cette humilité commune, qui n'exclut nullement l'affrontement loyal et le libre débat, serait exorcisé ce que nous venons d'appeler la mentalité de monopole et qui pourrait aussi se définir comme l'usage abusif à des fins partiales et partisanes de la grande intransigeance catholique. Nul, il faut le répéter inlassablement, n'a le monopole de la pureté évangélique ou de la rigueur doctrinale. L'intransigeance d'une vérité qu'il faut servir est trahie si elle devient une arme de combat maniée par la Confrérie des Assommeurs, car l'Absolu du Vrai est, malgré l'affreuse aberration des fanatiques, la condition d'une tolérance réciproque, d'un échange mutuel, d'une charité universelle.

Malgré bien des faiblesses et bien des timidités nous essayons de parler un langage qui, parce qu'il fait se rejoindre la Foi et la Raison, nous paraît poser les conditions nécessaires d'un dialogue véritable. On a usé du même ton aux Journées Universitaires. Une telle rencontre est pour nous une raison de tenir et de maintenir. Aussi avons-nous décidé de faire écho à l'intention de fraternité chrétienne qui a animé les universitaires catholiques.

V. I.

Le P. Maydieu qui supporte en ce moment une très grave épreuve de santé se trouve provisoirement et corporellement éloigné de la rédaction de la Revue. L'équipe de *La Vie Intellectuelle* est unie dans un sentiment de gratitude et de fidélité à son premier et principal animateur. Aussi a-t-elle tenu à inscrire en tête de la Revue, bien que dans un style qui ne peut être le sien, quelques-unes des pensées les plus chères au P. Maydieu.

NOUS SOMMES RESPONSABLES DE L'ALGÉRIE

Par une tournure d'esprit, bien fâcheuse du reste, beaucoup de nos concitoyens sont aujourd'hui portés à ne voir partout que des problèmes politiques. Et ils n'ont de répit tant qu'ils n'ont pas réussi à traduire en termes politiques le moindre incident, oubliant d'ailleurs combien grossières peuvent être leurs erreurs d'appréciation lorsqu'ils analysent avec leur optique d'Occidentaux des événements qui se passent dans un monde aussi différent que peut l'être, par exemple, l'Afrique du Nord. Quant aux solutions qu'ils proposent et qui ont, certes, pour elles cette logique rigoureuse qui nous plaît tant, combien se révèlent aussi inadaptées que désastreuses. A cet égard, l'exemple de l'Algérie serait particulièrement frappant.

Mais si cette attitude est déjà grave en ce sens qu'elle conduit à des conclusions politiques erronées — et dans ce domaine, les actions ne sont pas réversibles — elle l'est non moins par le fait qu'elle contribue à masquer les problèmes économiques et sociaux qui sont certes moins aisés à mettre en formules parfaitement rationnelles et spectaculaires, mais qui n'en constituent pas

moins les données fondamentales du problème algérien.

C'est devenu aujourd'hui une banalité que de rappeler l'accroissement constant et important de la population algérienne. Les données en sont encore souvent imprécises, certes, mais il semble bien cependant que le taux de la progression démographique de l'Algérie se situe autour de 2,5 % par an, c'est-à-dire parmi les taux les plus élevés du monde. Autrement dit, la population de l'Algérie s'accroîtrait de 240.000 unités par an. Exprimée sous cette forme, cette constatation, qui résulte de la simple différence entre le nombre des naissances et le nombre des décès, ne reflète pas exactement la réalité. En effet il n'y a pas équivalence — et il s'en faut de beaucoup en Algérie — entre les besoins d'un être qui vient au monde et auquel la collectivité doit assurer des moyens de subsistance et d'hygiène, puis d'éducation, d'instruction et enfin de travail, et les besoins, depuis longtemps déjà cristallisés à un niveau très bas, d'un vieillard qui disparaît. D'un côté, un enfant qui accède à la vie et auquel il faudra essayer de donner tout ce qu'exige la civilisation moderne. D'autre part, un individu qu'une situation misérable chronique, accentuée par un certain fatalisme traditionnel, a conduit à limiter ses prétentions aux moyens de subsistance dérisoires qui lui suffisent pour ne pas mourir de faim.

Nous devons donc prendre l'habitude de considérer que les quelques 320.000 enfants qui naissent chaque année en Algérie constituent, en réalité, autant d'individus supplémentaires que la collectivité doit prendre en charge. Pour inconfortable qu'elle soit, cette conception qui pose le problème algérien dans toute son ampleur n'a rien d'excessif car il faut s'attendre, dans

les années qui viennent, à voir s'accentuer encore les progrès considérables réalisés en Algérie depuis plus d'un siècle dans la lutte contre les maladies et la mortalité infantile.

Si l'on ajoute que plus de 50 % de la population algérienne a moins de vingt ans et que plus du quart de la population totale est d'âge scolaire (contre 12 % en Métropole) on imagine aisément l'ampleur des problèmes économiques et sociaux qui découlent de la situation démographique exceptionnelle de l'Algérie.

Cette situation a d'abord des répercussions sur le plan social, qu'il s'agisse des problèmes sanitaires ou des besoins en habitat que pose une population de plus de 9 millions d'habitants qui s'accroît à un rythme aussi rapide. Dans le domaine de l'enseignement, les conséquences sont simplement tragiques puisque à population égale, il y a en Algérie deux fois plus d'enfants qu'en Métropole. Cela signifie déjà proportionnellement, deux fois plus d'enfants à scolariser qu'en Métropole où les difficultés à surmonter ont exigé un effort financier considérable des pouvoirs publics métropolitains. Et cependant malgré un budget de près de 4.000 milliards, la Métropole n'a pas été en mesure d'apporter à cet effort de scolarisation les ressources qui auraient été indispensables. Que peut faire l'Algérie qui — toutes proportions gardées — a les plus grandes difficultés à disposer, chaque année, de 100 milliards de ressources publiques d'origine locale ? En posant ces données, n'est-ce pas aussi poser en même temps le problème de la structure politique de ce territoire qui ne peut espérer faire face à ses besoins culturels et sociaux qu'en s'intégrant dans un ensemble plus vaste, l'ensemble français au cas présent, mieux en mesure de

supporter un tel effort d'équipement social grâce à une économie plus largement susceptible d'expansion.

Si nous abordons maintenant les données proprement économiques, le problème est aussi simple que brutal : il faut assurer des moyens de subsistance décents à une masse de plus de 9 millions d'individus, en voie d'accroissement continu et important. Là aussi, les plus séduisantes théories économiques sur l'évolution des pays sous-développés doivent s'effacer devant la réalité.

Plus de 80 % de la population algérienne vit des ressources de l'agriculture et de l'élevage. Les trois quarts des travailleurs algériens sont utilisés pour les besoins de la terre. C'est dire l'importance considérable, au regard des conditions de vie des populations algériennes, du secteur agricole. Or, que constatons-nous ? Tout d'abord, une régression, en valeur constante, de la production agricole de l'Algérie. Certes, les conditions climatiques peuvent être à l'origine de variations parfois considérables de cette production et il suffit de se rappeler les désastres qui ont régulièrement accompagné jusqu'ici les années de grande sécheresse. Les cours mondiaux des grands produits du sol algérien sont, eux aussi, soumis à des fluctuations souvent considérables. Mais il n'en reste pas moins que si l'on considère les cinquante années qui viennent de s'écouler, on doit se rendre à l'évidence : la production agricole moyenne par habitant en Algérie a diminué de façon considérable. Et comme dans le même temps, ni les productions du sous-sol (ressources minérales ou minières), ni la production industrielle n'ont connu les expansions qui auraient permis de combler cette régression de l'agriculture, ceci signifie simplement que la progression démographique de l'Algérie aurait entraîné un abaisse-

ment considérable du niveau de vie des populations d'Algérie, si une aide extérieure — également considérable — n'avait été apportée à ce pays. Celle-ci est intervenue notamment par l'appoint financier que la Métropole a fourni à l'Algérie, en particulier pour le financement par le Fonds de Modernisation et d'Équipement (aujourd'hui le Fonds d'Expansion Économique) de ses investissements. Pour 1955, cette aide intervient pour 45 milliards. Il faudrait d'ailleurs y ajouter les autres charges qui incombent à la Métropole pour le compte de l'Algérie et qui se chiffrent aussi par milliards.

La situation apparaît encore plus grave si l'on examine en détail la structure de l'agriculture algérienne. Or, que voyons-nous ? D'une part, un secteur agricole évolué comprenant environ 25.000 exploitants européens et 10.000 exploitants musulmans, tous équipés de façon convenable et se livrant à la culture dans des régions favorisées par la nature et sur des terres dont le statut foncier est bien défini. Leurs conditions de vie sont celles de la majorité de nos exploitations agricoles métropolitaines. D'autre part, un immense secteur comprenant environ 700.000 fellahs — c'est-à-dire vingt fois plus d'exploitants que le secteur évolué — équipés de façon très sommaire et cultivant, avec des techniques très rudimentaires, des terres généralement très pauvres. La production tend alors à satisfaire les besoins familiaux, une commercialisation — du reste toujours très faible — n'étant possible qu'à la faveur d'une bonne récolte (une année sur cinq ou six). Or, le revenu national de l'agriculture algérienne est inférieur à 200 milliards. C'est dire, si l'on tient compte de la disparité considérable des conditions de vie des agricul-

teurs évolués et des fellahs, que le revenu moyen d'un fellah ne doit guère dépasser 25 à 30.000 francs par an. Encore faudrait-il prendre en considération le fait que 60 % des familles rurales musulmanes sont absolument indigentes. On arriverait alors à la constatation, hélas! cruelle, qu'en Algérie plusieurs millions de musulmans — entre 4 et 5 millions vraisemblablement sur une population totale inférieure à 10 millions d'habitants — n'ont guère plus de 1200 à 1500 francs par mois pour toute ressource.

Il y a là une situation qui est très grave et qui ne peut manquer d'avoir des incidences politiques certaines et profondes. Comment, en effet, penser que ces masses déshéritées pourront rester longtemps encore insensibles à l'appel d'agitateurs qui s'ingénient à démolir l'œuvre française en Algérie? Et comment faire comprendre à ces hommes, dont les conditions de vie sont précaires et stagnantes, que la Métropole consent effectivement de gros sacrifices en leur faveur alors que ces actions n'ont pas été ressenties à la base par les éléments qui auraient dû précisément bénéficier en priorité de notre sollicitude?

Ceci nous impose de rechercher les moyens d'améliorer les conditions de vie de ces masses rurales déshéritées. Ces moyens existent avec les organisations du Paysanat que sont les Secteurs d'Amélioration Rurale (S.A.R.) qui par leur action technique, économique, culturelle et sociale tendent d'abord sur le plan technique à instruire le fellah et à mettre à sa disposition les moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre des méthodes de production les plus modernes et déjà éprouvées dans le secteur évolué. Ces S.A.R. visent aussi, en matière économique, à orienter fellahs et pasteurs vers une économie d'échange. Ces moyens existent

aussi avec les Sociétés algériennes de prévoyance qui servent de support à la gestion des S.A.R. et en complètent heureusement l'action.

Les uns et les autres, parfaitement adaptés au problème à résoudre ont fait, depuis 1946 notamment, la preuve de leur efficacité et de leur rentabilité... dans la mesure où on a consenti à les doter des ressources nécessaires à leur action.

Il faut, hélas! reconnaître que jusqu'à l'an dernier encore, les ressources allouées ont été dérisoires. On a peine à imaginer que pour une œuvre aussi vitale, l'Algérie n'ait réussi à consacrer, en neuf ans, que 4 milliards de francs d'investissements pour l'équipement de S.A.R. couvrant entre 17 et 18 millions d'hectares et intéressant plus de 350.000 fellahs ou pasteurs : à peine plus de 1 % des investissements réalisés dans le même temps. Pour les Sociétés Algériennes de Prévoyance, la situation est la même : à peine plus de 3 milliards de francs d'avances ont été consentis en neuf ans par ces organisations alors que les bénéficiaires intéressés par l'activité des S.A.P. représentent quelque 700.000 exploitants.

Il faudrait aussi évoquer les crédits dérisoires mis à la disposition des petits travaux d'hydraulique qui, répartis à travers tout le pays, auraient, pour des investissements minimes, assuré un meilleur approvisionnement en eau des douars et des centres ruraux, et permis, en dehors d'une alimentation satisfaisante des centres humains, un développement de petits périmètres d'irrigation. Au lieu de cela, on a préféré les grands barrages dans le Nord de l'Algérie, quitte à voir les périmètres d'irrigation correspondants laissés incultes à concurrence de la moitié de leur surface : actuellement moins de 50.000 hectares sont effectivement irrigués dans ces

grands périmètres alors que les surfaces irrigables sont de l'ordre de 95.000 hectares. N'est-il pas criminel de laisser ainsi stériliser 45.000 hectares de terres excellentes, prêtes à être irriguées dans un pays où la misère est si grande? Quand on sait que deux hectares irrigués feraient vivre décemment une famille musulmane de cinq à six personnes, on peut mesurer la responsabilité de ceux qui refusent de prendre ou d'appliquer les mesures qui pourraient conduire à une mise en valeur totale et rationnelle de toutes les terres d'ores et déjà irrigables en Algérie.

Il faudrait enfin évoquer les crédits nettement insuffisants accordés pour la lutte contre l'érosion et qui permettent tout juste — et cela depuis quelques mois seulement — d'assurer la restauration de superficies correspondant en gros aux surfaces définitivement perdues chaque année du fait de la dégradation des sols, soit environ 40.000 hectares. Or, il y a un million d'hectares de terres menacées par l'érosion en Algérie, dans ce pays où le patrimoine foncier s'avère déjà si insuffisant par rapport aux populations qui doivent en vivre.

De très récentes décisions prises par le nouveau Gouverneur général de l'Algérie, semblent témoigner d'une évolution heureuse de la politique d'investissements de l'Algérie. En effet, des crédits plus importants que par le passé ont été mis à la disposition du Paysanat; des travaux d'initiative communale sont prévus dans les régions déshéritées du Centre et du Sud (petite hydraulique — chemins de pénétration — protection des sols — points d'eau). Ainsi pourrait être amorcée la lutte contre la misère en Algérie. Ainsi pourrait aussi se trouver freiné un exode rural inquiétant soit vers les grands centres urbains d'Algérie où ces mal-

heureux viennent grossir les effectifs des bidonvilles, soit vers la Métropole où ils croient pouvoir découvrir des moyens d'existence le plus souvent inexistants.

Mais les ressources ne sont qu'un élément de l'action à entreprendre. Et il ne suffit pas de les prévoir. Encore faut-il les protéger contre les tentations. N'a-t-on pas vu à l'Assemblée Algérienne, il y a quelques semaines à peine, certaine manœuvre de dernière minute, tenter — et réussir — de faire supprimer certains des crédits supplémentaires prévus en faveur de l'évolution de l'agriculture traditionnelle musulmane. Comme si on regrettait le geste qui avait dû être concédé en leur faveur! Ceci est bien significatif du climat déplorable qui règne encore trop souvent en Algérie et qui, par tradition ou souvent par intérêt, conduit encore trop d'individus à penser que « l'Algérie, c'est leur affaire ». Il faut en finir avec une conception qui a trop longtemps consisté à faire en sorte que la défense de quelques intérêts particuliers conditionnait, par priorité, toute action économique ou sociale de l'autre côté de la Méditerranée. Que l'on n'oublie pas surtout que la survivance de quelques exemples isolés d'une telle attitude suffit à compromettre toute l'œuvre, par ailleurs magnifique, qui a été réalisée jusqu'ici et qui se continue.

Il faut aussi savoir adapter l'administration à cette nouvelle mission. Et ce n'est peut-être pas le plus facile lorsqu'on se trouve en présence d'une machine lourde et souvent sclérosée, trop souvent portée à rechercher purement et simpement l'application à l'Algérie des méthodes et des solutions métropolitaines.

Alors nous pourrons avoir enfin l'espoir que cette politique nouvelle aura des chances d'entrer rapidement en vigueur et d'atteindre bien vite un rythme tel que

d'ici quelques années, plusieurs millions d'hommes en Algérie — ruraux essentiellement — connaîtront enfin des conditions de vie plus décentes, permettant ainsi l'amorce d'un vaste marché intérieur dont les besoins à satisfaire pourraient, au fur et à mesure qu'ils se développeraient, constituer l'assise saine d'un essor de l'industrie algérienne.

On affirme, en effet, souvent, que l'industrialisation constitue le remède idéal au problème démographique algérien. C'est certes l'une des solutions auxquelles il faut songer et l'essor industriel non négligeable que l'Algérie a connu depuis la Libération est la preuve que l'on y a effectivement songé. Il faut cependant se garder de toute illusion sur ce point et surtout éviter de considérer que l'industrialisation peut, seule, apporter à ce pays les remèdes à ses difficultés. Ce serait une erreur profonde notamment que d'en conclure — comme cela a été fait à diverses reprises — que tous les efforts doivent être concentrés dans ce secteur et dans ce secteur seul. De nombreux exemples, dans le monde entier, montrent en effet qu'une industrialisation saine et rationnelle n'est possible que dans la mesure où les industries naissantes peuvent, au départ, s'appuyer sur un marché intérieur en expansion. Or qui peut mieux le créer en Algérie que l'évolution de l'agriculture traditionnelle musulmane qui représente un potentiel de 7 à 8 millions d'individus ? Il ne faut pas oublier, d'autre part, que l'industrie moderne peut de plus en plus rarement aujourd'hui se développer pour la seule satisfaction d'un marché intérieur fortement protégé. On le voit bien pour l'industrie algérienne qui doit subir non seulement la concurrence étrangère — malgré la protection douanière dont elle bénéficie à l'encontre de

cette dernière — mais aussi celle de l'industrie métropolitaine qui la concurrence directement — et au besoin même en pratiquant le dumping comme on l'a vu récemment. Cette compétivité nécessaire implique des prix de revient aussi bas que possible, donc une mécanisation très poussée assez peu compatible avec les exigences de ce pays fortement peuplé et qui doit, avant tout, offrir du travail à sa main-d'œuvre excédentaire. Les industries créées depuis la Libération en Algérie, bien que fort nombreuses, n'occupent cependant que 12.000 ouvriers. Encore bon nombre d'entre elles, créées sous l'emprise psychologique des difficultés qui avaient résulté de la coupure de l'Algérie et de la Métropole pendant la guerre n'avaient-elles pas eu cette préoccupation et, par suite, n'avaient pas recherché systématiquement une mécanisation, hélas très souvent inévitable. Les difficultés qu'elles connaissent actuellement, en sont, pour partie, la conséquence.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'Algérie offre à l'industrialisation des conditions généralement peu favorables; le prix de l'énergie y est plus élevé qu'en Métropole, la différence atteignant jusqu'à 60 % dans certains cas. Il serait certes possible d'y remédier en abaissant le prix de l'énergie industrielle mais cela ne serait réalisable qu'en relevant très sensiblement les tarifs de l'énergie domestique, dont le coût, rapporté aux taux des salaires, est déjà très élevé. Une péréquation des prix de l'énergie entre la Métropole et l'Algérie a été envisagée; étant données les quantités respectives d'énergie électrique produites de part et d'autre de la Méditerranée, cette solution serait acceptable mais ne pourrait être envisagée que dans la mesure où elle ne risquerait pas d'être une solution de facilité pour la société pro-

ductrice d'énergie électrique en Algérie — en l'occurrence Électricité et Gaz d'Algérie — qui ne se verrait plus contrainte de poursuivre avec acharnement la réduction de ses prix de revient, tant par l'équipement au moindre coût de ses moyens de production que par une politique commerciale appropriée.

L'industrialisation en Algérie se heurte aussi, bien souvent, au problème des distances dans ce pays qui s'étale sur près de 1.000 kilomètres de longueur, et au coût élevé des transports. Là aussi l'idée d'une fusion des réseaux ferroviaires métropolitains et algériens a été avancée; mais là aussi, les mêmes réserves que pour l'énergie doivent être formulées car l'Algérie détient le privilège d'un déficit de ses chemins de fer qui représente près de 10 % de son budget ordinaire. Heureusement que nous n'en sommes pas encore là en Métropole!

Cela n'empêche pas que l'on parle de plus en plus de l'industrialisation de l'Afrique du Nord. De grands projets, tel celui d'un transfert en Algérie de l'industrie aéronautique de l'Europe occidentale ont même été mis en avant. Un organisme — le Bureau Industriel Africain — a été spécialement chargé d'étudier les équipements industriels à promouvoir dans ces pays et s'est attaché plus spécialement à la zone des confins algéro-marocains de Colomb-Béchar. Mais pour l'instant, l'activité de cet organisme a dû se limiter à la prospection des ressources du sous-sol algérien (en particulier dans les régions sahariennes). Parallèlement, les sociétés pétrolières ont entamé une vaste prospection saharienne et quelques résultats encourageants sont d'ores et déjà acquis. Mais tout cela n'est pas encore de nature à modifier profondément les données de base de l'industrialisation de

l'Algérie. Ceci ne signifie pas pour autant que tout espoir doive être abandonné sur ce point. Il est même très vraisemblable que les progrès que l'on peut entrevoir en matière d'utilisation de l'énergie solaire ou de l'énergie atomique, tout comme les ressources minérales et minières que l'on peut raisonnablement espérer découvrir dans ces immenses zones encore inconnues du Sahara, pourront conduire à un essor industriel important de l'Algérie. Mais il est difficile d'en prévoir actuellement et l'ampleur et l'échéance.

C'est pourquoi il n'est d'autre solution pour le moment que de rechercher le développement de l'agriculture algérienne et tout spécialement de l'agriculture traditionnelle musulmane qui permettra, en attendant que s'ouvrent de nouvelles possibilités, d'assurer dans des délais acceptables l'amélioration des conditions de vie de 80 % de la population algérienne.

Cette amélioration ne les conduira pas, selon toute vraisemblance, à un standing de vie comparable à celui que connaissent la plupart des paysans de la France métropolitaine. Elle n'en a pas moins le mérite — que nulle autre solution ne peut actuellement lui disputer — de permettre à des hommes — comme nous — et à des citoyens français — qui devraient avoir les mêmes droits que nous, si nous respections les engagements pris à leur égard en 1947 — de sortir enfin de la misère dans laquelle ils sont plongés.

Tout le problème algérien est d'ordre humain : problème de ces masses rurales qui attendent que nous relevions ce défi qu'est la misère de leurs conditions actuelles de vie; problème de ces travailleurs de l'industrie, dont la situation apparemment plus satisfaisante si on la regarde au travers des ressources dont ils disposent,

ne doit pas faire oublier toute la misère qui se cach dans les centres industriels et urbains et qui atteint so acuité la plus douloureuse dans ces bidonvilles, hélas trop célèbres. Et à côté de ces salariés réguliers, com bien de chômeurs, de non employés ou de sous-employé permanents; problème aussi de ces hommes que notr soif de technique livre, la plupart du temps sans prépa ration aucune, à toutes les exigences du monde moderne On sait ce qu'il en résulte de souffrance, d'incompré hension et de drames. Là aussi, un esprit nouveau s'impose et si, avant même d'entrer en scène, l'indus trie ne fait pas d'efforts valables pour se pencher su les aspects humains de l'industrialisation et si elle réserve sa puissance au seul succès matériel de l'entre prise, sans tenter parallèlement d'atténuer les souf frances des hommes, elle aura contribué à sa propre perte; problème de cette jeunesse musulmane qui ne voit pas souvent s'offrir à elle les possibilités d'emplo auxquelles elle peut légitimement prétendre accéder Combien de jeunes étudiants, sortis de nos établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, se voient barre les portes de l'administration, des banques et souven aussi de l'industrie. Que leur reste-t-il, alors, sinon s'orienter vers les professions libérales et vers la pol tique ? A moins qu'ils ne sombrent immédiatement dans la rancœur et viennent grossir la masse des mécon tents; problème humain enfin, en Métropole que celui de ces musulmans d'Algérie que l'on ne connaît trop sou vent que sous l'aspect de ces malheureux — hélas tro nombreux — qui déambulent lamentablement dans cer tains quartiers parisiens trop tristement célèbres et qu la misère conduit à des activités discutables avant de le amener à des actes répréhensibles et même criminels. E

cependant, à côté de ces malheureux, n'existe-t-il pas en Métropole 200.000 Algériens qui dans des secteurs industriels les plus divers s'acquittent de façon généralement satisfaisante de leur tâche et s'imbriquent rapidement dans la collectivité qui les a adoptés ? Certes, tout ceci ne s'est pas fait sans difficultés, ni sans efforts de la part des chefs d'entreprises, des cadres, et sans une compréhension amicale de la part de leurs camarades de travail. Tout ceci a-t-il pu être réalisé sans une attitude largement compréhensive de la part de certains de ceux qui les côtoient quotidiennement ?

C'est pour ne pas avoir suffisamment porté attention à ces problèmes économiques et sociaux — c'est-à-dire aux problèmes humains — que la situation de l'Algérie est aujourd'hui délicate.

Il est encore temps d'y porter remède et de rétablir un climat confiant et fraternel entre tous les Français qui vivent de part et d'autre de la Méditerranée. Mais cela ne saurait se faire que dans la mesure où l'humain retrouvera la prépondérance qu'il n'aurait jamais dû cesser d'avoir. C'est à nous qu'il appartiendrait de faire qu'il en soit ainsi et à nous seuls.

Et s'il y a un problème politique en Algérie — celui qui résulte de la non-application du statut que nous avons conféré en 1947 aux populations musulmanes d'Algérie — il en est un autre, infiniment plus grave, qui réside en puissance dans le fait que tant qu'en Algérie des hommes continueront d'avoir faim, aux côtés de richesses qui resteront l'apanage de quelques milieux vivant égoïstement dans l'opulence, ces hommes misérables et révoltés — au surplus très nombreux — n'auront plus de richesse, à leurs propres yeux, que la

haine du riche, c'est-à-dire, en fait, la haine du Français et, au delà, la haine de la France.

Ayant pris conscience de ce danger et connaissant les moyens d'y remédier, tout au moins dans une large mesure, c'est à nous de faire en sorte que l'œuvre française en Algérie soit non seulement consolidée, mais puisse continuer à se développer dans le cadre d'une intégration totale de l'Algérie et de la Métropole.

ANDRÉ FANGEAT.

ÉTAT D'URGENCE

A l'aube du 2 avril 1955, une vingtaine de « boîtiers » ont voté à l'Assemblée Nationale la loi instituant « l'état d'urgence ».

De quoi s'agit-il ? L'état d'urgence est un état intermédiaire entre le régime ordinaire de l'ordre public et ce régime extraordinaire qui s'appelle l'état de siège. En cas de péril imminent résultant soit de troubles politiques soit de calamités naturelles, le gouvernement obtient par l'état d'urgence des moyens de droit autres que ceux de l'état de siège.

La nouvelle loi s'applique à la France métropolitaine, aux départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion) et à l'Algérie. Une analyse sommaire du texte suffit à montrer l'étendue et l'importance des pouvoirs discrétionnaires qu'il attribue au ministère de l'Intérieur, aux préfets et, en ce qui concerne l'Algérie, au gouverneur général. La circulation des personnes et des véhicules peut être interdite, toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics, peut être interdite de séjour et même placée en résidence forcée, toute réunion peut être interdite, les débits de boisson et les spectacles peuvent être fermés, les journaux, les cinémas, la radio, la télévision, peuvent être censurés, les armes confisquées provisoirement. Par une exception encore plus exorbitante du droit commun, tout domicile privé peut être perquisitionné de jour et de nuit. Enfin la Cour d'assises peut être dessaisie au profit des tribunaux militaires.

Certes l'interdiction de séjour et la résidence forcée sont susceptibles de recours divers. Mais, dans l'en-

semble, l'état d'urgence met dans les mains du pouvoir exécutif un instrument exceptionnel d'une rare rigueur et qui peut être employé à fond contre les libertés constitutionnelles du citoyen.

On fera justement remarquer que l'état d'urgence reste néanmoins soumis à l'empire de la loi et à la décision du pouvoir législatif, en ce sens qu'il ne peut être *déclaré* que par une loi spéciale. C'est ainsi que la loi votée le 2 avril et instituant l'état d'urgence porte qu'il est déclaré sur le territoire de l'Algérie pour une durée de six mois et qu'il sera appliqué dans des zones fixées par décret en Conseil des ministres. Mais quelles que soient les garanties prises par le législateur pour limiter le champ du pouvoir exécutif, notamment dans le cas de crise ministérielle ou de dissolution de l'Assemblée Nationale, jamais une telle procédure d'autorité n'avait été forgée qui combine une semblable extension des mesures de police avec des dispositions empruntées les unes à l'état de siège, les autres à la loi sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre.

Une première réflexion s'impose. Cet état d'urgence qui est *grosso modo* une partie de l'état de siège, ou, si l'on veut, l'état de siège mis à la disposition des autorités civiles, d'où provient-il ? Son origine historique est évidemment dans la situation qui désole certaines régions algériennes. Mais le fait vraiment nouveau, c'est que, pour lutter efficacement contre le terrorisme dans l'Aurès et à Batna, on ait monté un système qui soit susceptible d'emploi non seulement dans toute l'Algérie, mais aussi dans tous les départements d'outre-mer et dans toute la métropole. Si l'on se souvient des protestations qui s'élevaient contre le Code de l'Indigénat, par exemple en 1936, on mesurera le chemin parcouru vingt ans après par la notion d'autorité et aussi par la notion d'égalité. Qu'était le Code de l'Indigénat ? Un faisceau de sanctions disciplinaires dont les administrateurs coloniaux pouvaient user en Afrique Noire à l'é-

gard de quiconque n'était pas citoyen français. Le citoyen en était expressément exempt, quelle que fût sa race ou sa couleur. Le titre de citoyen, la naturalisation française, plaçait automatiquement son homme au-dessus de l'Indigénat. Que les temps sont changés! Depuis 1946, les derniers vestiges de l'Indigénat sont supprimés dans les territoires d'Afrique Noire et à Madagascar. Mais en Algérie, dans les départements d'outre-mer et dans les départements de la Métropole, l'état d'urgence rend les citoyens passibles d'une discipline auprès de laquelle celle de l'Indigénat — qui n'est pas à regretter — fait figure de correction paternelle. L'autorité qui se déploie dans l'état d'urgence nivelle en droit tous les citoyens sous la même toise, aussi bien les bandes de hors la loi en Algérie aujourd'hui que d'autres bandes quelque part en métropole demain. Par une majorité de trois cent soixante-dix-neuf voix contre deux cent dix-neuf, l'Assemblée Nationale représentée par ses boîtiers du petit jour, le 2 avril 1955, a étendu sur cinquante millions de citoyens la possibilité d'un Indigénat renforcé. Il n'est pas impossible théoriquement que des féodalités métropolitaines qui passeraient à l'action poujadique, soient justiciables de ce nouveau genre d'Indigénat. Nous entendrons peut-être reparler de l'état d'urgence à propos de grèves dans la métropole, et pourquoi pas? à propos de grève de l'impôt. Qui sait si dans la psychologie de quelques députés de la majorité, il n'y a pas eu l'obscur désir de revanche sur un Poujade qui les aurait — paraît-il — déconsidérés? Ah, ce Poujade, nous ne pouvons rien faire de direct contre lui! Mais indirectement, à la faveur, si l'on ose dire, des terroristes algériens, nous effraierons les trublions métropolitains. Il est probable que d'autres députés, dans un esprit qui leur fait honneur, aient tenu à ne pas réserver à l'Algérie une loi d'exception et qu'ils aient voulu au contraire que cette loi d'exception servît à affirmer leur volonté de ne pas

dissocier l'Algérie de la Métropole. Ce qui vaut pour l'Algérie doit valoir pour la Métropole. Ce qui vaut pour les terroristes algériens doit valoir pour tous les terroristes d'Alger à Paris — et sans doute aucun, pour les contre-terroristes également.

Il est souhaitable que les mesures de l'état d'urgence permettent au gouverneur général Jacques Soustelle de rétablir la situation. Il est homme à n'avoir accepté l'état d'urgence *que pour éviter l'état de siège* et pour restaurer l'État tout court, car c'est bien l'État, avec un grand É, qui est dégradé en Algérie comme ailleurs. Jacques Soustelle trouvera-t-il dans l'état d'urgence les voies et moyens de la restauration de l'État ? C'est la seconde question. Pour y répondre, il faudrait commencer par une étude de l'Algérie administrative et de ces pays que Soustelle qualifie lui-même de sous-administrés. Derrière la façade somptuaire de l'énorme building algérien qui abrite les services du gouvernement général, et où se pressent deux douzaines de directions, les grands pays se rétractent, coupés de contact réel avec des bureaux paperassiers ou politiciens. Anarchie par en bas, bureaucratie et ploutocratie par en haut. En temps ordinaire, au faite des bureaux, le gouverneur général est ligoté. Son titre prestigieux, qui sent l'ancien régime, est loin de lui procurer « ce mandat d'oser et d'agir » que la Troisième République délivrait à ses proconsuls d'outre-mer. Alain plaidait en bon radical de vieille roche la cause du citoyen contre les pouvoirs. Quel Alain restituera aux grands commis de notre temps le pouvoir de l'État sur la féodalité multiforme qui noyaute leurs propres bureaux ? Pour ramener à son rythme normal l'activité administrative, pour assainir bien des plaies purulentes, il était donc nécessaire d'en venir à cette méditation anormale, à cette thérapeutique de choc que constitue l'état d'urgence. Qui l'a rendu inévitable ? *Comment se sont installées l'anarchie par en bas, et la bureaucratie et la plouto-*

cratie par en haut? Voilà les vrais problèmes. Et si l'on ne cherche pas à les résoudre, il est vain de déclamer sur le danger que recèle l'état d'urgence pour les principes républicains.

A l'occasion de l'Algérie, c'est tout le problème de l'État qui est en jeu, dont un aspect est l'adaptation du Parlement aux exigences de l'État. Depuis la Libération, pendant dix ans, la IVe République essaie de se fonder sur un gouvernement d'assemblée, et l'Assemblée Nationale qui est souveraine en arrive à se dépouiller elle-même de prérogatives essentielles en créant cette sorte d'état de siège mitigé qu'elle baptise état d'urgence. Qu'on ne s'y trompe pas : l'Assemblée bute sur le problème de l'État.

Cela est si vrai que l'état d'urgence est destiné à faire face non seulement aux troubles politiques mais aussi aux calamités naturelles : incendie de forêt, inondations, tremblement de terre. On a prétendu que ces calamités n'étaient invoquées que pour la forme ou pour détourner l'attention du véritable objet de l'état d'urgence qui est d'étouffer le mouvement insurrectionnel. Non, l'État déjà faible en temps ordinaire, n'a pas la force d'affronter les événements extraordinaires. Pour maintenir l'ordre public dans la calamité, l'État a besoin de pouvoirs spéciaux.

Incendie, inondation, tremblement de terre, calamités « naturelles ». Il est une autre calamité que le message pascal du Saint-Père nous rappelle : la bombe atomique. Quand on saisit la disproportion qui existe entre la capacité de protection que nous offre l'État, même à l'aide de l'état d'urgence, et les effets d'une bombe atomique, on se rend mieux compte de la difficulté qu'il y a d'adapter la législation à des réalités dont nous n'avons pas encore assez conscience. Nos textes les plus sévères sont là comme des confetti sur un volcan!

ROBERT DELAVIGNETTE.

PROCÈS DE LA JUSTICE CRIMINELLE

Dans les procédures primitives, le plaideur mécontent de son juge dirigeait le procès contre lui : *Judex litem suam facit*. L'opinion d'aujourd'hui, émue par certaines affaires criminelles récentes, est saisie du procès de la justice, et celle-ci a été très rapidement condamnée par quelques journalistes dont le talent polémique a été amplement alimenté par des enquêtes incertaines, des débats tumultueux et des verdicts discutés.

S'il fallait aussi sommairement s'en tenir au procès du juge nous pourrions apporter à sa décharge les difficultés d'une tâche quotidienne souvent ignorées et que l'actuel débat aura au moins eu l'avantage d'exposer au grand jour. Comment la justice pénale pourrait-elle vraiment remplir sa mission, c'est-à-dire n'épargner aucun coupable et ne frapper aucun innocent, lorsque la vérité se dérobe devant elle qui ne peut compter ni sur l'aveu, souvent arraché par la torture, ni sur les témoignages, dont le caractère mensonger est trop fréquemment évident, ni sur la preuve scientifique que des expertises imparfaites ou contradictoires rendent singulièrement incertaine? Et comment le juge pourrait-il encore s'attacher à cette recherche pourtant nécessaire malgré ses difficultés, lorsque « l'information » projette sur lui un aveuglant éclairage et suscite autour de lui

une passion qui, fût-elle celle de la justice, en est tout de même la négation ?

Cette recherche d'une responsabilité de la justice elle-même dans les échecs qui lui sont attribués tend en réalité à orienter les réformes réclamées par une campagne peut-être mal comprise, dans un sens qui risque de conduire à de redoutables désillusions.

C'est, en effet, parce qu'on part d'une condamnation du juge qu'on nous propose un système dans lequel son rôle serait réduit. On lui enlèverait la direction des débats, pour la confier aux parties au procès pénal, ministère public et accusé, en substituant à notre procédure inquisitoire la procédure accusatoire; on dépouillerait encore le juge professionnel au profit du jury en revenant à la conception primitive de la Cour d'Assises où les jurés délibéraient seuls sur la culpabilité sans aucune participation de la Cour au verdict. On limiterait enfin le rôle du juge au profit des experts en renonçant au système probatoire qui s'en remet à son intime conviction pour lui substituer une réglementation plus scientifique de preuves légales.

Il est à craindre que ces solutions ne soient que de faux remèdes.

La procédure accusatoire a pour elle le prestige que gardent chez nous au même titre que ses institutions politiques, les institutions judiciaires de l'Angleterre. Il n'est pas sûr qu'elles puissent si aisément s'acclimater en France et qu'elles y aient, une fois transplantées, les mêmes vertus. Ce n'est pas tant parce que certaines instructions sont publiques outre-Manche et que le juge anglais se borne à arbitrer le combat que se livrent l'accusation et la défense, que la justice anglaise est parfaite. Elle n'est pas à l'abri de l'erreur judiciaire et il

n'y a pas longtemps que Cronin écrivait le drame de cette erreur en demandant lui aussi que justice soit faite, même dans le système dont les mérites sont si souvent opposés aux imperfections du nôtre. D'ailleurs ce qui fait la valeur de la justice anglaise c'est moins l'effacement du juge que la dignité qui s'attache à sa personne et le respect dont il est entouré. Enfin, il est singulier que les projets de substitution des parties au juge dans la direction de l'instance pénale soient contemporains en France de projets absolument contraires qui voudraient rendre inquisitoire la procédure civile pour la soustraire à la direction des parties et la confier à celle du juge.

Les mérites du jury ne suffiraient peut-être pas davantage à assurer à la justice répressive une plus grande certitude. Les excès de la justice populaire n'appartiennent pas toujours à une histoire très ancienne et les étranges abus de la presse actuelle permettent de douter de l'opportunité de confier entièrement le destin de l'accusé à des hommes ou à des femmes directement exposés à l'influence de ces campagnes.

Quant à l'intime conviction du juge, il serait dangereux de l'abandonner, dans le désarroi provoqué par la tragique incertitude de tous les moyens de preuve. D'ailleurs, si elle permet de frapper plus facilement, des exemples récents nous ont montré qu'elle n'interdit pas de faire profiter du doute des accusés que la preuve légale aurait peut-être fait condamner.

A vrai dire, la réforme de la justice est peut-être moins nécessaire que celle des mœurs. Les excès justement dénoncés à une opinion indignée ne sont que des violations de la loi, qu'il s'agisse des tortures ou tout simplement des abus de la détention préventive

Une interdiction plus nettement formulée dans les textes n'ajouterait rien, à moins qu'en voulant renforcer les garanties de la liberté individuelle le législateur ne déclenche de nouveaux excès comme permet de le faire redouter l'exemple de la loi du 8 décembre 1897 qui, en voulant défendre l'inculpé devant le juge d'instruction, a contribué à le livrer à la police.

Ce n'est pas à dire que le système qui nous régit soit sans défauts. Il doit être purgé de ses abus qui ne sont souvent imputables qu'à des usages plus ou moins légaux. Il peut être amélioré mais il ne peut l'être en amenuisant le rôle du juge.

Il s'agit, en effet, d'une part d'assurer le respect de l'homme, fût-il soupçonné du crime le plus affreux, mais aussi de faire en sorte que la justice frappe le coupable précisément pour épargner l'innocent et protéger les honnêtes gens. Qui mieux qu'un juge digne de ce nom pourrait remplir cette tâche redoutable et nécessaire? Ce n'est pas en l'en dépouillant au profit d'une opinion passionnée qu'on servira la justice. Celle-ci demande qu'il soit fait place au juge et à l'opinion, mais que le juge conserve la première.

Une véritable réforme de la justice pénale ne saurait donc se traduire par une limitation du rôle du juge professionnel. Celui-ci souffre plutôt en France de son effacement dans une société où il est loin d'occuper la place que lui vaut sa mission. Il est affligeant de voir les magistrats de France, auxquels leur qualité même interdit de répondre aux critiques qui leur sont publiquement adressées, en appeler à la protection du Chef de l'État, président du Conseil supérieur de la magistrature. C'est le signe d'un abaissement de la condition de juge dont

il s'agit moins de savoir si elle est méritée que de se demander si elle est tolérable dans une société ordonnée. Le prestige du juge doit être restauré et s'il ne nous appartient pas de rechercher ici par quels moyens, il faut bien constater que ce n'est pas le moment d'enlever à ce juge sa mission dans le procès répressif.

Or, parmi les magistrats qui concourent au fonctionnement de la justice criminelle il en est deux dont on propose précisément de limiter l'action : le juge d'instruction et le président de la Cour d'Assises.

I. — Le juge d'instruction a pu être depuis longtemps défini comme le personnage le plus puissant en France puisque sa seule signature suffit à priver pour un temps indéterminé un homme de sa liberté.

Il est bien certain que la tentation peut être grande pour lui, surtout lorsqu'il est jeune, d'abuser de ce pouvoir, d'oublier que la détention préventive ne doit être qu'exceptionnelle et ne se justifie que par les besoins de la recherche de la vérité et d'accueillir avec un sourire sceptique les circulaires ministérielles qui viennent le lui rappeler avec une fréquence significative de leur inefficacité.

Mais ce n'est pas en limitant ou en supprimant ce pouvoir qu'on en évitera les abus, c'est en renforçant au contraire les mains qui le détiennent, et en plaçant le juge d'instruction plus haut qu'il ne l'est aujourd'hui dans la hiérarchie judiciaire.

En effet, comment ne pas s'étonner de voir le président du tribunal se réserver comme la plus importante la juridiction des référés qui lui permet d'accorder des délais de grâce ou d'autoriser une saisie-arrêt tandis qu'un simple juge de son tribunal, peut-être même un tout jeune juge suppléant se verra confier la

charge de l'instruction et les redoutables pouvoirs qu'elle implique ?

Pris ainsi au bas de la hiérarchie, le juge d'instruction n'a pas toujours l'expérience et le sang-froid nécessaires. Et quand il les a acquis, il demeure sous la subordination inacceptable du parquet; le procureur de la République, qui ne devrait être devant lui qu'une partie au procès pénal, comme l'inculpé ou la partie civile, étant en réalité au-dessus de lui dans la hiérarchie judiciaire.

Il faudrait que le juge d'instruction soit choisi parmi des magistrats de haut rang afin que nul ne puisse mettre en doute son indépendance à l'égard de ceux qui sont chargés de la poursuite, sauf à le faire assister, comme auxiliaires, de magistrats plus jeunes aux pouvoirs moins étendus qui apprendraient sous son autorité et son contrôle leur difficile métier en instruisant des causes mineures.

Indépendant de son parquet, le juge d'instruction le serait aussi davantage de la police qui pourrait devenir ce qu'elle aurait toujours dû demeurer : un auxiliaire contrôlé. Seul un juge de haut rang, mieux outillé, mieux installé, investi du prestige que lui valent ses pouvoirs et ses responsabilités pourrait se servir de la police au lieu de se borner à reprendre un dossier entièrement établi par celle-ci qui ne l'apporte qu'après avoir obtenu par les moyens que l'on sait des aveux considérés comme la fin de l'instruction et après lesquels on se demande dès lors quel peut bien être le rôle du juge d'instruction, si ce n'est de tirer les conséquences d'une instruction déjà faite en prescrivant des vérifications ou des expertises destinées à confirmer l'hypothèse de la police et en maintenant pendant tout ce temps l'inculpé en détention préventive.

C'est moins en transférant les fonctions du juge d'instruction au parquet ou à un jury d'instruction qu'on améliorera les conditions de l'information préalable qu'en donnant à celui qui a la charge de la conduire l'autorité et les moyens d'en être véritablement le juge impartial.

II. — Le président de la Cour d'Assises est un personnage important qui est aujourd'hui particulièrement exposé aux critiques d'une certaine presse à raison de l'importance du rôle qu'il tient autant de la tradition que de la loi.

Ce n'est pas, comme le président des Cours anglaises, seulement l'arbitre d'un match se déroulant en sa présence; c'est lui qui conduit les débats avec le fameux pouvoir discrétionnaire de faire tout ce qu'il croira utile pour découvrir la vérité sous le contrôle de « son honneur et de sa conscience ».

On a reproché parfois au président des Assises de se servir de ce pouvoir pour accabler un accusé qu'il croit coupable, notamment lors de l'interrogatoire au cours duquel il doit faire ressortir les charges qui pèsent sur lui autant que les moyens de défense qui peuvent le servir et qui tient souvent plus d'un monologue présidentiel que d'un véritable interrogatoire.

Peut-être serait-il, en effet, nécessaire, comme on l'a proposé, de supprimer l'interrogatoire, de même que la loi du 19 juin 1881 a supprimé le résumé que le président devait faire à la fin des débats (ancien art. 336 du Code d'instruction criminelle) et qui était souvent trop partial.

D'ailleurs aucun texte légal ne prescrit cet interrogatoire. Le président est seulement tenu d'interroger l'accusé avant l'audience à la prison et cela dans l'in-

térêt de l'accusé et de procéder, au début des débats, à un « examen » qui porte seulement sur son identité. Dans la pratique l'interrogatoire s'est imposé comme le moyen indispensable à raison du principe de l'oralité des débats de faire connaître au jury les éléments essentiels du dossier et les résultats de l'instruction. Il pourrait être remplacé par l'exposé qui n'est jamais fait, bien qu'il soit prévu par la loi « du sujet de l'accusation » par l'avocat général (art. 314 du Code d'instruction criminelle) qui pourrait rendre aussi inutile la fastidieuse et monotone lecture de l'acte d'accusation, mais devrait être immédiatement suivi d'un exposé des moyens de la défense présenté par celle-ci. Le président serait ainsi libéré de la charge de l'interrogatoire, mais il pourrait ensuite garder la direction des débats.

Il ne paraît pas, en effet, que la sérénité de ceux-ci serait mieux assurée ni la sauvegarde des intérêts essentiels qu'ils doivent respecter si l'accusé était livré, comme on le propose parfois, aux interrogatoires successifs de la partie civile, du ministère public et de la défense. Que chacun puisse au cours des débats poser des questions à l'accusé comme aux témoins, c'est bien évident mais il est souhaitable qu'elles le soient par l'intermédiaire du président.

Et à ce propos, il est regrettable de constater que l'habitude paraît s'instaurer en France d'interrogatoires de témoins directement dirigés par les avocats ou le ministère public, dont l'expérience démontre qu'elle est déplorable. La partie civile s'efforce de démonter les témoins de la défense après que celle-ci aura démonté ceux de l'accusation. Les avocats admirés par le public et dont le succès est amplifié par la presse se livrent à un brillant exercice qui n'est pas toujours respec-

tueux de la dignité de la personne et pas nécessairement favorable à la découverte de la vérité. Le témoin de mauvaise foi ne deviendra pas sincère du seul fait qu'il est malmené et s'il peut être confondu par les habiletés de la barre c'est peut-être l'honnête homme dont le témoignage utile sera perdu parce qu'il se sera ainsi laissé désorienter sous le feu des questions ou des sarcasmes dans une atmosphère volontairement passionnée. Et l'on oublie tout simplement l'art. 319 du Code d'instruction criminelle d'après lequel « le témoin ne pourra être interrompu : l'accusé ou son conseil pourront le questionner *par l'organe du président*, après sa déposition... les juges, le procureur général et les jurés auront la même faculté, *en demandant la parole au président*. La partie civile ne pourra faire de questions soit au témoin, soit à l'accusé, *que par l'organe du président* ».

Si ces dispositions étaient respectées, les débats d'Assises seraient peut-être moins dramatiques, le talent de grands avocats risquerait d'être moins employé, mais les avantages de débats véritablement conduits par un juge ne tarderaient pas à se manifester. C'est peut-être plus en rendant au président sa mission légale qu'en la lui enlevant que la procédure des Assises pourrait être améliorée.

D'une façon générale, il serait bien imprudent de vouloir se passer de juges pour apprécier des moyens de preuve aussi imparfaits que ceux qui sont habituellements offerts à ceux qui doivent découvrir la vérité. Et il n'est pas sûr que la participation des magistrats de la Cour à la délibération sur la culpabilité soit si néfaste que d'aucuns le prétendent; elle peut avoir le mérite d'apporter au moment de la décision un peu de

la sérénité dont les débats publics risquent d'avoir manqué.

*
* *

Le contrôle de l'opinion ne saurait cependant être ni écarté ni entravé. Il apparaît en effet aussi bien comme une garantie traditionnelle de la liberté que comme l'assurance d'une juste répression. Ce contrôle appelle une certaine publicité, mais les techniques actuelles de l'information peuvent aisément l'amplifier et souvent jusqu'à l'abus. Parfois nécessaire, la publicité peut être dangereuse et il faut nécessairement à certains moments préférer le secret.

A ce propos, notre procédure criminelle a voulu faire la part de ces deux nécessités en distinguant la phase de l'instruction qui doit être secrète de celle des débats devant la juridiction de jugement qui appellent la publicité. Or il n'est pas certain que le vœu du législateur soit parfaitement respecté par les pratiques actuelles.

1. — Le secret de l'instruction est habituellement présenté comme un moyen de faciliter la découverte de la vérité et donc au service de l'accusation. On oublie trop qu'il est aussi une protection de la liberté individuelle et de la dignité de la personne. Quand la presse rend compte de l'inculpation d'un homme qui bénéficiera peut-être demain d'un non-lieu ou après-demain d'un acquittement, elle risque de lui causer un préjudice irréparable, car il restera toujours quelque chose de l'information ouverte contre lui et que la loi aurait voulu tenir cachée. Sous prétexte d'information les journaux trahissent chaque jour le secret de l'instruction, révèlent avec plus ou moins d'exactitude les propos qui ont été tenus

dans le cabinet du juge et, en même temps qu'ils compliquent la tâche pourtant assez difficile de ceux qui sont chargés d'informer, ajoutent au préjudice d'une détention préventive qu'ils sont les premiers à critiquer, le dommage d'une publicité tapageuse qui présente comme coupable celui qui non seulement est présumé innocent mais a droit au silence jusqu'aux débats publics.

Rendre à l'instruction le secret dont elle doit être entourée ne saurait nuire ni à la justice ni à la liberté. Ce n'est pas à dire que cette instruction secrète ne doive pas devenir plus nettement contradictoire. Et c'est peut être dans le silence dont elle devrait être entourée que seraient utilement confrontés les moyens de preuve de l'accusation et ceux de la défense et que pourraient, en particulier, être opposés experts et techniciens, en vue d'une information plus complète qui éviterait de donner l'impression trop fréquente au moment de l'audience publique d'une insuffisante préparation.

II. — Quant à la publicité des débats il ne saurait être question de la supprimer, mais on ne saurait trop condamner les développements excessifs qu'elle a pu prendre.

Déjà le législateur vient d'intervenir pour interdire les les photographies et les prises de vue qui transformaient trop souvent la Cour d'Assises en studio de cinéma, les magistrats et les avocats en vedettes, les témoins et les accusés en personnages d'un drame amplifié par une imagination romanesque, souvent au mépris du plus élémentaire respect de leur dignité d'hommes.

Désormais on sera, au moins à l'intérieur de la salle d'audience, à l'abri des « flashes » et des déclics des photographes. Mais ceux-ci pourront encore à l'extérieur faire moisson d'images sensationnelles et trouver

dans quelque accusée célèbre la « cover girl » de périodiques à grand spectacle.

La presse qui dénonce les faiblesses de notre procédure pénale supporte difficilement qu'on lui retourne la critique. Qu'il soit permis à l'auteur de ces lignes qui n'est ni magistrat, ni policier, ni avocat, ni encore inculpé, de dire une fois encore tout le mal que peut faire une publicité excessive non seulement par l'image mais aussi par certains récits ou commentaires qui vont au delà de l'information et que ne saurait excuser le souci de satisfaire une opinion publique cruelle comme les foules et injuste lorsqu'elle se passionne, que ce soit pour la victime ou pour l'accusé. Il nous suffira de remarquer que cette publicité risque souvent de fausser la balance de la justice.

Les juges et surtout les jurés ont besoin de sérénité. Peuvent-ils la garder lorsque avant même qu'ils entrent dans la salle d'audience ils ont pu lire dans les journaux des séries d'articles contradictoires ou concordants qui jugent avant que les débats aient commencé? Et si ceux-ci durent plusieurs jours, ils auront chaque soir le récit commenté de l'audience avec l'opinion du rédacteur qui est souvent moins celle qui se dégage des débats que celle que le public attend! Combien dérisoire apparaîtra l'ordre que doit donner le président de la Cour d'Assises de garder les portes de la salle où le jury délibère afin que celui-ci demeure soigneusement isolé du monde au moment du verdict (art. 344 du Code d'instruction criminelle) alors que jusque-là il a été livré aux influences extérieures dont la presse s'est fait le complaisant et trop amplifiant écho!

Les témoins doivent être sincères; leur déposition doit être spontanée. Ils doivent tout ignorer de ce qui s'est

dit et fait avant leur venue à la barre et voilà pourquoi la loi prescrit qu'ils seront jusque-là enfermés dans une salle spéciale à l'abri des échos des débats. Ils n'en sortiront que pour déposer et « le président prendra des précautions, s'il en est besoin, pour empêcher les témoins de conférer entre eux du délit et de l'accusé avant leur déposition » (art. 316 du Code d'instruction criminelle).

Que ceux qui s'étonnent des mensonges, des réticences, de la partialité des témoins relisent ces textes et se souviennent de ce que la presse a fait de leurs dispositions! Les témoins ont lu avant le procès les journaux qui n'ont rien respecté du théorique secret de l'instruction et si le procès est important et donc se prolonge, ils liront tous les jours le compte rendu de l'audience de la veille et ils sauront ce qu'ils doivent dire et ce qu'ils doivent taire et ainsi mieux composer leur rôle.

La nécessaire publicité des débats judiciaires ne serait pas ainsi détournée de son rôle d'informatrice de l'opinion si elle était amputée de toute influence sur l'attitude des témoins et sur le sentiment des juges. C'est pourquoi il serait peut-être nécessaire d'interdire en même temps que la violation du secret de l'instruction le compte rendu des débats avant le prononcé du verdict.

Procès de la justice! Peut-être et puisqu'il est engagé, il ne saurait être question de l'esquiver, mais nous laisserons aux magistrats transformés en accusés le soin d'interroger leur conscience sur les complaisances qu'ils ont pu avoir envers les excès de l'interrogatoire policier, leur trop grande propension à user de la détention préventive, leur incapacité à garder dans la direction de certains débats la difficile mais nécessaire impartialité. Nous avons voulu surtout dire que le procès doit être singulièrement élargi.

Pour rendre la justice il faut des institutions et des hommes, les premières peuvent être améliorées mais elles sont moins coupables que les hommes qui les utilisent et les animent.

Et ces hommes, ce ne sont pas seulement les magistrats professionnels voués essentiellement à l'administration de la justice, ce sont aussi leurs auxiliaires indispensables et qui trop souvent trahissent leur mission.

Ces auxiliaires : avocats, policiers, experts ont aussi à interroger leur conscience et à se demander si elle n'est pas précisément trop complaisante parce que trop sclérosée. Parmi les auxiliaires de la justice qui ont parfois failli, il faut aussi placer les témoins qui ont perdu la notion du serment solennellement prêté mais que n'anime plus aucune foi. Et enfin la presse chargée d'un véritable service public a parfois trop tendance à se laisser aller à des outrances incompatibles avec sa mission.

Si elle a réussi à émouvoir le législateur, celui-ci pourra, avec prudence, apporter quelques améliorations à la machine judiciaire. Mais l'essentiel demeurera toujours hors de sa portée, car la justice humaine ne vaudra que ce que valent les hommes chargés de la rendre et ceux dont ils doivent utiliser le concours. En tout cas, ce n'est pas en chassant le juge de la cité que nous améliorerons la Justice; c'est plutôt en lui rendant la place prépondérante que devrait être celle d'un homme chargé de remplir sur terre une mission qui ne peut l'être pleinement que par Dieu lui-même.

PIERRE RAYNAUD,
Professeur à la Faculté de Droit
de Toulouse.

LA GUERRE SCOLAIRE EN BELGIQUE

★ Nous avons demandé à notre ami Jean Delfosse, rédacteur en chef de la *La Revue Nouvelle* (Bruxelles), souvent signalée dans nos pages avec sympathie, de nous donner son point de vue sur une conjoncture spécifiquement belge.

La violence avec laquelle les catholiques s'opposent aux projets scolaires de l'actuel ministre de l'Instruction publique, M. Collard, étonne souvent l'étranger. Ils se demandent si l'agitation que suscitent les opposants n'est pas, sinon artificielle, au moins excessive et si l'enseignement libre a bien le droit de se plaindre. Le gouvernement des gauches ne lui accorde-t-il pas en 1955 quelque 3 milliards 200 millions de subsides alors qu'en 1949, un gouvernement auquel participait le Parti Social-Chrétien ne lui allouait qu'un milliard trois cent trente-cinq millions. Ces chiffres, l'actuel gouvernement les proclame à chaque occasion et en tire la preuve qu'il n'en veut pas à l'enseignement libre et que la querelle qu'on lui fait est menée avec mauvaise foi.

En fait, il n'y a rien de plus trompeur que des chiffres lorsqu'on les présente isolés de leur contexte. La ques-

tion scolaire telle qu'elle se pose aujourd'hui en Belgique, est bien plus qu'une question de gros sous. C'est tout le système traditionnel qui se trouve mis en cause par le projet de loi Collard.

Données immédiates d'une question embrouillée.

Le moins qu'on puisse dire c'est que la question est singulièrement compliquée à débrouiller. En effet, le système en vigueur est le fruit d'une suite de compromis fort laborieux entre les deux thèses qui se sont toujours affrontées : celle de la liberté de l'enseignement et celle de l'enseignement unique, neutre, aux mains des pouvoirs publics.

Comme tout ce qui a été élaboré empiriquement, le système comporte pas mal d'absurdités et d'illogismes, mais il a, d'une part, l'avantage de ne pas créer une inégalité trop considérable entre l'enseignement de l'État et l'enseignement libre, et d'autre part, même dans les écoles dépendant des pouvoirs publics, la place de la religion n'est pas totalement exclue, puisque le cours d'instruction religieuse (donné sous la surveillance du ministre du culte auquel appartient l'élève et remplacé par un cours de morale pour les enfants non croyants) fait partie du programme officiel. Comparée à la situation de pays beaucoup plus laïcistes, la législation belge paraît encore relativement favorable au catholicisme. Mais elle ne fait que consacrer un état de fait : quelle que soit l'ampleur de la déchristianisation, l'attachement de la population à la religion traditionnelle reste encore fort vif. Les écoles catholiques comptent une population de quelque 903.000 enfants; quand aux 700.000 enfants qui fréquentent l'école publique,

80 % d'entre eux suivent le cours de religion catholique.

Ces chiffres indiquent qu'une politique sectaire qui oserait dire son nom ne rencontrerait pas dans les masses de la population belge un accueil fort chaleureux. On se demande si l'actuel gouvernement n'a pas commis une erreur de psychologie en prenant une attitude trop ouvertement agressive contre les catholiques. N'a-t-il pas été abusé par les résultats des enquêtes de sociologie religieuse qui ont révélé que, dans les grands centres urbains, il y avait à peine 27 % d'adultes pratiquants ? N'a-t-il pas perdu de vue que bien des non-pratiquants tenaient encore à une éducation religieuse pour leurs enfants ? En tous cas, personne ne doute que dans la question scolaire la masse des électeurs de gauche est loin de partager ce que je suis bien forcé d'appeler le sectarisme d'un certain nombre de dirigeants. Elle est pour le moins passive et indifférente. Il en est tout autrement à droite où la population catholique tient fermement à ses écoles.

Les masses chrétiennes n'ont pas attendu la prise de position très nette de la Hiérarchie, pour s'émouvoir des menaces que faisait peser le gouvernement actuel sur les droits des parents de choisir, pour leurs enfants, l'école chrétienne, sans être pour autant pénalisés par des charges supplémentaires. L'attitude du gouvernement révolte l'instinct égalitaire de ceux qu'il lèse, autant que leur conscience chrétienne. C'est ainsi que les syndicats chrétiens, qui ont toujours tenu à garder vis-à-vis du Parti Social-Chrétien une autonomie beaucoup plus grande que les syndicats socialistes vis-à-vis du Parti Socialiste, ont lancé toutes leurs forces et tout leur prestige dans la bagarre. C'est même eux qui, les

premiers, ont entamé la riposte lorsque, au mois de septembre 1954, à la veille de la rentrée scolaire, le ministre de l'Instruction publique avait brutalement licencié cent dix professeurs intérimaires dont le seul tort était d'être catholiques.

A cette époque, sous la pression des syndicats, le gouvernement a fini par réintégrer la plupart de ces professeurs, mais cette mesure avait révélé, par sa maladresse, un état d'esprit agressif que devaient confirmer d'autres mesures, telle la diminution de 500 millions, sous prétexte d'économies nécessaires, des crédits qui auraient dû être normalement prévus pour les subventions à l'enseignement libre. Cette diminution des crédits mettant les écoles libres dans l'impossibilité de maintenir dorénavant à leurs professeurs laïcs un traitement équivalent à celui des professeurs de l'État, les syndicats menacèrent le gouvernement d'une marche sur Bruxelles au début de janvier. Celui-ci promit que, en ce qui concerne les traitements des professeurs, satisfaction serait donnée.

Quand le projet scolaire n° 217 sortit, la colère des enseignants catholiques fut grande de voir qu'il ne respectait pas les promesses du gouvernement au sujet des traitements. Mais ce n'est pas le seul point de ce projet qui heurte les catholiques. On peut dire que c'est presque chaque article du projet qui contient une chausse-trape pour l'enseignement.

Sans doute seuls les spécialistes peuvent s'y retrouver dans l'ensemble des mesures que propose le projet Collard, mais comme un certain nombre d'entre elles ont un caractère si visiblement vexatoire pour les écoles libres et pour les professeurs de ces écoles, l'opinion catholique a vite percé à jour les intentions profondes

du projet, à savoir : accentuer l'inégalité matérielle qui existe entre l'enseignement libre et l'enseignement de l'État et faire bénéficier le dernier d'une priorité morale.

La question scolaire dans l'histoire de la Belgique.

Pour comprendre combien ces projets, sous leur apparence anodine, sont révolutionnaires par rapport aux traditions du pays, il faut se rappeler que la question scolaire a joué un rôle important dans son histoire et que le statut de l'école est le résultat d'une suite de compromis destinés à maintenir sous le signe de la neutralité qui sert la paix entre citoyens divisés au point de vue des opinions religieuses et philosophiques. La question scolaire fut notamment une des causes essentielles de la Révolution de 1830 : les catholiques, à l'époque, ne voulant pas admettre l'école d'État qu'imposait le régime hollandais. C'est pourquoi d'ailleurs la Constitution belge inscrivit parmi les libertés celle de l'enseignement. Cet article était une garantie formelle contre tout monopole de l'État en matière d'école. Les constituants le marquèrent très nettement en précisant que l'instruction publique donnée aux frais de l'État ne pourrait être réglée « que par la loi ».

En 1830, ce point de vue fut accepté par les libéraux et les catholiques qui s'étaient unis pour détacher le pays de la Hollande. Sans doute, comme le fait observer Pirenne : « abandonner les écoles sans le moindre contrôle à l'initiative des particuliers et aux choix des pères de famille, effrayait ceux des libéraux chez lesquels l'anticléricalisme l'emportait sur la logique. Si la liberté de l'enseignement découlait de leurs principes,

ils ne pouvaient se dissimuler qu'elle soumettait en fait presque toutes les écoles libres à l'influence du clergé, ils ne se résignaient pas à voir l'État ne disposer que d'un enseignement soumis aux surenchères de la concurrence. Il leur était dur de laisser disparaître toutes les réformes excellentes que Guillaume avait réalisées dans l'enseignement public. Mais l'union des partis était à ce prix ».

Le mot parti ne doit pas être entendu ici au sens actuel. Les notables de l'époque appartenaient à différents courants de pensée mais sans songer à se coaliser pour faire triompher telle thèse sur l'autre. Les anticléricaux furent les premiers à s'organiser en partis vers les années 1846. Les catholiques furent plus longs à s'organiser et leur parti ne devint fort auprès de l'opinion publique que le jour où un gouvernement libéral, celui de Frère-Orban, fit voter une législation scolaire laïcisant l'école primaire. Cette loi de 1879 valut aux libéraux un échec cuisant aux élections de 1884. Ils ne se sont jamais relevés de cette défaite, tandis que le parti catholique devait garder, jusqu'à la veille de la guerre de 1914, une majorité confortable. Pendant l'entre-deux-guerres, la représentation parlementaire des catholiques est restée suffisante pour que les partis de gauche n'essaient pas de toucher au système scolaire existant. Ils se bornèrent à exiger dans les différents ministères de coalition qui se sont succédés de 1918 à 1940, le portefeuille de l'Instruction publique.

La politique scolaire du Parti Social-Chrétien.

Lorsque en 1950 le Parti Social-Chrétien, fort de sa majorité absolue, décida de gouverner seul, il confia le

ministère de l'instruction publique à un homme dont la modération était reconnue de tous : M. Harmel. Loin de freiner le développement des écoles de l'État, comme l'eussent voulu certains extrémistes, et comme l'en accusent ses adversaires, le ministre Harmel continua la politique de ses précédesseurs, ouvrant de nouvelles écoles publiques, et dans les écoles existantes, de nouvelles classes, partout où le besoin s'en faisait sentir : comme les fonctionnaires du Ministère de l'Instruction publique qui a été dirigé pendant trente ans par des ministres socialistes et libéraux, sont en général de gauche, il est difficile de soupçonner ceux-ci d'avoir minimisé aux yeux du ministre Harmel, les besoins réels. Pour les nominations de professeurs, le ministre Harmel s'en tint également aux usages établis par les ministres de gauche : deux tiers de diplômés de l'enseignement officiel pour un tiers de diplômés du libre.

Vis-à-vis des écoles libres, le ministre Harmel inaugura dans l'enseignement moyen et dans l'enseignement normal, moyen et gardien, qui jusqu'à présent n'en bénéficiaient pas, un système de subvention et améliora les subventions destinées aux écoles techniques ainsi qu'aux écoles normales primaires. Ces subventions nouvelles restaient dans la ligne de ce qui s'était fait jadis dans l'enseignement primaire, où les subventions avaient été établies par un ministre socialiste, à l'époque où l'enseignement primaire était devenu obligatoire. Il avait paru à ce moment que l'obligation entraînait la gratuité et que, dès lors, si on voulait respecter la liberté du choix de l'école par les parents, il fallait accorder aux écoles libres des subsides qui leur permettent d'accorder la même gratuité que les écoles publiques. Jusqu'à la guerre de 1940, le problème ne s'était pas posé dans

l'enseignement moyen que ne fréquentaient que les milieux aisés. Mais depuis quelques années, le niveau culturel de la population s'élevant, de plus en plus d'enfants de milieux peu aisés prolongeaient leurs études, soit dans l'enseignement moyen soit dans l'enseignement technique dont le développement est devenu considérable.

Pour faire face à cet heureux afflux d'élèves nouveaux, les pouvoirs publics s'étaient mis à ouvrir de nombreuses écoles qui offraient la gratuité ou la semi-gratuité des études. Les écoles libres étaient d'autant plus en peine d'offrir des conditions d'écolage aussi favorables, que les milieux de la bourgeoisie qui fournissaient sa clientèle traditionnelle, étaient appauvris. Dès lors, se posait au niveau du secondaire la question suivante : le choix de l'école allait-il être le privilège des riches ? Y avait-il encore liberté de conscience pour des parents peu aisés lorsqu'il s'agissait de choisir entre une école gratuite (grâce aux contributions de tous les citoyens) et une école chrétienne mais payante ? La liberté de conscience, la liberté d'enseignement et l'égalité des citoyens devant l'impôt qui sont inscrites dans la Constitution belge, demandaient pour qu'elles soient effectives et non pas seulement théoriques, que l'État n'accorde pas de privilèges particuliers à un type d'enseignement, fût-il le sien. Du point de vue constitutionnel, l'œuvre du ministre Harmel était on ne peut plus orthodoxe et conforme à une longue tradition. De plus elle était conforme aux idées de justice sociale : justice vis-à-vis des parents à qui elles accordaient l'égalité devant les charges scolaires, justice vis-à-vis des professeurs laïcs de l'enseignement libre qui dorénavant, grâce aux subventions, se voyaient assurer un traite-

ment équivalent à celui dont bénéficiaient leurs collègues de l'État, selon le principe tant de fois exprimé par le Mouvement Ouvrier : « A travail égal, salaire égal. » Du point de vue strictement financier, le système Harmel n'établissait pas, notons-le, une égalité absolue comme on pourra en juger par la comparaison de l'importance respective des sommes qui auraient dû être prévues au budget 1955 si le gouvernement Van Acker appliquait la loi en vigueur. Pour les 700.000 enfants confiés aux écoles de l'État, celui-ci dépensera près de 5 milliards, auxquels il faut ajouter une très large part des 5 autres milliards inscrits aux budgets des provinces et des communes. Par contre pour les 903.000 enfants qui fréquentent les écoles libres, l'État aurait dû accorder, en 1955, 3 milliards sept cents millions.

Tout au long du ministère Harmel, il n'y eut aucun mouvement d'opinion hostile. Si les gauches qui n'ont pas hésité à descendre dans la rue pour s'opposer au retour du roi Léopold III, avaient eu des motifs de mécontentement au sujet de la politique scolaire du Parti Social-Chrétien, on peut être assuré qu'ils auraient manifesté avec cette vigueur que les socialistes tiennent de leur passé révolutionnaire. La campagne électorale de 1954 ne s'est d'ailleurs pas faite sur la question scolaire : dans les meetings, les socialistes mirent surtout en avant la réduction de la durée du service militaire, la majoration de la pension de vieillesse et la lutte contre le chômage.

Le projet de loi Collard.

Quand, en avril 1954, M. Van Acker constitua son ministère de coalition libérale-socialiste, il annonça qu'il

allait supprimer les abus commis par M. Harmel au profit de l'enseignement libre et rétablir l'équilibre, soi-disant rompu, entre l'enseignement de l'État et l'enseignement libre. Rien de cela ne faisait présager la grande manœuvre à laquelle s'est, depuis, livré M. Collard contre l'enseignement libre en proposant son projet de loi, connu dorénavant sous son nom de Projet 217.

Nous ne pouvons songer à entrer dans le détail de ce projet qui embrasse tout l'enseignement secondaire, normal et technique du degré supérieur. Un seul article traite du primaire pour lequel le ministre annonçait une législation nouvelle également; mais devant les remous suscités par ce premier projet, il semble qu'il l'ait remis sur le métier.

Depuis que le projet n° 217 a été déposé, le ministre Collard a apporté de nombreuses modifications de détail, mais qui ne peuvent suffire pour désarmer l'hostilité des catholiques. C'est, en effet, le caractère étatiste du système que ceux-ci ne peuvent admettre,

Les catholiques ne sont pas hostiles à ce que l'État développe ses écoles dans la mesure où les citoyens le désirent, mais ils ne peuvent admettre que l'État dispose d'un droit *illimité* de créer des écoles où bon lui semble, surtout si, par ailleurs, il donne à ses propres écoles des avantages financiers et moraux nettement supérieurs à ceux dont jouissent les autres écoles. On devine l'arme que pourrait être dans l'avenir une telle possibilité laissée à des gouvernements de gauche, dont on a tout lieu de craindre l'esprit sectaire, pour organiser une concurrence déloyale à l'enseignement libre. Or les gauches refusent de préciser dans la loi qui accorde au ministre le droit de créer des écoles partout les conditions de besoin qui seules justifient la création d'écoles d'État.

La réaction des milieux chrétiens est tout autant, sinon plus, commandée par un réflexe instinctif de défense pour une liberté — celle pour les parents de choisir l'enseignement qu'ils jugent en conscience le meilleur — que par souci proprement religieux. Il est typique de constater que les gauches l'ont finalement compris car, depuis que les manifestations du 26 mars, à Bruxelles et en province leur ont montré que l'opposition à leur projet était vraiment populaire et n'était donc pas, comme ils l'avaient cru, uniquement le fait des dirigeants du Parti Social-Chrétien, désorientés d'avoir perdu les élections, et des évêques, ils défendent leur projet au nom de la liberté des pères de famille qui, faute d'écoles d'État en nombre suffisant, seraient acculés à mettre leurs enfants dans les écoles confessionnelles. Mais ils ne sont pas décidés à aller jusqu'au bout des principes invoqués pour la cause, car leur projet veut favoriser la liberté à sens unique, c'est-à-dire pour ceux-là seuls qui préfèrent l'école de l'État.

Ceux d'entre eux qui sont sincères ne se rendent pas compte qu'en étatisant l'instruction, ils finiront par diminuer une des libertés démocratiques essentielles. Cette liberté, le projet Collard la ruine en supprimant une série de traditions qui la préservaient. 1°) En accordant au ministre le droit illimité de créer des écoles, il supprime le contrôle parlementaire qui était, jusqu'à présent, prévu en ce domaine, en vertu même de la constitution, qui précise que l'*enseignement donné aux frais de l'État est réglé par la loi.* 2°) En permettant à l'État de créer des écoles primaires, il va à l'encontre d'une tradition aussi ancienne que la Belgique et en vertu de laquelle l'école primaire relève des communes quasi exclusivement. 3°) D'autre part, il limite le

droit d'initiative qui appartenait aux pouvoirs subordonnés (provinces et communes) en matière de création d'écoles communales et provinciales techniques et leur enlève le droit de subventionner les écoles libres quelles qu'elles soient. Ainsi donc, en même temps qu'il supprime le contrôle parlementaire sur l'activité du ministre de l'Instruction publique, le système Collard diminue les pouvoirs des provinces et des communes dans un domaine où la décentralisation était heureuse : c'est notamment le cas de l'enseignement technique qui, étant liée au développement industriel, a tout avantage à dépendre des autorités provinciales et communales, lesquelles étant sur place, voient mieux les ressources et les besoins régionaux. La centralisation que propose le système Collard, en vue de faire dépendre au maximum l'école de l'État, méconnaît gravement une règle de la démocratie, en vertu de laquelle ce qui peut être fait par les pouvoirs subordonnés doit leur être laissé.

Le système Collard ne se contente pas de renforcer la main-mise de l'État sur l'enseignement, il accorde, de plus, une priorité et financière et morale à l'enseignement de l'État sur tous les autres. Le système traditionnel comportait deux types d'écoles : les écoles de l'État et les écoles agréées. Ces dernières étaient dues soit à l'initiative privée (à part quelques exceptions, d'initiative catholique), soit à l'initiative des provinces et des communes. Vis-à-vis de l'État, il existait une solidarité entre les écoles dépendantes des pouvoirs publics subordonnés et les écoles libres. En ce qui concerne leur statut moral, toutes ces écoles jouissaient de conditions absolument égales : les diplômes qu'elles délivraient avaient la même valeur absolue partout.

Pour l'enseignement moyen, le jury chargé d'homologuer les diplômes délivrés par les écoles, tant de l'État que libres, comptait un nombre égal de représentants de l'enseignement libre et de l'enseignement public. Cet équilibre, le système Collard le rompt de différentes manières. D'abord en établissant trois catégories d'enseignement, qu'il traite de façon distincte : celui de l'État, celui des provinces et communes qui mérite, seul, le nom d'enseignement agréé, enfin l'enseignement organisé par des personnes privées, qui sera éventuellement un « enseignement privé subventionné ». Cette division trinaire permet dorénavant de mettre toujours l'enseignement libre en minorité dans toutes les commissions, notamment dans le jury d'homologation des diplômes [1].

La loi comporte ainsi un certain nombre d'articles qui, insidieusement, ravalent l'enseignement libre au troisième rang. Enfin, si la loi maintient le principe des subventions à l'enseignement libre, elle ne donne aucune garantie au sujet du droit à de telles subventions. Celles-ci dépendent donc, dans une très large mesure, du bon vouloir du ministre; par contre, la loi prend soin de préciser les cas où le ministre ne pourra pas intervenir (ceci en prévision du jour où le ministère de l'Instruction publique serait aux mains d'un ministre trop bienveillant pour les écoles libres!). Nous n'entrerons pas dans les détails des articles qui prévoient le

1. En Belgique il n'y a pas de système de baccalauréat, c'est l'établissement où l'élève a fait ses études qui délivre le diplôme de fin d'études, sous le contrôle du jury d'homologation. Le fait que la représentation des écoles libres serait dorénavant minoritaire dans ce jury, qui depuis près de cent ans fonctionne sans que sa composition ait jamais suscité la moindre critique, crée un sentiment d'insécurité pour les usagers des écoles libres !

paiement du traitement des professeurs de l'enseignement libre. Disons que le système des subsides-traitements n'assure pas aux professeurs laïcs du libre un salaire équivalent à ceux de leurs collègues, malgré les promesses formelles de M. Van Acker aux syndicats chrétiens : les textes sont d'une admirable hypocrisie car, à première lecture, ils laissent croire que l'égalité est réalisée, mais lorsqu'on se livre aux calculs compliqués qui sont prévus, on constate des différences qui, dans certains cas, vont jusqu'à 40 %. Par ailleurs, cette loi comporte pas mal de mesures vexatoires pour l'enseignement libre; la plus inadmissible est la création d'une chambre de recours du personnel des établissements libres subventionnés, chambre dont les deux tiers des membres sont choisis parmi les membres de l'enseignement public et dont les avis sont sans appel. Les établissements libres perdraient ainsi tout pouvoir disciplinaire sur leur personnel!

La crise scolaire et le climat politique.

Pour qui sait lire un texte de loi, il ne fait pas de doute que le projet Collard, sur la constitutionnalité duquel le Conseil d'État a d'ailleurs émis de nettes réserves, veut freiner l'épanouissement de l'enseignement libre. Tel est bien le motif plus ou moins consciemment avoué par les gauches. Leur défense est la suivante : Il y a déséquilibre entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre — et ils citent, pour le montrer, le nombre d'écoles [2] — c'est pourquoi nous devons

2. Dans leurs exposés, les membres du gouvernement s'obstinent à présenter les chiffres d'une façon qui induit le public en erreur. Ainsi ils alignent, pour l'enseignement moyen les chiffres de 268 éta-

accorder au développement des écoles officielles tous nos soins; l'école libre a déjà trop d'avantages, s'il faut faire des économies budgétaires c'est aux seuls dépens de l'école libre qu'elles doivent être faites. La logique qui inspire cette façon de poser le problème est celle d'une idéologie étatiste qui est inconsciente chez la plupart.

Les gauches ont toujours considéré que la seule école valable était l'école de l'État, idéologiquement neutre, théoriquement ouverte à tous. Pour eux, l'enfant appartient plus à la société qu'à la famille. Ils ne sont nullement sensibles à cette idée qu'en matière d'éducation, il faut préserver au maximum la liberté de choix des parents. Aussi sont-ils particulièrement incompréhensifs des exigences des parents chrétiens. Ils sont d'autant plus incompréhensifs de ces exigences que l'enseignement libre est, sauf de rarissimes exceptions, entièrement aux mains de l'Église. Là où les croyants reven-

blissements publics pour 532 libres. Ils oublient de préciser qu'un nombre considérable d'établissements publics sont mixtes, ce qui n'est nulle part le cas pour les libres et que sur les 532 établissements libres, il y a 46 écoles apostoliques préparatoires à la vie religieuse, qui n'entrent pas en ligne de compte. En réalité, pour les garçons accédant aux études secondaires, il y a 221 collèges et 205 athénées et écoles moyennes et pour les filles 210 établissements officiels et 237 libres. Compte tenu qu'il y a 20.000 élèves de plus dans l'enseignement moyen libre que dans l'enseignement moyen officiel, il n'y a donc pas le déséquilibre que dénoncent les gauches. En ce qui concerne les écoles techniques officielles, plus de 217 sections prétechniques de l'État, contre 1.391 écoles techniques libres. La solution du problème n'est pas dans une sorte d'équilibre arithmétique, mais dans un système qui assure au maximum la liberté des parents. La formule la meilleure serait une allocation d'études donnée à chaque enfant; mais les gauches n'en veulent pas parce que les socialistes les plus conséquents avec leur idéologie sont étatistes en matière d'éducation, comme dans le reste, et les libéraux, hostiles à toute formule qui serait favorable à l'école catholique.

diquent leurs droits de citoyen, eux voient avant tout la puissance de l'Église. C'est pourquoi l'idée du pluralisme scolaire est à peu près impossible à faire admettre aux gauches dans un pays où le catholicisme — les protestants représentent 0,5 % de la population; il y a encore près de 90 % de baptisés — est la seule religion pratiquée par la grande masse des citoyens. Les incroyants ne forment une famille spirituelle que par opposition aux catholiques. Ils ne désirent pas créer eux-mêmes des écoles : celles de l'État leur suffisent. Ils se rendent compte qu'une égalité complète de chances favorise d'office les écoles catholiques.

Précisément, c'est l'influence chrétienne qui les gêne. Qu'il y ait dans un pays comme la Belgique pas mal de cléricalisme, ce n'est pas moi qui le nierai. Mais nous devons bien constater que l'anticléricalisme des gauches n'est pas seulement une réaction contre les abus du cléricalisme. Il est plus foncier que cela [3]. Il a d'ailleurs ressurgi après la guerre à un moment où, précisément, l'élite chrétienne faisait un effort considérable pour délivrer le catholicisme des confusions politiques. En réveillant aujourd'hui la guerre scolaire, ils acculent les catholiques à refaire, plus que jamais, leur unité politique *en tant que catholiques*.

Au reste, les déclarations agressives du président du Parti Socialiste, M. Buset, ne laissent plus aucun doute sur la volonté des socialistes de détériorer les structures chrétiennes qui, en Belgique, sont solidement organisées et dont les écoles sont une des pièces maîtresses.

3. Il suffit de lire le journal officiel du parti socialiste, *Le Peuple*, pour s'en rendre compte : on s'y moque allègrement de ce que les chrétiens considèrent comme sacré.

Le net progrès du syndicalisme chrétien depuis la guerre n'est pas sans inquiéter les socialistes. C'est pourquoi d'ailleurs les mesures prévues par la loi scolaire dans le domaine de l'enseignement technique[4] où se recrute l'élite ouvrière sont nettement plus hostiles à l'enseignement libre que dans les autres secteurs. Ainsi s'explique peut-être le paradoxe que soulignait la page belge du *Témoignage chrétien* (25 mars 1955) dans un article qui dénonçait la carence du gouvernement socialiste-libéral en matière sociale :

« Il fut un temps où les socialistes accusaient les ouvriers chrétiens d'être liés sur le plan des revendications sociales et économiques parce que la communauté catholique les forçait à lutter d'abord pour la défense de l'enseignement libre, leur faisant ainsi mettre au second plan le progrès social et économique. Les syndicats socialistes sont en bonne voie de leur rendre la pareille en se laissant subjuguer par la majorité de ceux qui, parmi eux, placent la lutte antireligieuse au premier plan (malgré, semble-t-il, la résistance d'une petite minorité). »

Les socialistes ont donc décidé d'atteindre la majorité absolue dans les années à venir. Ils estiment que le principal obstacle à leur développement est l'influence du catholicisme dont l'imprégnation rend les masses réfractaires à l'idéologie socialiste. C'est surtout en Flandre où il existe encore des communautés chrétiennes fortes et où notamment même les écoles officielles sont pratiquement confessionnelles[5] qu'ils espèrent accroître leur

4. Dans le projet Collard l'enseignement religieux n'est plus prévu au programme des écoles techniques officielles.

5. Disons que si les socialistes s'étaient bornés à supprimer certains monopoles de fait dont jouit l'école primaire catholique dans

influence, comme en a témoigné M. Collard lui-même : « Si nous gagnons cette lutte, les possibilités d'expansion dans d'autres domaines seront intéressantes. Le sort de la démocratie et du socialisme est en Flandre. Chaque nouvelle base que nous y établirons sera un jalon que le P.S.C. ne pourra plus nous enlever. »

Pour étendre leur influence, les socialistes ont choisi la voie la plus violente, celle de l'anticléricalisme, plutôt que d'essayer de se débarrasser de tout ce résidu qu'ils ont hérité du libéralisme du XIXe siècle qui est précisément la raison pour laquelle les chrétiens ne peuvent pas se trouver à l'aise dans leur parti.

Leur attitude a suscité chez les chrétiens une réaction à laquelle les gauches ne s'attendaient pas et dont ils ne mesurent pas encore, semble-t-il, toute l'étendue : « C'est le sort commun de toutes les manifestations populaires que de se voir accusées, par ceux qu'elles menacent, de n'être que des intrigues de meneurs » écrivait Pirenne à propos de l'agitation suscitée par la politique scolaire du roi de Hollande à la veille de la révolution de 1830. Les gauches se conduisent à l'heure actuelle exactement comme le roi Guillaume. A cette époque, il y avait une solution facile au problème : la séparation de la Belgique et de la Hollande. Aujourd'hui, la division du pays n'est pas géographique. Elle est interne. C'est dire combien elle est grave; grave pour le pays dont le climat politique devient de plus en plus malsain, grave aussi pour l'Église de Belgique à qui la lutte scolaire pose de redoutables problèmes au point de vue de l'évangélisation.

JEAN DELFOSSE.

certaines régions du pays, nous n'aurions rien à objecter. De même s'ils avaient remédié à certaines anomalies du système en vigueur.

ASPECTS DU CATHOLICISME DANS LA LITTÉRATURE ITALIENNE D'AUJOURD'HUI

En Italie, le phénomène du catholicisme, par suite des conditions historiques que l'on sait (et qu'il faudrait suivre pas à pas, depuis l'arrivée des apôtres à Rome jusqu'à la brèche de Porta Pia, puis aux accords du Latran et au delà), est si fortement collé au sol, si étroitement mêlé à toute vie familiale, sociale, politique des croyants et des incroyants, qu'il apparaît partout sous toutes ses formes, des plus saintes aux plus dégradées; et même si ailleurs on pouvait, sans arbitraire, délimiter une littérature dite catholique, ce serait ici impossible.

Il faudra donc, parmi tant d'ouvrages où le catholicisme est présent au même titre que les cyprès dans la campagne ombrienne, les ruines grecques en Sicile, ou la fumée rougeoyante, le soir, au-dessus du Stromboli, en choisir quelques-uns qui soient signifiants. D'une double signification, d'ailleurs; il est loisible d'y découvrir l'expression de tendances qui caractérisent notre époque, des préoccupations communes, une psychologie façonnée par la guerre et l'après-guerre et parfois des influences étrangères; mais aussi ils ont

leur valeur singulière qu'il faut pouvoir défendre contre la schématisation, sinon le travestissement que leur inflige le besoin de les situer dans un essai d'explication d'une disposition commune, la volonté de les rapprocher d'autres œuvres indigènes ou étrangères, qui risquent d'en neutraliser la valeur concrète et le message personnel.

Pour des lecteurs français, sans doute est-il nécessaire de justifier quelques exclusions qui, pour des Italiens, iraient de soi. Celle de Giovanni Papini d'abord. On ne peut penser qu'avec respect et émotion à ce vieillard envahi par une mort lente et progressive, et qui, jusqu'au bout, aura voulu s'exprimer. Mais son œuvre est déjà du passé et son *Diavolo* un succès de librairie sans signification profonde.

Pour des motifs différents (bien qu'on puisse trouver une certaine parenté aux deux auteurs dans leur goût du succès tapageur), nous excluons Giovanni Guareschi. Le succès foudroyant qu'il a connu en France est dû surtout à Fernandel; il suffit d'avoir vu le film en Italie : Don Camillo privé, non de l'action, non des gestes, non du visage, mais de la voix de Fernandel, perd cinquante pour cent de ses effets. Il est dû aussi, ce succès, à la malice française qui aime à se représenter — très faussement — une psychologie élémentaire du peuple italien et rit devant les simplifications que Guareschi — avec un don du comique, du gros comique, indéniable — introduit dans la vie politique et religieuse de ses compatriotes.

Enfin une troisième exclusion concerne Carlo Coccioli qui s'est lui aussi taillé un succès en France par l'exploitation de thèmes à la mode, avec un certain talent, mais moins d'art que d'artifice. La curiosité pour la

personne du prêtre, l'intérêt pour des cas pathologiques de pédérastie ou de pseudo-possession diabolique, pastiches de Bernanos frotté de Huysmans et mêlés de psychanalyse n'arrivent pas à laisser percer la sincérité qui donnerait à ses romans une signification catholique.

Les quelques ouvrages qui seront examinés ici mettent en valeur trois aspects marquants de cette littérature où le catholicisme a un sens. D'abord la hantise du prêtre et de son comportement, qu'il soit saisi dans un problème de sa vie singulière d'aujourd'hui comme dans l'essai à demi réussi de Mario Pompilio; qu'il soit présenté dans certaines situations traditionnelles, et traditionnellement comiques ou tragiques, par l'humour de Luigi Santucci; soit qu'à l'inverse un Nicola Lisi décrive la vie tout effacée d'un prêtre qui demeure dans une intime union à Dieu.

Le second aspect est une fuite hors du temps, pour essayer de mieux saisir sans doute l'éternel et l'essentiel. Déjà apparente dans certaines nouvelles de Santucci, la fuite est consommée chez Lisi, alors que d'une tout autre façon elle apparaît dans les récits métaphysiques de Dino Buzzati.

Enfin, proche et distante de celle-ci, une autre espèce de fuite loin des manifestations ecclésiales ou liturgiques, loin d'un catholicisme visible, en un lieu à la fois du temps et hors du temps, où la pensée catholique en même temps inspirante et crucifiée pénètre en des réalités psychologiques que l'apaisante satisfaction des bien-pensants se plaît moins à cacher qu'à ignorer. Je pense, en même temps qu'à des nouvelles de Buzzati, à un certain Piovene et à Ugo Betti.

On a loué le roman de Mario Pompilio, son premier ouvrage, paru l'an dernier chez Bompiani, *L'uccello*

nella cupola (L'oiseau dans la coupole). Qu'il soit mal construit, lent et long, en dépit de sa brièveté, ce n'est pas le lieu de l'examiner ici comme réussite littéraire. Il s'agit du drame de conscience d'un jeune prêtre que ses fonctions de confesseur mettent en lutte contre le mal en l'enfermant dans une entière solitude alors qu'il n'est de taille ni pour la lutte ni pour la solitude. Pour diriger le lecteur dans cette histoire d'âme, l'auteur a commencé par un épisode ingénu et prémonitoire : un martinet entré dans l'église, vole éperdument dans la coupole, battant contre les fenêtres fermées, s'accrochant parfois épuisé à une corniche; lorsqu'il tombe, le prêtre ému de pitié caresse l'oiseau dans le creux de sa main, puis le lance très haut pour qu'il retrouve son vol, en vain. « Et dire que dans quelques jours » remarque le sacristain « il aurait pu repartir, maintenant c'est fini. » De fait l'oiseau meurt peu après : c'est là toute l'histoire en raccourci. Marta, désespérée et affolée invoque une aide; don Giacomo, qui se trouve pour la première fois devant le *Péché,* « tout en même temps effrayé et exalté », veut la sauver en la lançant par ses exigences dans des sphères où elle n'est pas prête à pouvoir respirer, puis par une suite de lassitudes et de démissions, l'abandonne, soucieux de sa propre paix, tandis qu'elle se tue. Don Giacomo ne sait s'il est responsable de la mort de Marta; de ses tourments intérieurs il est finalement sauvé par un bon et doux vieillard, don Paolo, qui lui enseigne d'abord l'indulgence, puis, sur sa responsabilité actuelle, cherche moins, semble-t-il, à l'éclairer qu'à lui rendre la paix : la grande force du chrétien est de penser que Dieu permet ou tout au moins tolère tout ce qui arrive... sans quoi on ne pourrait pas vivre. Il est difficile de

donner de la fermeté à un livre qui n'en a pas, son intérêt néanmoins est d'avoir placé ce problème du prêtre, non dans les zones où il s'essouffle aujourd'hui, mais dans la tragique situation qui lui est essentielle, celle du guide spirituel, pour laquelle il semble que l'auteur ait voulu le montrer mal préparé.

Tout autre apparaît la réponse de Luigi Santucci à l'intérêt suscité par la personne du prêtre et du religieux. Une suite de nouvelles, sous le titre *Il zio prete* 1951 (L'oncle prêtre), porte en épigraphe cette phrase de Chesterton : « Un ecclésiastique peut apparemment être inutile comme un chat, mais lui aussi est fascinant et il doit y avoir quelque étrange raison pour qu'il existe. » Ce choix manifeste, d'une part, qu'il s'agit d'un type de prêtre en voie de disparition, au moins ailleurs qu'en Italie, d'autre part, une volonté d'humour que l'auteur appelle son « obstination d'humorisme catholique » et qui lui semble tout à fait originale : « Être à la fois humoriste et catholique, deux choses si inconciliables, représente, au moins dans le zoo italien, la bête rare. » Erreur et vérité. S'il est vrai que l'humour n'a pu naître qu'avec le sentiment chrétien qui aime en critiquant ou en raillant, ce serait un triste apauvrissement pour le catholique s'il devait renoncer à une telle expression; on peut espérer d'ailleurs que Santucci n'ignore pas Manzoni. Sans doute est-il plus courant qu'on admire et respecte ou bien qu'on bafoue par la satire en continuant Boccace. Il y a effectivement, dans ces nouvelles, une veine de Boccace, mais transformée par la bonhomie; le trait caricatural est manié dans un climat de sympathie : une gaieté qui ne va jamais jusqu'à la truculence, une hardiesse qui s'arrête au seuil de la licence, les pécheurs ne sont pas

endurcis; des moines gourmands et ivrognes, il y en a, mais peu finissent mal; il y a même des abbés qui portent eux-mêmes le vin d'abord supprimé à celui dont dépend la richesse matérielle du couvent, sans que Daudet soit trop indiscrètement présent. Qu'il s'agisse de folie théologique, de l'ingénuité de trois jeunes nonnes en voyage, de la mort d'une tragique grandeur d'un moine dévoyé qui se retrouve prêtre dans le moment même du sacrilège, d'un évêque centenaire qui ne se décide pas à mourir, partout c'est le thème de la grandeur et de la faiblesse, faiblesse mesurée aux dimensions de la grandeur, en des expressions inattendues où la fantaisie, la vivacité, le brio et la bonté trouvent leur compte. Grandeur et faiblesse sans que l'une fasse oublier l'autre, même si l'on entend bien, qu'au fond, chez l'auteur, veille une requête de sainteté authentique qui s'exprime en souriant et sans s'indigner : besoin d'une religion qui ne soit pas d'abord rite et doctrine mais vie chrétienne dans les âmes et dans la société. L'apologue final (*L'intrus*) ne laisse aucun doute sur cette signification profonde du livre. Un couvent tranquille où le P. Gardien, depuis des lustres, n'entend plus en confession un seul péché mortel, le monde est donc converti et marche dans les voies du Seigneur; les statistiques des baptêmes sont magnifiques et le pouvoir civil est entre les mains d'hommes pieux et craignant Dieu... Et voici qu'un visiteur se fait annoncer : Jésus-Christ. Homme étrange, étrange visite. Il parle des pauvres, des pauvres, des pauvres, on lui a montré les registres où sont marquées les distributions de soupe, il les a jetés par la fenêtre. Il a dit : « Vends ce couvent et achète des jouets et des gâteaux pour les pauvres gens. » Au chapitre les moines se divisent :

est-ce bien Lui ? Il a dit au P. Gardien : mets ton doigt dans mon côté, et le trou y était... mets ton doigt dans mes mains, et le trou y était. L'a-t-on interrogé sur la théologie ? Il a dit que la théologie était un luxe de riches, il est trop pauvre pour s'en occuper. On décide de le garder en quarantaine sans rien laisser transpirer du malheur qui vient de s'abattre sur le couvent. Personne ne dort plus; chaque frère se barricade le soir dans sa cellule.

Or, l'homme étrange, ayant frappé à la cellule du P. Gardien, lui arrache des mains son doux bréviaire, se jette à genoux et l'oblige à l'entendre en confession. Miséricorde! Blasphèmes, vols, meurtres, incestes, adultères, fornications, sacrilèges... Le vieux confesseur claque des dents, invoque : « Assez, Seigneur, assez! » Mais le pénitent semblait porter sur lui tous les péchés du monde. Après des heures d'hébétude, le P. Gardien, à l'aube, alors que le coq chantait pour la seconde fois, est allé jusqu'aux maisons proches. Vers midi montèrent deux carabiniers, on leur recommanda d'éviter toute brutalité, car l'homme était doux, puis les laissant agir seuls, les moines allèrent chanter l'office à pleine gorge pour ne rien entendre. A l'angélus du soir on sonna à la porte, les deux carabiniers, sans armes ni chapeaux se jetèrent à genoux devant le P. Gardien demandant à revêtir le froc; mais ils ne surent jamais répéter ce que leur avait dit le prisonnier avant de disparaître dans le brouillard. Le cercle de l'humour est fermé : c'est dans ce même couvent que les convertis de Jésus-Christ viennent apporter le souffle régénérateur qu'ils ont su recevoir.

Il y a parfois un air de parenté entre Luigi Santucci et Nicola Lisi. Chez l'un et l'autre passe un air de

miracle, mais alors que chez Santucci le surnaturel est saisi à travers le naturel, Lisi transforme le naturel en surnaturel. Et si, au fond de l'un et de l'autre se lit une revendication d'authentique vie chrétienne, c'est à l'opposé qu'ils en trouvent l'expression. Lisi place son *Diario di un parroco di campagna* (Journal d'un curé de campagne) hors du temps et de l'espace, je veux dire hors du temps qui se précise par des chiffres de siècles et d'années (les trois parties sont intitulées : Année du froid, Année des passants, Année des fleurs) et hors d'un espace géographiquement précisé. Ce curé a une vie apparemment remplie de toutes petites choses : les oiseaux (la neige étant tombée il faut étendre une toile cirée dehors pour répandre des graines qu'ils pourront manger), un chat, une violette (la première de l'année, laborieusement cueillie, ramenée avec précaution, placée dans un verre), des papillons, un arbre, des poulets qu'un certain vent fait périr. Ses rapports avec les humains sont étranges, à la fois peureux et confiants, il les voit autrement que les autres, il les connaît par d'autres voies; il est sensible à des présences invisibles, il est contre son gré exorciste. Effrayé ou déconcerté, il suffit que son regard, par hasard, tombe sur sa robe. « Ma soutane me suggérait que j'étais ici sur la terre, d'une certaine façon, une exception, marqué d'un caractère tel qu'il me faisait entendre la voix des âmes prisonnières. » Nicola Lisi a voulu tracer un type de sainteté sacerdotale aux antipodes de celui qui est aujourd'hui dans tous les romans. Il semble que, saisi par le problème pour beaucoup inextricable du prêtre qui est un séparé et qui néanmoins doit être tout à tous, de plain-pied avec chacun dans la connaissance vraie et éprouvée de la vie de tous, il ait choisi de le voir seule-

ment en séparé, hors de toute préoccupation sociale théorique ou militante, dans une zone intermédiaire entre ciel et terre où lui parviennent la voix de Dieu et la voix des âmes.

La même intention s'exprime dans *La nuova Tebaide* et c'est un peu dommage. Lorsqu'il s'agissait d'un personnage exceptionnel on pouvait accepter cette vie hors du temps, mais les fragments qui essaient de montrer maint personnage du même type, chacun en une anecdote, deviennent monotones et ennuyeux, déplaisants aussi comme ces peintures de modernes qui imitent les primitifs.

Dans les fortes nouvelles de Dino Buzzati (*Paura alla Scala*, 1949) domine tantôt un réalisme de départ qui a valeur de symbole, tantôt un monde imaginaire à la Kafka non moins symbolique que le premier. S'il y a évasion, ce n'est pas dans la revendication qui, elle, est bien actuelle, mais dans les fantaisies créées par une imagination d'une extrême richesse où réel et imaginaire sont imbriqués de façon toujours inattendue, en des dosages aussi divers que dans *Il borghese stregato*, *Pranzo di guerra*, *Una goccia*, *La notte*, *I ricci*, qu'il est impossible de résumer sans les détruire. La puissance de l'obsession sera manifestée successivement soit en maintenant dans l'angoisse pendant toute une nuit le public de la Scala qui, sur des apparences interprétées, attend dans la terreur d'être attaqué par les membres d'une organisation secrète; soit par une explication psychanalytique impossible à accepter par la protagoniste (*Il mostro*); soit par le récit calme et hallucinant d'une vie dominée par un tas de pommes ensorcelées (*La soffitta*). Ailleurs, les réalités spirituelles les plus profondes sont suggérées par le récit fantaisiste :

la nécessité d'une opération chirurgicale a conduit le roi à l'hôpital (*Il miracolo di re Ignazio*), un parmi les autres, seul de la même solitude que les autres. Il entend, sur un fond de gémissements innombrables, un cri plus aigu, une plainte plus déchirante, mais l'infirmière interrogée, gentille, tend l'oreille et n'entend rien. Une fois opéré, de ce corps blessé sort un cri inouï, qui semble venir des profondeurs de toute la souffrance humaine et, à bref intervalle, le cri se renouvelle, semblable et changeant, toujours plus profondément douloureux. Médecins, religieuses, infirmières pâlissent de terreur et pensent à protéger les autres malades. Mais voici que les malades, dès le premier cri, se sont sentis soulagés, puis ils guérissent les uns après les autres, l'hôpital se vide, il n'y reste plus que le roi toujours gémissant. La Mort — jeune femme au visage régulier parfaitement immobile — profite du désarroi pour entrer dans la chambre du roi, mais le cri insoutenable la fait reculer et elle sortirait de la chambre si tout le personnel de l'hôpital ne l'y repoussait et ne l'obligeait à passer ses mains sur le visage du roi. Ces brèves indications pourraient laisser croire qu'il s'agit d'une allégorie intellectuellement construite, mais tout le récit se déroule avec une telle urgence, réalisme et fable y sont si fondus, qu'il faut bien y voir une pure expression symbolique.

Sous un voile plus transparent encore apparaît la réalité religieuse dans *Racconto di Natale*. Dans la cathédrale vide, don Valentino dispose le prie-Dieu de l'archevêque qui, dans deux heures, viendra finir la nuit de Noël en prière (l'archevêque est seul alors que les familles sont réunies, les amis se retrouvent, les enfants ont leurs jouets... mais si l'on savait! l'archevêque n'est

jamais seul : Dieu remplit le temple autour de lui au point que les portes ont peine à rester fermées). Or un pauvre frappe à la porte et demande pour cette nuit de Noël un peu de Dieu, il y en a tant! Impossible, il appartient tout entier à son Excellence l'archevêque, et au moment même où le pauvre, congédié avec une aumône, s'en va, la cathédrale se vide instantanément de Dieu. Don Valentino voudrait réparer son erreur, ne pas priver son archevêque de cette présence de Dieu qui est toute sa richesse. Dans une famille amie on est à table et visiblement Dieu est là. Donnez-le-moi pour mon archevêque, prie don Valentino. Impossible, comment en cette nuit de Noël priver de Dieu ces enfants? Et aussitôt la pièce se vide de Dieu. Le prêtre poursuit son chemin, marche dans la nuit, arrive en pleine campagne, tombe enfin à genoux devant Dieu; à sa demande, un paysan l'évince : « Il est à nous », et Dieu disparaît. Après une course désespérée, glacé, tombant, enfonçant, se redressant, il va toujours vers une grande et lointaine lumière et voici enfin des voix d'anges, une grande église toute pleine de paradis, un prêtre qui prie; à la supplication de don Valentino celui-ci se retourne, c'est l'archevêque : « Bon Noël, don Valentino », s'écrie-t-il en venant à sa rencontre, tout entouré de Dieu. « Mon pauvre enfant, où étais-tu? Qu'est-ce que tu es bien allé chercher dehors par une telle nuit? »

Dans toutes ces nouvelles, que le choix forcément mutile, la qualité humaine et poétique est telle que même la réalité la plus cruelle (*Les buone figlie*) est enveloppée d'un esprit de sympathie qui laisse à peine subsister un mince résidu d'amertume.

L'idée maîtresse de Guido Piovene est que les hommes cherchent à se tromper eux-mêmes, tout en trompant les

autres sur les motifs et mobiles de leurs actions, et le cherchent d'autant plus qu'ils déclarent plus fortement désirer faire la lumière. Ils se trompent plus particulièrement sur la qualité de ce qu'ils appellent pitié et qui n'est qu'égoïsme. A la dernière page de *Faux rédempteurs* (*I falsi redentori,* 1949), Giulio comprend, devant le cadavre de Maria, que, depuis son arrivée dans la ville il n'a eu d'autre but que de provoquer ce suicide. « J'étais comme perdu dans la honte de moi, du nauséabond mélange d'amour et de haine dont je voyais maintenant la fausseté et qui avait été mon destin, de la confusion mentale dont je m'étais servi pour arriver à un assassinat. » Avant cette dernière page tout le récit, sous forme autobiographique, tendait à montrer comment depuis le temps où Maria avait été sa maîtresse, il avait essayé de la sauver d'elle-même, puis, la retrouvant mariée à Pietro, il n'avait pas eu d'autre intention que cette « rédemption ». Le précédent roman de Piovene (*Pietà contra pietà,* 1946) plus touffu et parfois obscur, montrait déjà comment la pitié cache en réalité une volonté de domination et de possession qui aboutit à la destruction. Mêlés aux dévastations, aux destructions matérielles et morales de la guerre, les personnages trouvent là l'occasion de se manifester plus ouvertement, parce que hors des conventions d'une vie normale neutralisée par les convenances; et Anna finira par trouver sa vérité dans l'aide humble qu'elle apporte à ses compagnons de résistance. Mais cette trame occassionnelle de la guerre, si elle accompagne ou provoque la hantise de Luca qui voudrait tout détruire en lui et recommencer à zéro, ne correspond pourtant pas chez le romancier à un besoin de fixer ses personnages dans le temps. L'essentiel est la cruelle et douloureuse analyse des psychologies indi-

viduelles qui examine les confusions, hypocrisies, faussetés, suscitées et entretenues par les parents, les éducateurs, le milieu, chez l'homme qui ne cherche qu'à se justifier. Que l'âpre exigence de vérité qui sous-tend ces romans durs soit exigence religieuse, cela ne fait pas de doute.

Un premier roman sous forme épistolaire (*Lettere di una novizia,* 1942) montre de façon plus ouverte, plus immédiate, comment cette exigence est née dans un monde où le mal dénoncé sévit plus qu'ailleurs — par le fait même de l'idéal qu'on est censé y cultiver, et qu'on croit y cultiver, et que les meilleurs y cultivent réellement — celui des milieux religieux. Chez tous ses personnages, on verra une déformation due à une première éducation religieuse. L'avant-propos dit très clairement : « Dans ce que j'écris, peut-être atteindra-t-on, non la pensée catholique, ce qui serait une hérésie, mais le reflet d'une civilisation du sentiment qui naît de la pratique du catholicisme et de sa prudente législation des sentiments de l'homme. » Cette novice qui, un mois avant sa profession, écrit à un prêtre qu'elle a des doutes sur sa vocation et parle longuement de son enfance un peu triste et de la seule faute qu'elle ait commise : un mensonge dit par gentillesse et bonté, doit révéler peu à peu que c'est après avoir tué son amant qui éludait le mariage qu'elle s'est réfugiée, avec la complicité de sa mère et de la supérieure, dans le couvent où elle a été élevée et qu'elle veut maintenant quitter contre la volonté de sa mère et de la supérieure. Après un autre assassinat elle meurt en prison, sans douleur pour le mal qu'elle a causé, avec la seule inquiétude qu'on pût ne pas comprendre sa profonde bonté, au demeurant douce et sympathique à tous. Ce qui

apparaît dans l'entrelacement de ces lettres — une quarantaine et une dizaine de correspondants — c'est le recours continuel au mensonge à soi, et aux autres, mensonge de pitié, mensonge de peur, mensonge de dignité, de passion, de haine, de bonté, de faiblesse, de force. En présentant son roman l'auteur laissait espérer, en d'autres livres, « le décisif passage de la pitié des égoïstes à la charité des chrétiens », et il a été amené au contraire — ou en attendant —, dans une réalité humaine plus complexe, plus riche, un tissu plus serré, un cheminement plus tortueux dans un inconscient plus profond, à déceler encore le travail de l'esprit de mensonge.

Bien que ces aperçus aient voulu se limiter à la littérature narrative, il est impossible de ne pas faire une place au dramaturge Ugo Betti dont l'œuvre, par un autre biais et dans un autre drame, est aussi significative que celle de Piovene. Plus âgé que tous les auteurs précédemment cités, Ugo Betti (1892-1953) ne pourrait être néanmoins éliminé de la génération d'après guerre, son œuvre dramatique, qui s'est faite toujours plus dense et forte, le place parmi les représentants les plus remarquables de la littérature italienne de ces dernières années. Si le monde de Piovene est celui des êtres qui subissent la fatalité du mal et de la souffrance par l'hypocrite transformation du mensonge en valeur, le monde d'Ugo Betti est une lande pierreuse où vivent des désespérés, un monde de misères et d'abdications où surgit pourtant un geste, un mot, un sacrifice qui sauvent l'homme et Dieu. Le théâtre de Betti est religieux profondément, parce qu'il a voulu en éliminer tout ce qui est apparence religieuse, que ce soit atmosphère de religiosité, description d'expérience religieuse, sub-

tils cas de conscience d'intellectuels ou visibilité du religieux dans la liturgie. Betti[1] saisit la vie dans ses zones de mystère où elle est encore indéterminée parce que pas encore conceptualisée; sa lucidité n'est pas celle de l'intellectuel qui projette sa lumière et à l'aide de sa logique, introduit de l'ordre, de la clarté, de la raison où il n'y a rien de tout cela. Il saisit tout cet ensemble dans sa totalité et son indétermination, avec sa sympathie pour l'homme, avec sa connaissance de l'homme acquise à travers ses fonctions de magistrat, mais d'un magistrat que son métier n'a pas déshumanisé, qui connaît aussi bien le drame du coupable que celui de l'innocent et celui du juge, non séparés d'ailleurs les uns des autres, qui est coupable? qui est innocent? qui est juge?

Il existe une essentielle pureté souvent indiscernable dans le grouillement de ce qu'on est accoutumé à considérer comme impureté; cette pureté est puissance d'amour, c'est-à-dire don et sacrifice, et, par le sacrifice, sans que les voies en soient logiquement suivies et exprimées, suscite amour et pureté. Irene, la petite infirme au visage d'ange, prostituée par son père, — il voulait qu'elle n'ignorât pas l'amour... et il accepte tous les profits de la situation, — reste innocente sous le mécanisme de la prostitution, et la pureté de l'amour que lui inspire le beau brigadier venu pour enquêter l'entraîne à se tuer pour éviter toute gêne à l'enquêteur. Celui-ci, jusqu'alors bellâtre, vaniteux, soucieux de son avancement, se sent dominé par l'absolu de cet amour dont il avait senti l'approche, la nuit précédente, auprès d'Irene. Il découvre en même temps l'amour et la droi-

1. Faut-il préciser que nous parlons ici des drames d'Ugo Betti et non de ce qui fut présenté, sous son nom, au public français?

ture, l'amour ne peut être que vrai; et alors que d'autres veulent se prêter à une mise en scène et simuler un mariage pour adoucir les derniers instants de la mourante, Ugo, après une acceptation passive qui s'exprime par une suite de « oui » isolés, après des initiatives encore hésitantes dans la forme « oui, mais peut-être vaudrait-il mieux que ce soit un vrai prêtre » ... « oui, mais peut-être vaudrait-il mieux le vrai livre, les vraies paroles », se trouve brusquement transfiguré quand il entend l'exclamation désespérée d'Irene, qui sent la feinte : « Oh! mon Dieu, je suis seule, seule... personne ne me prend avec soi et me protège », et il crie avec une sorte de violence sauvage : « Moi, moi. Moi je te prends avec moi, Irene. Je te prends avec moi pour toujours. (Au prêtre) : Vous, faites tout ce qui est nécessaire pour qu'Irene et moi nous puissions être vraiment ensemble, en cette vie et après. Que tout soit vrai et pour toujours. »

Corruption au Palais de Justice montre un retournement du même ordre dans un autre climat. Au bout d'une enquête impossible à mener où chacun des juges soupçonne les autres, un vieil homme innocent, Vanan, se laisse accuser par faiblesse sénile, un autre, cardiaque, qu'une crise non jouée amène à découvrir le vrai coupable, s'accuse lui-même par scepticisme et peut-être plus encore par besoin diabolique de dominer les situations et les hommes, s'accuse dans les dernières minutes qui lui restent à vivre, et demande pour Cust (le coupable) les plus hautes fonctions et les plus grands honneurs. Celui-ci, qui avait poussé le cynisme jusqu'à convaincre la fille de Vanan que son père était le coupable, ne peut se soustraire à la pensée du cri — qu'il n'a pas entendu — d'Elena tombant du haut de la cage

de l'ascenseur. Elena est morte volontairement, ce sacrifice s'impose mystérieusement à celui qui l'a déterminé et alors que, félicité et applaudi par tous, il voit sa réussite apparente aller au delà de tout ce qu'il avait pu espérer, il sent la nécessité de se dénoncer : « Aucun raisonnement au monde ne pourrait me permettre cette nuit de fermer les yeux tranquillement. Il faut que je réveille l'*Alto Revisore.* Je dois lui avouer la vérité. » La justice des hommes n'existe pas. Être homme c'est « laisser aller les choses », c'est considérer que « le temps aplanit tout », que, « une fois la porte fermée, ce qui a été et ce qui n'a pas été c'est tout un ». Mais il y a une grâce de rédemption obtenue par le sacrifice volontaire de substitution qui est pour l'autre illumination d'amour. Il est sans intérêt de savoir ce que Cust dira à l'*Alto Revisore* (Dieu), en haut de cet escalier qui monte et dont on ne voit que la partie inférieure; il suffit que Cust soit engagé dans la montée des premiers degrés.

Si l'on voulait mesurer à une toise légaliste les actes des protagonistes qui représentent l'élément pur et rédempteur, sans doute serait-on embarrassé. C'est par un suicide que se sacrifient pour le salut des autres Irene et Elena; c'est en l'empoisonnant que Elsa assure à son mari salut temporel et éternel. Mais il ne faut pas perdre de vue l'intention de Betti : aller auprès des hommes sans espérance, les connaître, entrer dans leurs refus et y creuser; n'avoir pas peur de ce désert et on arrivera toujours parmi tout ce refus à découvrir un petit oui qui suffira à tout reconstruire (*Théâtre et religion,* dans *La Rocca*, 1er juillet 1953). C'est la petite fontaine Aréthuse qu'aimait à évoquer l'abbé Huvelin, mais pour la découvrir il faut plonger dans l'eau saumâtre.

Une plus longue étude permettait d'insister sur les parentés dans les diversités; contentons-nous de souligner, dans les œuvres les plus nouvelles, une libération de tout conformisme traditionnel, un refus des accommodements et des facilités; une dure exigence de vérité et de justice; une critique qui édifie, une critique qui en déblayant des monceaux de plâtras, d'herbes desséchées ou trompeuses, permet à la petite plante drue et vraie de monter; un refus des images de Dieu soit confortables soit utilitaires, un besoin authentique de Dieu, ouvert à l'espérance.

LUCIENNE PORTIER.

Les Signes du temps

La France sous-développée

L'opinion informée vient de reprendre conscience d'un très ancien phénomène économique : malgré tous les mouvements de population, il subsiste en France de très importantes différences régionales de revenus. En gros, en très gros, car les chiffres dont on dispose sont bien incertains et une analyse sérieuse du phénomène évoqué exigerait des données autrement précises — le revenu moyen des Français vivant de l'agriculture varie au moins de un à quatre quand on passe des départements les plus pauvres aux départements les plus riches, et le revenu moyen des Français qui vivent des activités industrielles ou commerciales varie au moins du simple au double. En outre, les revenus agricoles et les revenus industriels ou commerciaux les plus faibles se trouvent dans les mêmes régions qui sont justement les moins industrialisées : on observe une relation très nette entre la prospérité d'une région ou d'un département, quelle que soit la façon dont on la mesure, et le pourcentage de la population de cette région ou de ce département qui vit de l'agriculture. Les régions où l'agriculture emploie proportionnellement le plus de monde sont justement celles dont la terre est

la plus pauvre. Par une contagion normale, l'industrie et le commerce de ces régions sont parmi les moins prospères (ces régions sont heureusement aussi les moins peuplées en termes absolus).

Rien de tout cela n'est nouveau. Ce qui l'est, c'est d'en entendre parler avec une insistance inattendue. La Commission économique pour l'Europe des Nations Unies consacre un chapitre entier de son dernier rapport aux déséquilibres régionaux dans l'économie française. L'Organisation Européenne de Coopération Économique (O.E.C.E.) insiste sur la nécessité de réduire les différences régionales de niveau de vie pour permettre un accroissement rapide de la production. Le gouvernement demande des pouvoirs spéciaux pour aider les régions défavorisées à combler leur retard. L'actualité, enfin, c'est M. Poujade à la Porte de Versailles et au Vel' d'Hiv'. Les analyses de la presse la plus sérieuse nous expliquent que Saint-Céré est sous-développé, que le mouvement est né et a grandi dans les départements les plus pauvres, et que les facteurs politiques et sociaux qui expliquent la susceptibilité de régions plus riches à la contagion ne doivent pas faire oublier combien différent est le sort des régions industrielles prospères du Nord et de l'Est et des régions défavorisées du Sud et de l'Ouest.

Cette unanimité doit inciter à quelque prudence. La présentation de l'actualité économique, comme toute autre chose, suit la mode. Chaque saison ou presque, une mythologie nouvelle se crée. On prend un problème important, mais on l'isole artificiellement pour en faire le seul problème. On introduit une terminologie à résonances émotionnelles, qui dispense d'une analyse scientifique précise. Le résultat, c'est du mauvais journalisme et de la mauvaise politique économique. Qu'on se souvienne des bonnes intentions stériles — et des mauvaises intentions beaucoup plus efficaces — qu'ont suscitées les mythologies successives des « réformes de struc-

ture », de la « planification démocratique », du « développement des secteurs de base », de la « défense du franc », de la « campagne pour la productivité ». Dans chaque cas, des concepts importants, mais partiels et imprécis, sont devenus des slogans ou ont engendré des mythes. Il en est de même maintenant. On parle de départements sous-développés, comme si le Tarn-et-Garonne était l'égal de la Calabre, l'Ardèche une province du Pakistan et les Landes l'Arabie séoudite. Il est un peu inquiétant que l'évocation du « désert français » reçoive sans toutes les nuances voulues la sanction d'une haute instance internationale. Car les choses sont plus compliquées que ça, et il serait très regrettable que cette sanction puisse conduire des instances nationales, et l'opinion publique même, à escamoter un problème qui appelle une analyse soigneuse et scientifique plus que la rédaction d'un train de décrets-lois hâtifs.

Le sujet est d'importance et méritera d'être suivi. Il ne s'agit aujourd'hui que de planter quelques jalons.

Avant tout ramener le problème à sa juste mesure : les différences régionales, réelles et graves, que nous avons signalées ne se trouvent pas qu'en France. Elles existent, moins accusées, dans des pays très industrialisés, comme la Grande-Bretagne. Elles sont peut-être plus considérables aux États-Unis. Dans aucun pays, les mouvements de main-d'œuvre d'une industrie à l'autre ne sont assez rapides pour annuler les différences de revenus causées par le progrès technique. Dans tous les pays, les revenus agricoles par tête sont dans l'ensemble inférieurs aux revenus industriels par tête. Si l'on met à part des pays qui ont réalisé une révolution exceptionnelle dans leur agriculture, comme le Danemark et la Hollande, il n'est pas certain que la différence soit bien plus considérable en France qu'ailleurs.

La gravité du cas français vient de deux causes principales. La première, qu'on retrouve ici comme toujours, est la stagnation démographique qui a aggravé

les conséquences du déclin économique de certaines régions. On sait que les ajustements nécessaires sont beaucoup plus faciles quand la production et la population augmentent, plus ou moins rapidement suivant les secteurs, que quand elles sont constantes ou diminuent, le déclin de certains secteurs devant alors compenser le progrès des autres. La seconde cause doit être cherchée dans la politique de protection agricole qui, si elle n'a heureusement pas freiné l'exode rural, a favorisé beaucoup plus dans l'ensemble les régions à agriculture riche du Nord que les régions pauvres du Sud, et a donc vraisemblablement accru les différences entre les revenus agricoles. La combinaison de ces deux facteurs a amplifié l'effet défavorable du déclin des régions pauvres sur l'évolution d'ensemble de l'économie française.

Mais tout cela est du passé. Pour l'avenir, la mode dont jouit l'expression de « départements sous-développés » peut justement inquiéter. Car l'expression implique qu'il convient, afin de satisfaire à une étrange notion de justice géographique, de forcer le développement de ces départements. Or rien n'est moins certain. Si la concentration industrielle est excessive autour de Paris et dans quelques autres conurbations, cela ne veut pas dire que la fabrication de tracteurs sur le plateau de Lannemezan ou la reconversion des maréchaux-ferrants du Gers en fabricants de moulinettes seraient favorables au progrès économique. Il n'est pas sûr non plus que l'implantation de centres industriels nouveaux à l'ouest d'une ligne le Havre-Montpellier, suggérée par la Commission économique pour l'Europe, pourrait freiner le déclin de la Lozère ou du Cantal.

L'autre solution, si l'industrialisation ne convient pas, est d'accroître rapidement la productivité de l'agriculture dans les régions les plus en retard. On rejoint ici les objectifs du second plan : maintien de la population active de l'agriculture, accroissement rapide de la productivité permettant une augmentation simultanée des

exportations et de la consommation intérieure. La Commission économique pour l'Europe insiste très justement sur les risques de ce choix. Si les objectifs de production sont atteints, les surplus exportables de l'agriculture française auront bien du mal à trouver des débouchés rémunérateurs, compte tenu de l'augmentation probable de la production agricole du reste de l'Europe occidentale. Le pari souhaitable pour l'économie française n'est certainement pas le maintien de l'équilibre actuel entre l'agriculture et l'industrie, mais bien un renouveau d'industrialisation et la recherche d'exportations croissantes de biens d'équipement industriels.

Certes, dans cette optique, le sort de certains de nos départements sous-développés sera de décliner encore. Pourquoi pas ? Pourquoi n'y aurait-il pas une part non négligeable du territoire français à vocation ni industrielle, ni agricole ? Bien des départements à agriculture et élevage très pauvres sont à vocation forestière. Et ne serait-il pas souhaitable pour l'équilibre des habitants des grandes villes qu'ils puissent atteindre dans leur pays quelques belles régions à vocation de désert ?

GEORGES ROTTIER.

Les élections cantonales

Les élections cantonales paraissent (cette note est écrite entre les deux tours de scrutin) avoir fait l'accord des commentateurs : tous parlent de stabilité et de scrutin sans surprises. Cependant en matière politique, il n'est jamais d'immobilité absolue et les cantonales ont révélé quelques mouvements qui pour

n'avoir que peu d'ampleur ne sont pas sans signification et demandent un raccourci d'analyse.

Ces élections cantonales ont été caractérisées par un chiffre élevé d'abstentions, environ 40 % des électeurs inscrits. Ce pourcentage, plus élevé dans les centres urbains, plus bas dans les campagnes, n'est pas plus scandaleux que d'habitude et il est quasi traditionnel en ces sortes d'élections, de même qu'il est d'usage à chaque fois de situer à ce moment du commentaire le couplet vertueusement masochiste sur notre carence bien française du sens civique. On rencontre cependant des pourcentages aussi importants dans certains États des États-Unis même pour les élections présidentielles. Il faudrait aussi mieux établir les responsabilités de cette constante française dans l'abstentionnisme : toute une partie de la presse, toute une opinion bien-pensante et distinguée pratiquent un antiparlementarisme larvé, font le procès des partis, traitent de jeux de cirque les embarras sérieux et tragiques de notre vie politique. Les Français qui subissent l'imprégnation de ce climat de scepticisme sont excusables de déserter leur devoir civique et le miracle c'est qu'il y ait encore 60 % de Français et de Françaises à aller aux urnes un jour de cantonales.

Le signe vraiment grave est que l'abstentionnisme soit surtout urbain. On voit apparaître là une moyenne bourgeoisie, passablement aisée et indifférente à la chose publique, d'où sans doute le progrès de l'abstentionnisme urbain. Enfin il est trop clair que toutes les beautés d'un scrutin uninominal, désistements et ballottages, l'affrontement homme contre homme, n'exercent pas d'irrésistibles séductions sur les électeurs, ce qui ne fait pas un argument en faveur du scrutin d'arrondissement.

Le corps électoral, même émietté dans le miroir brisé des cantons, ne reste pas cristallisé dans des partages et des habitudes immuables. Si le communisme fait

quelques progrès dans les milieux ruraux et plus particulièrement dans les départements sous-développés, un reflux commence à s'amorcer dans les régions industrielles et il pourrait aller s'accélérant le jour où un gouvernement ferait une politique décidément sociale. Les socialistes qui ont enregistré des gains très sensibles se mettent à mordre sur la fraction communisée de la classe ouvrière. Ce sont, chez les socialistes, les Fédérations les plus riches en militants, les plus vigoureusement doctrinales et pour ces deux raisons les plus européennes qui enlèvent le plus de voix ex-communistes, comme le montrent les chiffres du Nord ou du Pas-de-Calais. Succès indéniable pour M. Guy Mollet et la direction actuelle du parti socialiste.

Le M.R.P. maintient et dans l'ensemble améliore légèrement ses positions (de 8 à 9 % par rapport aux derniers scrutins cantonaux). Quelques candidatures « nouvelle gauche » ont pu cependant lui enlever sur ses franges un petit nombre d'électeurs dans les grandes villes. Un trop grand déséquilibre se manifeste entre l'ampleur de certains succès républicains populaires surtout en Alsace, et l'absence ou l'implantation insuffisante du M.R.P. dans d'autres régions comme par exemple le Massif central, le Midi provençal et languedocien; un grand parti national devrait être présent et déboucher partout. Si la carte du M.R.P. se confondait avec celle de l'ancien parti démocrate-populaire, son avenir pourrait être compromis.

La dislocation du R.P.F. a, comme il était prévisible, servi les indépendants qui sont avec les socialistes les gagnants de ces cantonales. Les quelques îlots maintenus par les « républicains-sociaux » ne sont qu'un maigre souvenir de la grande marée gaulliste d'antan. La preuve paraît faite que le R.P.F. n'a que peu changé la mentalité et le comportement des Français qui lui ont fait confiance. Ses succès ont été d'apparence et de circonstance. Les anciens électeurs du R.P.F. rejoignent

maintenant la droite la plus classique; quelques-uns reviennent au parti radical — surtout sous les aspects peu jacobins du R.G.R. Après les remous qui ont suivi la Libération, les choses rentrant dans l'ordre, mais dans un ordre qui n'est pas exactement semblable à l'ancien. Les turbulentes de type fascinant qui compromettaient dans l'entre-deux-guerres la droite traditionnelle ont beaucoup moins de prise sur l'opinion moyenne des Français : l'effondrement du Mouvement Poujade dans les élections cantonales en est une preuve suffisante. La force des Indépendants s'en trouve accrue; la caractéristique politique de la France actuelle est, en effet, que les règles normales et légales de la démocratie jouent de plus en plus en faveur de la droite.

Le Front populaire dont quelques machiavéliques font un épouvantail et quelques naïfs une espérance, a de moins en moins de chances. La direction de la S.F.I.O. vient de condamner les projets de désistement réciproque que quelques fédérations socialistes avaient conclus avec les communistes. Cette logique et cette rigueur doctrinales qui portent la marque de M. Guy Mollet font, comme le soutien apporté à M. Mendès-France et la tentative de M. Pineau une pensée politique cohérente. Il importe que Radicaux et Républicains Populaires sachent comprendre la signification du redressement socialiste, ne multiplient pas les désistements en faveur des « nationaux » et maintiennent la possibilité d'un regroupement social. Sinon les destins parleront vite et la France sera « indépendante » par amour de ce qui est, et manque d'imagination.

ÉTIENNE BORNE.

Leçons d'un « rendez-vous » manqué

C'est au cours du Conseil des ministres, réuni le samedi 2 avril, qu'on été arrêtées définitivement les mesures concernant la politique du gouvernement en matière de salaire.

L'actuel gouvernement est resté fidèle à la méthode inaugurée en février 1954, il s'en est donc tenu une fois de plus à une majoration de la prime et non du SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) lui-même. Si le SMIG n'est pas augmenté, le salaire minimum est amélioré par la hausse de 21 fr. 50 à 26 francs à Paris de la prime horaire, ce qui, pour Paris, Marseille, Lille, Lyon et Bordeaux le fixe à 21.800 francs pour 173 heures de travail. L'écart maximum entre les zones de salaires est réduit de 13,5 à 12 %, ce qui, tant pour l'industrie que pour l'agriculture, améliore dans une faible mesure les rémunérations provinciales. Les abattements de zones pour les allocations familiales sont réduites d'un quart : si le taux des allocations familiales ne subit aucune modification pour Paris, il se trouve augmenté de 5 % dans les régions les plus défavorisées.

Par ailleurs, le gouvernement annonce que plusieurs projets de lois sont à l'étude, quant à la médiation obligatoire dans les conflits du travail, à l'intéressement des travailleurs à l'amélioration de la productivité, à la revalorisation des rentes et des indemnités de chômage.

A compter du 4 avril 1955, les salaires individuels des travailleurs du commerce et de l'industrie ne pourront être inférieurs au taux cumulé du salaire national minimum interprofessionnel garanti fixé par décret du 8 septembre 1951 — 100 francs de l'heure — et d'une

indemnité non hiérarchisée qui est fixée à 26 francs dans la première zone de la région parisienne.

Si ces mesures, certes, sont mieux que rien, elles sont loin toutefois de satisfaire les travailleurs qui n'ont en ce domaine, à compter que sur la force syndicale. Les syndicalistes ne croient qu'à un seul « rendez-vous », celui que la classe ouvrière fixera elle-même au gouvernement et aux patrons. Les travailleurs ne peuvent compter que sur leur propre action pour défendre leur droit à une rémunération plus équitable. Attendre passivement un « geste » d'un gouvernement n'a jamais été dans la tradition de la classe ouvrière française. C'est en luttant pour tirer le maximum de la période de prospérité actuelle que les syndicalistes feront preuve d'un sens réaliste de la situation et prépareront les bases de transformations ultérieures.

Dans l'immédiat, l'action syndicale porte sur une constante augmentation des salaires, cette question est le point sensible des revendications ouvrières; n'oublions pas que les derniers accords de salaires remontent à septembre 1951. En matière d'augmentation des salaires, l'action la plus efficace se situe à la base, c'est-à-dire dans les entreprises. Les travailleurs ont été une nouvelle fois encore invités par leurs syndicats à déposer dans toutes les entreprises des cahiers de revendications.

Il est facile de comprendre toute l'importance de cette action « à la base ». En effet, si les travailleurs attendaient passivement l'heure d'un bouleversement hypothétique sans réagir en fonction des circonstances réelles qu'ils traversent, ils risqueraient, non seulement de ne pas améliorer leurs conditions de vie et de travail, mais de se trouver dans une impréparation totale au moment où se développeront de plus larges mouvements revendicatifs.

ALBERT DETRAZ.

Les « sectes » du Sud Vietnam

Dans le kaléidoscope des « sectes » du Sud Vietnam, chaque jour renouvelé par quelque nouveau coup de théâtre, ne serait-il pas possible de discerner quelques traits permanents, autour desquels pourraient s'organiser les réflexions de l'observateur occidental?

Tout d'abord, ces « sectes » sont beaucoup moins des communautés religieuses que des groupes sociaux et politiques, des « sociétés » assez comparables à celles des Taïping, de la Triade ou des Boxers, qui ont proliféré dans la Chine du XIXe siècle. Les Binh Xuyen n'ont rien de religieux : il s'agit de paysans et de tâcherons des environs de la capitale, organisés par les irréguliers, les mauvais garçons et les aventuriers traditionnellement réfugiés auprès d'eux. Les Caodaïstes partisans d'un Bouddhisme « rénové » (il faudrait peut-être dire « innové »), et les Hoa-Hao, attachés à une simplification rurale du même culte, procèdent, avec des nuances différentes, du fond commun du syncrétisme sino-vietnamien (bouddhisme du grand Véhicule et taoïsme magique, avec fonds de morale confucéenne, et surtout, culte familial traditionnel des Ancêtres). On ne saurait donc voir dans ces prétendues « sectes » des « minorités » bien définies aux contours tranchés; il s'agit de groupes qui agissent sur la masse et dans la masse, qui y prolifèrent comme des ferments, et dont les activités peuvent aussi bien, selon les circonstances, se combiner que s'opposer.

En dépit de quelques apparences, ces groupes ne sont pas principalement issus des manœuvres de petits chefs ambitieux ou de politiciens professionnels. Chacun d'entre eux, loin d'être artificiel, correspond à des réalités sociales profondes et permanentes. En forçant

et en simplifiant le trait, on pourrait dire que les Binh-Xuyen représentent une banlieue d'Asie; les Caodaïstes, une bourgeoisie urbaine nourrie d'une double demi-culture, orientale et occidentale; les Hoa-Hao, une jacquerie de la rizière.

Le caractère relativement récent de ces mouvements (Caodaïstes, 1925; Hoa-Hao, lors du dernier conflit mondial; Binh-Xuyen, parallèlement au développement urbain de Saïgon-Cholon, soit le dernier demi-siècle) ne doit donc pas faire illusion : ils ont des racines anciennes. D'ailleurs, si leur entrée sur la scène politique et militaire ne remonte qu'à une dizaine d'années, leurs dirigeants ont su conserver depuis lors une relative stabilité qui paraît remarquable, surtout si on la met en parallèle avec la rapide succession à Saïgon, dans le même laps de temps, d'une demi-douzaine de gouvernements. Le supérieur des Caodaïstes, M. Pham Cong Tac, dirige cette communauté depuis 1935, avec une brève interruption durant la guerre; le général Tran Van Soai commande les forces Hoa-Hao depuis 1946, et le plus instable des chefs de ce groupe, Bacut, avait opéré dès 1948 le premier de ses périodiques retours de dissidence; M. Bay Vien s'est rallié, dès 1948 aussi, au gouvernement de Saïgon, devenant le colonel, puis général Le Van Vien. Dès lors, il est assez vain d'épiloguer sur les origines sociales et professionnelles, souvent pittoresques, de ces chefs; peu importe que celui-ci ait été entrepreneur, cet autre aide-chauffeur ou racoleur d'autobus, celui-là enfin repris de justice; tous ont, pour le moins, deux lustres d'exercice énergique des commandements locaux les plus difficiles; nul ne peut, parmi les autorités orientales ou occidentales de Saïgon, dire mieux.

Cette continuité, sans doute, a été achetée par des retournements pour nous surprenants, dont on peut être assuré que la liste n'est pas close. Plutôt que de condamner ces attitudes, selon les critères occidentaux

de la stabilité, il faudrait au contraire y reconnaître les conditions asiatiques de la durée. De même, on se gardera de voir dans les dissidences partielles qui, de temps à autre, affectent ces groupes, le signe d'une faiblesse; cette poussée de tentacules vers tous les possibles constitue bien plutôt le moyen d'une souple efficacité. Si, d'ailleurs, une minime fraction du Caodaïsme suit depuis longtemps le Viet-Minh, avec M. Cho Trieu Phat, la plupart de ces dissidences, avec le colonel caodaïste, depuis général Trinh Minh The, ou les chefs Hoa-Hao, Lam Than Nguyen et Bacut, ont esquissé chacune pour leur compte la réalisation d'une « Troisième Force », tenace rêve asiatique du temps présent.

De ces quelques indications, d'ailleurs extrêmement sommaires, ne ressortira certainement pas l'impression que de tels groupes constituent des éléments commodes à utiliser pour la construction d'un État moderne; peut-être suffiront-elles cependant pour faire sentir combien serait imprudente la politique qui négligerait, dans l'actuel Sud Vietnam, les réalités qu'ils recouvrent.

PIERRE RONDOT.

La France joue la paix au Moyen-Orient

La tradition diplomatique de la France, au Moyen-Orient, est de défendre et de soutenir les minorités ethniques ou religieuses. Règle qui, bien sûr, comporte des exceptions et n'a pas toujours été appliquée avec un bonheur égal. Pourtant, sans remonter au delà, au temps des Échelles du Levant et jusqu'en 1789, quand la France implantait le négoce marseillais sur la côte méditerranéenne de la Syrie, du Liban et de la Palestine, ses consuls s'érigeaient déjà en protecteurs des nations plus faibles et, entre autres, les com-

merçants juifs se couvraient du pavillon français. Plus tard, notre pays réapparut dans ces régions pour protéger les chrétiens maronites contre les Druzes et jeter, à cette occasion, les premières bases d'une autonomie libanaise à l'intérieur de l'empire ottoman.

Après la Grande Guerre, la France, mandataire en Syrie et au Liban, renonça rapidement à une tentative fédéraliste pour restaurer un Liban indépendant, sur lequel elle s'est appuyée et qu'elle a défendu contre une influence trop prépondérante de la Syrie. Aujourd'hui, après les heurts que l'on sait, le Liban et la France sont fort proches et la même politique se poursuit. Un récent accord économique franco-libanais (des négociations se poursuivent pour l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée) vient encore renforcer cette coopération si vivante déjà sur le plan culturel et intellectuel, dont l'Université de Saint-Joseph à Beyrouth est une des plus belles manifestations.

En Syrie, même depuis son retrait en tant que puissance protectrice, la France s'est montrée, à chaque fois que les circonstances lui en donnaient l'occasion, favorable au maintien de l'intégrité territoriale de ce pays. Aujourd'hui, elle s'efforce de conjurer les projets renaissants de Croissant fertile où l'indépendance syrienne disparaîtrait au profit de l'Iraq. C'est sur notre pays que l'on compte (un peu tardivement) pour rassurer la Syrie à cet égard. Enfin, depuis moins longtemps, bien sûr, mais avec une détermination qui s'accentue peu à peu, la France renforce ses liens avec l'État d'Israël, qui constitue, sur la bande côtière et avec les chrétiens du Liban, l'autre grande minorité dans un monde arabe et musulman. Le voyage de M. Robert Schuman est, à ce point de vue, bien significatif.

Ainsi notre pays a-t-il suivi une ligne généralement conforme au respect dû, selon les grands principes internationaux, aux minorités ethniques et culturelles. De surcroît, la diplomatie a servi les intérêts de la chrétienté, la IVe République (comme la troisième) étant, bien plus qu'elle ne le pense, l'héritière de la fille aînée de l'Église. On ne fait pas (fût-on le petit père Combes) la politique qu'on veut, surtout dans des régions où les traditions sont si fortes, où le passé commande le présent, où des clientèles se constituent qui vous tiennent autant qu'on s'attache à elles. Les Anglais

marchent avec les hachémites, tandis que M. Faure ou M. Mendès-France continuent à soutenir le Liban pour cette raison profonde que l'intégrité libanaise permet à la communauté maronite d'équilibrer les musulmans dans le Liban d'aujourd'hui. En Syrie, un motif semblable détermine (inconsciemment peut-être) nos diplomates. La petite minorité chrétienne de Syrie, pour laquelle la France reste la grande alliée, représente, face à des musulmans divisés en chiites et sunnites, un poids politique suffisant, poids qui ne compterait plus dans l'immense État que constitueraient ensemble Iraq, Jordanie et Syrie.

Tout ceci fait que la France est sans aucun doute la plus sincère de toutes les nations occidentales, Angleterre, États-Unis, qui se sont déclarées, en 1948, favorables au maintien du *statu quo* au Moyen-Orient. Cela se sait, mais il n'était pas mauvais que M. Balay, notre ambassadeur au Liban, le réaffirme à Beyrouth encore le 6 avril dernier. En effet, n'est-il pas à redouter que les Anglais ne se laissent griser par leurs plus récents succès (en Iran où le général Zahédi est remplacé par l'anglophile M. Hussein Ala, au Soudan où le retournement du Parti unioniste renforce les Anglais et accentue l'embarras du colonel Nasser) et qu'entraînée par ses amis iraquiens, cédant à leurs ambitions territoriales, la Grande-Bretagne abandonne le principe du *statu quo* territorial ? « Le pacte turco-iraquien renforce l'influence britannique au Moyen-Orient », a déclaré aux Communes sir Anthony Eden; renforce-t-il, pour autant, la volonté de ce pays de maintenir les frontières dans leur état actuel et l'équilibre entre les différentes nations arabes ?

Or le *statu quo*, c'est la paix et l'on voit donc l'importance du rôle pacificateur que peut jouer la France. En premier lieu au Moyen-Orient même, puisque la simple apparition d'un déséquilibre consécutif à un nouveau pacte (le traité turco-iraquien), a failli mettre le feu à cette région. Dans une certaine mesure, les Arabes ont pu s'en trouver encouragés à refuser la paix avec Israël; surtout, le ressentiment égyptien, les réactions turques contre la Syrie, ont mis toute la région moyen-orientale au bord de la guerre. Si ces remous s'apaisent, c'est aux amis de la France, d'ailleurs, qu'on le doit : on se souvient du voyage de M. Khaled El Azem, ministre des Affaires étrangères syrien, qui se rendit à Bag-

dad pour s'efforcer d'amener une détente dans l'atmosphère arabe; après lui, M. Chamoun, Président de la République libanaise, s'est rendu à Ankara, pour tenter, également, de rapprocher les deux clans opposés. Mais l'action de la France, lorsqu'elle s'efforce de sauvegarder l'indépendance syrienne, comme lorsqu'elle cherche un compromis entre les intérêts des Juifs et des Arabes, est importante aussi sur le plan mondial. Sans pacification du Moyen-Orient, il n'y a pas d'organisation de la défense de cette région (« master plan » britannique, articulé sur la Turquie, ou autre) qui tienne; circonstance assez dramatique après la rencontre Nasser-Chou-en-Lai à Rangoun, alors que la conférence de Bandœng repose le problème des relations entre le monde occidental et l'Islam.

JACQUES NANTET.

Continuité britannique en Orient

Dix-huit mois avant que n'expire la validité de son traité de 1930-1932 avec l'Iraq, la Grande-Bretagne lui substitue une adhésion au pacte de défense turco-iraquien. Ce faisant, elle consent au gouvernement de Bagdad des avantages bien plus considérables que ne lui en eût apporté le traité de Portsmouth de 1948; elle lui rétrocède ses bases de Shaïbah et de Habbaniyad, sous réserve du maintien de personnel militaire d'instruction et d'entretien, et d'un certain droit d'usage.

L'inévitable usure des dominations occidentales outre-mer a nécessité pareilles concessions. Mais la crise de la Ligue arabe, déclenchée par ce même pacte de défense turco-iraquien (24 février 1955), aura pratiquement coïncidé avec le dixième anniversaire du pacte des États arabes (22 mars). Les formules orientales d'organisation auront donc, en l'occurrence, montré moins de résistance encore à l'épreuve du temps que les constructions occidentales.

C'est que nul édifice politique ne peut subsister s'il ne s'adapte aux circonstances avec quelque souplesse; aucun

traité ne permet de fossiliser une situation et d'entraver l'évolution des idées et des peuples. L'occasion est bonne de rappeler ces truismes, auxquels les agents du gouvernement de Londres ont su, mieux que quiconque, se conformer. Plutôt qu'un déclin britannique, c'est une souple continuité qu'il faut aujourd'hui souligner.

Le traité anglo-iraquien de 1930 était, à l'époque, largement en avance sur l'évolution de l'Orient arabe. En rappelant ses mérites, on n'oubliera pas ses tares : il aura rendu possibles de cruels sévices envers les minorités d'Iraq, et un étrange contraste aura subsisté entre la politique britannique pro-arabe, menée ainsi à Bagdad, et les atermoiements du mandat palestinien. Lors de l'ouverture du deuxième conflit mondial, le traité anglo-iraquien se trouvait déjà singulièrement usé : pour avoir voulu en tirer toutes les conséquences, c'est-à-dire faire transiter leurs troupes en toute liberté par l'Iraq, les Britanniques déclenchaient en 1941 la révolte de Rachid Ali Gaylani. Celle-ci réprimée, sir Anthony Eden se préoccupait aussitôt de ramener le sentiment arabe dans le camp des Alliés, en prononçant sa déclaration du 29 mai 1941 en faveur de l'unité arabe. L'épreuve de la guerre pouvait dès lors être surmontée, aux dépens d'ailleurs du mandat français sur la Syrie et le Liban.

En patronnant, en 1944-1945, la création de la Ligue arabe, la Grande-Bretagne prenait au moment opportun une nouvelle avance sur les événements : elle allait désormais pouvoir jouer l'arabisme, non plus sur la case d'un seul État national, mais sur l'ensemble de l'échiquier unitaire arabe. Elle ne devait pas, certes, y gagner à tous les coups : la dernière décennie aura été marquée, en particulier, par le brusque abandon de son mandat sur la Palestine, en 1948, et par la pénible liquidation, achevée en 1954, de son occupation en Égypte. Mais de ces naufrages mêmes bien des choses auront été sauvées : l'influence britannique reste prépondérante sur une Jordanie élargie, des relations utiles ont pu être nouées avec Israël en dépit du drame initial, la possibilité de réoccuper les bases de Suez aura été préservée, et le dernier mot est loin d'être dit au Soudan.

Cependant, l'Iraq paraît toujours la pièce maîtresse du jeu britannique. Tout y dure merveilleusement. Le vieux Noury Pacha Saïd avait signé le traité de 1930; ancien offi-

cier ottoman, mais aussi compagnon d'armes de Lawrence et de Fayçal, il réapparaît aujourd'hui sur la scène à point nommé pour faire de son pays la charnière d'une nouvelle alliance anglo-iraqo-turque. Sur le trône d'Iraq est monté, voici deux ans, après une longue régence dont maints observateurs assuraient qu'elle lui serait fatale, le jeune Fayçal II, petit-fils du grand Fayçal. Depuis 1951, conseillé par la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, l'Iraq construit, grâce aux royalties issues du pétrole, mais sur des bases en grande partie indépendantes de cette matière première, un équipement agricole et une industrie modernes. Encore quelques années, et le faisceau prépondérant de ses forces politiques, militaires, diplomatiques et économiques devrait lui permettre de devenir la Prusse du monde arabe et de donner enfin une forme concrète au rêve unitaire de l'arabisme.

Ces quelques années seront-elles accordées au gouvernement de Bagdad ? Tout le problème est là. L'opposition conjuguée du nationalisme extrémiste et des revendications sociales n'est contenue que péniblement, nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, par les habiles et énergiques coéquipiers conservateurs du vieux Pacha. Combien de temps encore ce team pourra-t-il ramer à contre-courant ? Pourra-t-il tirer à temps, de la prospérité économique, les avantages matériels qui détourneraient les masses des entraînements sentimentaux ?

C'est sous cet aspect aussi, moins rassurant, qu'il convient de considérer la situation de l'Iraq et les positions britanniques. Malgré les efforts renouvelés de Londres pour reprendre de l'avance, une évolution inexorable menace de péremption les plans les plus audacieux. Sans doute les États-Unis ont-ils compris, à la fois, l'importance de l'enjeu iraquien et les difficultés de la partie; il n'est pas interdit de croire que, pour ces raisons, ils ont préféré laisser à la Grande-Bretagne la responsabilité de ce secteur délicat. La continuité britannique apparaît dès lors, sans doute, celle d'un constant maintien dû à une souple persévérance, mais aussi celle d'une redoutable épreuve dont les phases les plus critiques restent encore à venir.

PIERRE RONDOT.

Les deux fronts de la diplomatie soviétique

Le feu de barrage de sa propagande n'ayant pas réussi à empêcher la ratification des accords de Paris, Moscou vient d'inaugurer une phase nouvelle de la guerre froide par des mouvements offensifs du plus haut intérêt : blocus limité de Berlin-Ouest par l'augmentation des droits de péage, accord avec Vienne sur les points en suspens au sujet du traité de paix autrichien, envoi d'une délégation de militaires aux États-Unis pour fêter le dixième anniversaire du rendez-vous sur l'Elbe, visas polonais pour des conférenciers français, etc.

Si l'on veut user du langage psychologique en honneur à l'Ouest, c'est de détente qu'il faudrait parler, mais quiconque connaît les catégories stratégiques de la diplomatie soviétique sait fort bien qu'un front qui cesse d'être rigide n'en reste pas moins un front.

Cela dit, il n'est peut-être pas impossible de préparer une négociation sérieuse avec l'U.R.S.S. dans la mesure où Moscou n'est pas tentée de croire qu'il suffira de créer une Autriche indépendante et neutralisée pour obtenir du même coup un délai suffisamment long avant l'application des accords de Paris, délai permettant la mise en chantier du bateau « Allemagne unifiée et neutre ». Tout au contraire, il serait peut-être temps de rappeler à l'Union Soviétique que les Alliés s'attendent à voir les satellites retrouver l'indépendance qui leur avait été promise. Le moment est propice, car Moscou a des soucis graves du côté de la Chine où Kao Kang, l'homme de confiance des Soviétiques, vient d'être liquidé.

Kao Kang, adversaire de Mao, avait proposé en 1952 une ligne politique stalinienne, l'application du plan quinquennal dans les villes et à la campagne, c'est-à-dire liquidation de la bourgeoisie et collectivisation forcée des paysans. Il reprochait à Mao sa déviation de droite et naturellement ce dernier l'accuse aujourd'hui d'avoir voulu anéantir le gouverne-

ment. Kao Kang, gouverneur de Mandchourie[1], n'a pas pu être protégé par les faibles successeurs de Staline, et Mao s'est définitivement libéré de la tutelle politique de Moscou. Cela signifie que la Chine suivra sa méthode propre, en donnant au nationalisme la priorité sur la transformation à rythme accéléré de sa situation intérieure. En même temps, Mao essayera de mettre la main sur les partis communistes asiatiques et l'absence des Russes à Bandœng est déjà éloquente à cet égard. Tito a été excommunié pour des raisons du même ordre, mais la Chine n'est pas la Yougoslavie et le nouveau triumvirat Khrouchtchev-Joukov-Boulganine n'a pas l'autorité de Staline. Comme l'U.R.S.S. est à peu près impuissante contre le titoïsme chinois, elle cherche à alléger son front occidental soit en remportant une victoire en Allemagne, soit en préparant un rapprochement avec les États-Unis.

Mais Mao ne tient pas à se laisser distancer et par une offre sensationnelle, faite à Bandœng, vient d'inviter les Américains à un tête-à-tête, après leur avoir déclaré la paix. Ce virage intervient à un moment où le nationalisme outrancier des Chinois inclinait les observateurs à prévoir une petite guerre locale du type de celle de Corée. Il est vrai que Chou En-Lai a obtenu à Bandœng la double nationalité pour ses compatriotes résidant en Indonésie et que le *Chinois du peuple* joue déjà le rôle que le *Volksdeutsche* a joué pour Hitler.

Il reste cependant le fait capital d'une fêlure dans le bloc russo-chinois qui crée des perspectives nouvelles pour une diplomatie à l'échelle du globe : une négociation parallèle sur le front soviétique et sur le front chinois peut avoir des conséquences très fécondes. La liquidation de Kao-Kang sera pour beaucoup dans la conclusion du traité autrichien et ce dernier nous vaudra peut-être la paix à Formose.

JEAN ROUNAULT.

1. C'est en 1949 que Kao Kang prit en Mandchourie la succession de Lilisan, adversaire déclaré de Mao; en 1953 il fut appelé à Pékin et chargé de la planification. Mais dès février 1954, il reçut son premier blâme officiel.

Images et impression de Leipzig 1955

« Chaque visiteur doit faire enregistrer son arrivée auprès de la police *même s'il séjourne à Leipzig moins de vingt-quatre heures.* » Ceci est porté en caractères gras sur mes papiers; ma première visite a donc été pour la police, j'ai répondu à un long questionnaire. Puis, nanti d'un billet de logement pour un hôtel réservé aux journalistes, je suis parti déjeuner, bien résolu à fuir le restaurant des journalistes et à lui préférer ceux où l'on « cause ».

Au bout d'une demi-heure de recherches, j'ai trouvé une petite place à une table dans une salle bondée. Il était trois heures de l'après-midi, autour de moi on dégustait surtout des portions de *Mokka* débordant de crèmes multicolores en buvant du café saxon, c'est-à-dire si clair qu'on peut apercevoir la petite fleur peinte au fond de la tasse.

Tout est cher ici pour le Français : le cours officiel du change exige de moi 150 francs pour un mark oriental et un modeste plat de viande garni coûte de 3 à 5 marks. Consolation : les Américains ne sont pas mieux partagés qui ne reçoivent pour un dollar que 2 marks 10.

Il y a des protestations parmi les étrangers venus comme moi à l'occasion de la Foire de printemps. Le dollar est coté en Allemagne de l'Ouest 4 marks 10. Pour un mark occidental, on reçoit à Berlin-Ouest, dans les bureaux de change, un peu plus de 4 marks orientaux, 5 parfois. Mais il est évidemment interdit d'acheter des marks orientaux autrement qu'au cours officiel et dans les établissements bancaires de l'Allemagne orientale. Il paraît que le change occidental est « un

change artificiel destiné seulement à déprécier la précieuse monnaie orientale ». Quand je considère mes 100 grammes de viande entourée de pommes de terre bouillies qui me coûtent 600 francs, je me demande où est le cours qui correspond à la réalité.

Mais ce cours avantageux pour l'État à qui il permet d'encaisser à bon compte les devises étrangères des touristes est une arme à double tranchant. Sur la base de ce change, toutes les marchandises orientales sont trop chères pour tenter l'importateur étranger. Une automobile I.F.A., qui ressemble à s'y méprendre à une D.K.W. de l'Allemagne de l'Ouest coûte ici, prix de détail bien entendu, 13.500 marks, c'est-à-dire 6.000 dollars contre 6.500 marks en Allemagne de l'Ouest soit 1.500 dollars.

Mais tout le commerce se traite sur la base de la compensation et les prix-export n'ont rien à voir avec ceux du commerce de détail. Malgré cela, j'ai l'impression que l'acheteur étranger doit considérablement majorer ses propres prix pour que, par le jeu du troc, un échange reste possible : un marché de machines à écrire, par exemple, se réglera par une livraison d'oranges à raison de X kilos contre une machine. Ainsi les prix s'équilibrent.

La foire de demain.

D'une façon générale, les habitués de la Foire de Leipzig estiment que la qualité des produits présentés s'améliore, mais le rythme de fabrication reste en dessous des besoins de l'importation nationale. Les articles présentés, dans la mesure où ils sont modernes, restent le plus souvent des prototypes, les délais de livraison rebutent les acheteurs : un à deux ans en moyenne, sans garantie absolue. Le progrès technique va trop vite à notre époque pour qu'on puisse être sûr que

l'objet commandé aujourd'hui sera encore moderne dans deux ans.

Un effort a été fait, c'est certain, du point de vue qualité et présentation et l'exposant s'inquiète de l'avis de l'étranger que je suis : Comment trouvez-vous nos marchandises ? N'est-ce pas que c'est bien ? N'est-ce pas que nous sommes de nouveau capables de tenir notre place dans le marché international ?

C'est là l'ambition de toutes ces industries nationalisées ou privées. « Comme nous travaillons aujourd'hui, nous vivrons demain » affirme un slogan qu'on retrouve partout. C'est vrai, ici plus qu'ailleurs : à cause de la pauvreté du sol et du sous-sol, il faut exporter pour vivre.

Les articles de consommation.

Mais la Foire est aussi faite pour les Allemands de l'Est, afin de leur montrer tout ce qu'ils pourront acheter demain c'est-à-dire, au mieux : l'année prochaine, si tout va bien, si le Plan le permet : des motos, des scooters dont le prix est deux fois plus élevé qu'en Allemagne de l'Ouest alors que les salaires ne sont que de peu supérieurs. On voudrait acheter, mais une pancarte discrète avise les amateurs qu'on « n'accepte pas de commandes ». Il y a des tissus de perlon, le nylon allemand, de la soie chinoise, assez chers en général, mais pas de lainages pour femmes, pas de bonnes draperies pour hommes. On soupire en regardant les tissus exposés par l'Ouest : un jour peut-être...

A quoi bon épargner ?

En attendant, on vit comme on peut. C'est ce que m'affirme mon voisin au restaurant : « Chez nous pas de

chômage, les salaires sont suffisants, comparativement à l'Allemagne de l'Ouest. *Mais on ne peut guère acheter.* On vit au jour le jour, on n'épargne pas; pourquoi le ferait-on puisqu'on ne peut acheter ce que l'on désire. On va au restaurant puisque nos tickets ne suffisent pas, on ne se prive pas sur la nourriture, on dépense son argent à se nourrir faute de pouvoir l'utiliser ailleurs. »

« Faire un voyage à l'étranger ou en Allemagne de l'Ouest? m'a dit un autre. Je le voudrais bien, mais où? Les journaux sont pleins de l'amitié qui nous lie à l'U.R.S.S., à la Pologne, à la Tchécoslovaquie, mais la frontière sur ces deux pays est entourée de barbelés et personne ne peut obtenir un visa s'il ne fait pas partie d'une délégation officielle. Aller en Allemagne de l'Ouest? La vie y est trop chère pour nous. Nous ne pouvons toucher de devises en partant, il nous faut tout acheter à l'Ouest au cours libre, c'est-à-dire à 5 marks orientaux pour un mark occidental. Dans ces conditions, un paquet de cigarettes nous coûte une journée de travail, une nuit à l'hôtel le plus modeste 3 journées de travail. Alors, on reste ici. »

On se laisse aller.

Mon interlocuteur est un petit industriel. Il occupe une cinquantaine d'ouvriers. Je lui ai dit : « Patientez! Le jour où l'Allemagne sera réunifiée... » Il ne m'a pas laissé achever : « Ce jour-là, je n'ai plus qu'à fermer mon usine. La concurrence me tuera. Voyez-vous, je fabrique en 1955 les mêmes articles qu'en 1940 : des lampes de chevet et des lampadaires en bois. A l'Ouest, il y a beau temps qu'on a abandonné ce genre, on se sert de tube métallique, de matières plastiques, c'est plus joli, c'est au goût du jour... et c'est moins cher. Je vends ce que je fabrique parce qu'il n'y a pas autre chose. Le jour où les marchandises occidentales circule-

ront librement, où la monnaie sera unifiée, je suis fini. »

Je lui ai demandé pourquoi il n'essayait pas de moderniser ses articles. Il a eu un grand geste vague : « J'aurais besoin de nouvelles machines, et je n'en trouve pas. J'aurais besoin, pour faire du neuf, de l'accord de la Commission compétente, j'ai essayé, c'est difficile, mes nouveaux modèles sont ou « formalistes » ou « petit-bourgeois » alors... pourquoi essayer de changer, on se laisse aller...

Réunifier l'Allemagne ? Comment ?

La réunification, pourtant, chacun l'attend, sauf les profiteurs du régime actuel, comme la délivrance. Comment l'imagine-t-on ? « Voyez-vous, m'a dit quelqu'un, les accords de Paris vont encore aggraver la coupure de l'Allemagne. Les Occidentaux ne veulent rien céder, pourquoi, dans ces conditions, le Russe abandonnerait-il sa zone d'occupation ? Il est bien certain que des élections générales, libres, signifieraient la fin du parti communiste, ou, au moins, du régime actuel. Pourquoi le Russe aiderait-il à reconstituer une Allemagne qui lui serait hostile, liée à l'Ouest par tout un ensemble de traités économiques et militaires ? Pourquoi laisserait-il le bloc occidental s'avancer de 300 kilomètres vers l'Est ? avoir une frontière commune avec la Pologne et la Tchécoslovaquie ?

Que peut, dans ces conditions, apporter une nouvelle Conférence à quatre ? Rien d'autre, sans doute, que le maintien du *statu quo*. Voyez-vous, si je veux votre manteau et que je ne vous offre rien en échange, vous ne me le donnerez pas, mais si je vous offre autre chose, on pourra discuter. L'Ouest est-il disposé à offrir quelque chose, quelque part dans le monde, en échange d'un abandon par les Soviétiques de leur zone d'occupation en Allemagne ? Sinon, le vieux proverbe est tou-

jours valable : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. » Faute d'une offre concrète de l'Ouest, la discussion ne peut mener nulle part... ou qu'à une coexistence... dont nous continuerons à faire les frais.

A. PAUL GRÉGOIRE.

Le bœuf et le porc à l'école des fakirs

Dans son célèbre discours du 25 janvier de cette année, Khrouchtchev a révélé une des tentatives les plus extraordinaires faites en U.R.S.S. depuis la guerre : l'organisation scientifique de la faim pour les bœufs et les porcs destinés à la consommation courante.

A l'origine de cet exploit se trouvent une théorie et des expériences « scientifiques » du Ministère du lait et de la boucherie. Khrouchtchev a donné lecture d'un passage du rapport établi par les savants de ce ministère :

« *Pendant les premières quarante-huit heures, les animaux privés de nourriture manifestaient de l'inquiétude; ils se couchaient peu, mugissaient et léchaient leur poil. En prolongeant la faim, les bêtes devenaient indolentes, peu mobiles, mais restaient couchées en se recroquevillant* [1]... »

Cette méthode a coûté au cours d'un an la perte de quarante-deux mille tonnes en poids vif. Pendant la même période, l'U.R.S.S. était devenu le troisième importateur mondial de viande.

On comprend mal comment ce signe du temps a pu échapper aux lecteurs attentifs qui traduisent en tableaux précis la situation de l'agriculture soviétique. L'école des fakirs, organisée scientifiquement, n'éclaire-t-elle pas le fond du problème ? La difficulté insurmontable pour la mentalité bureaucratique de comprendre ce qu'est la vie.

JEAN ROUNAULT.

1. *Troud*, 3 février 1955.

Dix ans après Yalta

Personne ne s'y trompe : ce qui ramène les États-Unis à publier les procès-verbaux de Yalta dix ans plus tard, ce n'est pas le souci de la vérité historique. La droite républicaine, sénateur Knowland en tête, faisait pression pour qu'ils fussent divulgués, dans un intérêt électoral; le Département d'État tergiversait; sous prétexte de fuites, il a cédé. Le contenu, au demeurant, a déçu ceux qui voulaient en tirer des arguments polémiques : Yalta n'apparaît pas comme une capitulation devant la Russie : Roosevelt a fait des concessions, Staline aussi; Alger Hiss, ce fonctionnaire condamné pour faux témoignage sur ses relations avec les communistes, mais qui proteste de son innocence, n'a joué en tout cas qu'un rôle d'interprète, sans aucune influence sur les décisions prises. Beaucoup d'entre elles se réfèrent à la conférence de Téhéran : la publication de ses procès-verbaux, et de ceux de Potsdam, fait l'objet de nouvelles réclamations qui ont pour elles la logique.

On ne voit guère quel profit Washington en peut tirer sur le plan intérieur. La désinvolture avec laquelle les trois Grands disposaient du monde s'explique par l'atmosphère de guerre : ils avaient la charge d'opérations militaires qui nécessitaient une action rapide sans prendre le temps de trop consulter; leur psychologie, ainsi façonnée, déteignait sur leur traitement des autres questions. Elle choque aujourd'hui, et n'inspire guère confiance dans un *leadership* quelconque, de l'Est, de l'Ouest, ou même de Grande-Bretagne.

Au moment où l'on cajole Bonn pour obtenir ses divisions, il ne semble guère opportun, non plus, de révéler les toasts belliqueux, la velléité de démembrer l'Allemagne en quatre ou cinq États, la jubilation des chefs à la pensée qu'un million de tués allemands supplémentaires simplifierait le problème des réfugiés. C'est peut-être nous qui, maintenant, oublions trop l'état d'esprit causé par les horreurs du nazisme et l'approbation initiale du Reich presque unanime; mais

toute la politique actuelle suppose cet oubli, dans la jeunesse allemande qui, tirant la leçon, ne voulait plus risquer pareils entraînements, chez les Alliés qui prétendent la réarmer, chez ceux mêmes qui, sitôt après, croient pouvoir réaliser un amalgame européen. Qu'on ne nous parle pas de renversement des alliances au cas où l'on n'aurait pas ratifié les accords de Paris; ces accords peuvent se justifier par une situation nouvelle, mais le renversement des alliances, c'est eux qui le consacrent, à cet égard Moscou dit vrai; aussi bien la campagne menée au sujet de Yalta vise-t-elle à désavouer la coalition de guerre, sinon à réhabiliter le slogan : Hitler plutôt que Staline !

Maladroite, la publication l'est encore plus en montrant le sans-gêne avec lequel on se comportait envers la France. A vrai dire, Staline surtout en a fait preuve, et son attitude discrédite singulièrement l'accord qu'il venait de conclure avec le général de Gaulle. Si la France a obtenu sa zone d'occupation, et, par voie de conséquence l'égalité avec les trois autres puissances occupantes, c'est malgré lui, et non sans peine; il abondait en propos acerbes; Roosevelt et Churchill ne le contredisaient que mollement, et si quelqu'un parmi les survivants a eu le beau rôle, c'est sir Anthony Eden, dont l'insistance a fini par gagner la partie. A cette lumière, le statut actuel de la France parmi les Grands et son droit de veto attestent une victoire diplomatique éclatante; et lorsqu'on nous menace d'une « chaise vide », il faut nous rappeler que cette tendance à ignorer le gêneur et à tout régler entre quatre-z'yeux traduit un état d'esprit ancien et persistant, dont seule une volonté ferme appuyée sur une force évidente peut limiter l'effet.

Le mépris des faibles, chez des hommes qui pourtant combattaient vraiment un mal hideux, voilà sans doute l'impression la plus affligeante qui résulte de ces entretiens. Ils devraient nous avertir : ayons la conscience droite, cherchons la paix, observons scrupuleusement la justice, mais disons-nous bien que dans le monde tel qu'il est nos meilleures intentions seront bafouées si les moyens nous manquent d'en exiger le respect. Staline se cabrait à la simple perspective d'associer, outre la France, la Belgique et la Hollande au contrôle de l'Allemagne. Personne n'a consulté la Pologne sur sa frontière de l'Est, sous prétexte qu'il existait

une ligne Curzon; mais lorsqu'il s'est agi de lui donner un gouvernement, on a su fort bien opposer les « Polonais de Lublin » à ceux de Londres. Du moins les procès-verbaux ne renferment-ils aucune trace d'un marchandage livrant à la dictature rouge l'Est de l'Europe en échange de l'Ouest, ou la Chine comme récompense d'une intervention militaire en Extrême-Orient; ce qui s'est passé ultérieurement résulte de fautes dont une partie seulement remonte à l'équivoque des clauses stipulées.

Reste à savoir si une telle publication ne va pas contrarier sérieusement, à l'avenir, les pourparlers diplomatiques : les négociateurs ne se tiendront-ils pas sur leurs gardes, en sachant que leurs moindres boutades peuvent être livrées en pâture, de leur vivant, à la curiosité publique et aux discussions des politiciens? Tant mieux, diront ceux-ci : c'est ce que nous voulions : nous en avons assez de la diplomatie secrète et de ses immoralités; qu'on agisse au grand jour. Les diplomates soupireront, et rappelleront que les altercations publiques, à grand renfort de propagande et d'émotivité, n'ont jamais arrangé les choses; pour se mettre d'accord, il faut savoir céder quelquefois, et se taire. Il est d'ailleurs probable qu'advenant des circonstances pareilles à celles de 1944, les besoins de la lutte nécessiteraient des Conseils tout aussi secrets et non moins cyniques. Mais la confiance entre alliés sort de tout cela encore diminuée, cette confiance dont les réserves ne surabondent pas, celle en particulier que supposerait le *leadership* ambitionné par les Américains. Ils ont obéi à des raisons de politique intérieure : pourtant ils blâment sévèrement les jeux des factions, la paralysie, le grotesque dont ces jeux éclaboussent la réputation des peuples, ils disqualifient les nations qui s'y livrent, et beaucoup d'approbateurs font chorus; ils jugent de leur haut, et l'on applaudit, dès lors que ces reproches ne s'adressent pas aux États-Unis irréprochables, mais à la France...

AUGUSTE VIATTE.

AZIMUTS

Apostolat des laïcs.

Sur l'apostolat des laïcs, la revue autrichienne « pour un christianisme actif » *Per grosse Entschluss* a publié depuis un an des articles, dont quelques-uns, du P. Karl Rahner S.J., par exemple, ont provoqué des réactions. A Mgr Steiner il répond dans le numéro de février 1955 (pp. 217-221) sous quatre chefs : N'y a-t-il qu'un apostolat ? Qu'est-ce que l'apostolat des laïcs ? Où est l'apostolat des laïcs au sens propre ? Est-il obligatoire de faire de l'Action catholique ?

L'originalité du P. Rahner consiste à ne pas vérifier la notion authentique d'apostolat des laïcs dans tout apostolat exercé par des laïcs, car il y a et des apôtres laïcs concourant à l'apostolat spécifique des clercs, et des apôtres laïcs exerçant l'apostolat spécifique des laïcs. Par quoi distingue-t-il ces deux espèces dans le genre apostolat ? La distinction ne vient pas de la fin, car les deux apostolats ont la même fin, le salut des âmes. Ils ont aussi même origine, car tout vient du Christ et de l'Esprit-Saint. La distinction s'explique à partir des notions canoniques..

Est clerc tout chrétien à qui le droit actuel donne une part des pouvoirs d'ordre et de juridiction, lesquels comportent une mission apostolique; est laïc d'autre part tout chrétien à qui le droit actuel refuse quelque dose que ce soit des pouvoirs d'ordre et de juridiction, et, partant, de la mission apostolique impliquée dans ces pouvoirs. Au cas donc où l'on découvrirait chez le laïc une activité apostolique, contrôlée par la hiérarchie,

mais indépendante de celle-ci dans son origine et son exécution, il faudrait reconnaître deux apostolats, celui de la mission hiérarchique, relevant des clercs, et celui de l'initiative laïque.

Maintenant, rien n'empêche à priori, et l'histoire nous montre, que l'apostolat de la mission hiérarchique puisse recourir à l'aide des laïcs. Sous sa forme actuelle, l'Action catholique fait de certains laïcs, de manière habituelle et quasi professionnelle, de droit ou de fait, des « instrument(s) entre les mains de la hiérarchie et comme le prolongement de son bras, ... soumis par nature à la direction du supérieur ecclésiastique » pour citer les paroles dont le Saint Père, dans son allocution au Congrès des laïcs (14 octobre 1951) a daigné les honorer. Ces apôtres de l'Action catholique sont sans doute des laïcs, mais tombent immédiatement sous la mission apostolique de la hiérarchie.

Par contre on trouve chez des laïcs un apostolat différent du précédent, et pourtant authentique :

> Ce n'est pas seulement l'apostolat par le bon exemple, ni celui d'une existence chrétienne pleinement épanouie dans la sphère purement personnelle. C'est bien plutôt l'apostolat se développant dans toutes les dimensions de la vie publique et privée, où l'homme se trouve inséré de par ce qu'il est et de par la situation qu'il occupe dans le monde. Que cet apostolat vienne « d'en bas », comme on l'a dit en ravalant ma position, cela veut dire non pas qu'il n'ait point reçu l'appel d'en haut, mais que cette mission donnée d'en haut par la charité infuse au baptême et à la confirmation et par les charismes surnaturels s'exerce dans le milieu où l'homme se trouve placé par son existence naturelle. Ce milieu « profane » ne constitue pas la mission, mais lui offre son espace, et par cet élément le différencie de l'apostolat clérical (p. 219).

Cet apostolat des laïcs, spécifique des laïcs, le P. Rahner l'appelle : action des catholiques, pour marquer par cette légère différence verbale sa différence

réelle d'avec l'Action catholique; celle-ci étant participation à l'apostolat hiérarchique, celle-là étant le libre exercice par le laïc de ses dons et responsabilités apostoliques personnels dans son contexte de vie normal.

Le P. Rahner justifie par les phrases de Pie XII sa manière de voir et termine ce paragraphe :

Je ne discute nullement qu'il y ait pour les laïcs un apostolat authentique, utile, voire nécessaire, dans l'Action catholique. Je soutiens seulement que la sorte d'apostolat qu'un chrétien, conformément à son devoir, doit exercer antérieurement à toute Action catholique en tant qu'organisation, est l'apostolat plus spécifiquement original et propre au laïc. Ne serait-ce que parce qu'il est donné comme un devoir au laïc avec sa vie chrétienne même.

Un confirmatur se dégage de la réponse donnée à la dernière question. Mgr Steiner et le P. Rahner tiennent également que l'Apostolat est un devoir pour tout membre du Corps mystique. Or l'Action catholique n'est pas obligatoire pour tout catholique; donc il y a un apostolat valable en dehors de l'appartenance à l'Action catholique. La mineure est prouvée avec les précautions nécessaires. Instituer des groupes n'est pas laissé à l'arbitraire du clergé; il doit en fonder. L'adhésion à ces groupes est par contre laissée à la liberté des fidèles. A vouloir la rendre obligatoire on noierait le levain dans la pâte; l'on ne rendrait aucun service à l'Action catholique de transformer en une masse lourde cette troupe de choc. Pour conclure :

Dans la mesure où l'Action catholique, en tant que forme organisée des laïcs a pour spécificité l'aide à l'apostolat spécifique de la hiérarchie... l'Action catholique n'est pas l'apostolat des laïcs en tant que tels; ce qui ne veut pas dire qu'elle soit accessoire. Dans la mesure par contre où s'y exerce un autre apostolat qui n'est pas de soi un concours à l'apostolat spécifique de la hiérarchie, cet apostolat est l'apostolat spécifique précisément des laïcs. L'Action catholique ne peut

nullement sur cet apostolat prétendre au monopole qu'elle possède sur l'autre. L'apostolat propre aux laïcs a été et demeure exercé aussi par d'autres organisations, groupes et individus (p. 221).

L'article du P. Rahner est suivi d'une note du docteur Fr. Abendroth : *Entre la secte et la colonne de route.* L'auteur se rallie en commençant aux principes et structures définis par le théologien jésuite, puis continue,

Si la discussion dont on vient de parler perd de vue l'homme concret, elle court le danger de se prolonger sur une carte d'état-major, épinglée de nombreux petits drapeaux dont chacun représente une unité tactique. Mais dans les bureaux nul ne sait plus si tel régiment du front a encore une existence autre que cartographique, si ses soldats ne sont pas tellement fourbus et affamés qu'ils sont incapables de poursuivre les marches prévues...; on ignore surtout comment se porte le moral de la troupe.

On a eu raison de réclamer qu'entre les expériences communautaires proprement cultuelles et les démonstrations spectaculaires se développe chez les catholiques une forme pour ainsi dire normale et quotidienne de vie commune. Un peuple catholique qui restreindrait à l'espace cultuel sa convivence et l'expérience de sa cohésion... tournerait à la secte, et suivrait nécessairement l'exemple dépassé des Disciples qui, par crainte des Juifs, s'étaient retranchés derrière des portes fermées jusqu'au matin de la Pentecôte. Mais un peuple catholique qui n'éprouverait sa totalité et sa communauté que lors de grandes parades serait une colonne de route un peu niaise, prête à suivre aujourd'hui tel *Führer,* demain tel autre, pourvu qu'ils se déguisent d'oripeaux religieux. Ces deux formes d'expression et de vie communautaire ont leur valeur et peuvent être employées. Mais ce qui fait problème ici, c'est l'espace entre les deux (p. 222).

Tantôt l'Église a réussi, tantôt la chrétienté a échoué, à le combler de formes communautaires valables. Elle a réussi par exemple aux III° et IV° siècles et au

moyen âge, elle a échoué à la Renaissance et depuis le début du XIXe siècle :

Les chrétiens se mirent alors à mesurer leur vie commune à des idéaux qui ne pouvaient être ceux de baptisés, de rachetés, de renés. On se mit à se justifier sans cesse devant les idoles changeantes du monde, à montrer du zèle pour leurs exigences et directives. Quoi d'étonnant qu'apparût alors, comme c'était fatal, l' « infériorité » catholique, qu'on fût trop peu libéral, trop peu mouvement de jeunesse, trop peu attaché à la tradition, trop peu nationaliste, trop peu lutteur, trop peu progressiste, trop peu tragique. Nietzsche et Marx, Rilke et Sartre toisaient de leur hauteur le troupeau des chrétiens (p. 223).

Les réussites sont dues, selon Abendroth, à la liberté laissée aux laïcs formés par la Parole et le Sacrement d'ordonner la vie commune quotidienne, dit l'auteur. C'est peut-être plus vrai du XIIIe que du IVe, et encore; les laïcs étaient-ils tellement formés ? et les institutions communautaires non religieuses étaient-elles tellement chrétiennes ? Par quoi, sous Constantin se différencient-elles de ce qu'elles étaient sous Dioclétien ? Puis l'auteur continue,

Nos formes de vie commune demeureront une gêne ou un pur décor tant que nous chercherons à les développer à partir d'un autre centre, d'une autre racine existentielle que celle de la Parole; tant que nous n'aurons pas le courage, même en ces domaines de chercher, comme s'exprime l'Évangile, d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, avec la pleine conscience que le reste nous sera donné par surcroît, que Dieu ne se laisse pas surpasser par nous en grandeur d'âme. Alors seulement notre communauté catholique, en dehors des murs des églises, en dehors aussi des grands défilés et démonstrations, deviendra levain vital... Ni le sauvetage des valeurs culturelles de l'Occident chrétien, ni la mise au pinacle de la patrie, ni la musique de Mozart ou de Bruckner, ni les besoins urgents de la politique mondiale, ni la Croisade, ni la Restauration, ni le front antimarxiste, ni la

seule réforme — sociale — béatifique, rien de tout cela n'aidera à faire de nous une communauté chrétienne. D'autre part, aucun donneur de conseils de la génération précédente, aucune sagesse séculaire, aucune théorie astucieuse des sociologues et des psychologues modernes ne nous permettra de nous dispenser de cette unique exigence de l'Évangile : chercher d'abord avec courage et sans angoisse son Royaume...

C'est bien dit. Mais j'aurais aimé alors, pour accrocher mon imagination, un bref schéma, utopique et concret à la fois, qui permît de rêver de ce que pourraient être ces communautés chrétiennes authentiques intermédiaires entre la « secte » et la « colonne de route », et de quelle pâte elles pourraient être le levain. Je regrette un peu de n'être point éclairé là-dessus par les considérations suivantes. Si persuasives qu'elles soient, elles me paraissent plutôt reculer les perspectives communautaires.

Reste bien sûr la question décisive du « comment ? » Ma conviction personnelle, c'est qu'il n'y a qu'une seule voie, celle de l'*engagement existentiel*, personnel : se donner humblement à chacun de ceux qu'on veut gagner à la communauté chrétienne, et qui ne comprennent pas d'autre langage (p. 223).

Quelles qu'aient été les duretés de l'école austère où nous ont fait passer ces dernières dizaines d'années, elle a eu cette conséquence heureuse et exaltante de nous déshabiter de ces tentatives de vouloir bâtir notre communauté sur des valeurs secondaires. Ce n'est ni notre intelligence étincelante, ni notre culture raffinée, ni nos réussites artistiques ni la rigueur de notre organisation politique qui remuera et gagnera les hommes, qui sera la force capable d'aimanter de nouvelles communautés, mais une disponibilité authentique, non sentimentale, sérieuse, dans l'esprit de charité. Pour missionner de la sorte, on a besoin moins d'un « doux sentiment » que d'une foi à remuer les montagnes, d'une foi dont l'entrée porte l'inscription « Ne craignez pas ». Car le temps voué à l'individu « sans intérêt » est un temps « perdu » pour l'oppressif travail d'organisation; les quatre-

vingt-dix-neuf brebis que nous laissons sur place nous obsèdent du souci constant, de l'angoisse perpétuelle, d'abandonner de l'important, de l'urgent.

Certes il s'agit dans la discussion actuelle de prises de position d'une grande et durable importance. Mais elle ne doit pas faire oublier l'essentiel. A la fin du roman d'Hemingway *Le vieil homme et la mer*, le vieux pêcheur après une journée d'efforts qui l'ont épuisé, ramène à la maison non point quelque poisson géant, mais un squelette décharné par les requins. Cet avertissement n'est peut-être pas superflu (p. 224).

A certains, pareils exposés pourront paraître ou bien canoniques ou bien lointains. Le seul fait pourtant que ces problèmes se posent à une chrétienté si proche de nous par la conjoncture et si différente par l'histoire, leur mériterait notre attention fraternelle. On peut d'ailleurs se demander si ne s'y exprime pas une dialectique inévitable. A mesure que l'organisation sociologique développe ses profits et pertes, ce sera la vocation de certains apôtres ou théologiens de chercher à assurer dans l'Église la promotion des corps intermédiaires ou la liberté des charismes individuels, dans la soumission à la hiérarchie. Les grandes structures ont leur avantage, leur nécessité, une pression efficace. Mais leur comportement historique oblige à des distinctions, explications et apologétiques propres à embarrasser le chemin de nombreuses bonnes volontés. Les individus et les petites équipes ont une liberté ou une charité dont l'appel est autrement direct et convaincant. Un des problèmes d'aujourd'hui, qui se pose à bien des catholiques, intellectuels ou non, c'est que l'appareil de puissance sociologique se démontre non seulement non hostile, mais favorable à la charité inventive, et nécessaire au jeu même de la liberté chrétienne.

A.-Z. Serrand.

PORTRAIT

FRANÇOIS PERROUX

Les choix sont plus ou moins significatifs selon la qualité de ceux qui les font. L'élection au Collège de France honore vraiment. Celle de François Perroux ne peut donc manquer de nous réjouir.

Etudiant un peu plus jeune que lui, je l'ai connu à la Faculté de Droit de Lyon. Nous travaillions alors sous la direction d'un grand historien des idées économiques, auquel nous avons gardé tous deux beaucoup d'admiration et de respect, René Gonnard. Très tôt, après une solide thèse, François Perroux allait être reçu en tête de son concours d'agrégation des Facultés de Droit.

Ce succès n'était certes pas inattendu. Un des maîtres qui le formaient dans son enfance aux disciplines latines me disait encore récemment le souvenir qu'il avait gardé de son universelle curiosité. Nous le connaissons tous ainsi. Elève d'un collège catholique, étudiant à la Faculté des Lettres en même temps qu'à la Faculté de Droit, cet enfant d'une ville dure cherchera toujours à saisir les relations des choses, les structures, les forces réelles, les puissances. Rien ne se découpe. Tout se recoupe. Et l'économiste, refusant de se limiter aux jeux abstraits de la science des marchés, partira à la découverte des coûts de l'homme.

« Malheur à ceux qui pèsent à faux poids », *écrit-il*

en épigraphe de sa thèse. Cette passion de la vérité qui exclut à la fois toute limitation et toute acclimatation sera la règle de sa vie et de son œuvre. Le conformisme lui est congénitalement impossible. Il l'est même, semble-t-il, de plus en plus. A ce qui était neuf dans la théorie du profit et de la communauté de travail, les dernières années ont ajouté un effort de pionnier susceptible de conséquences plus fécondes encore avec la mise en œuvre de notions fondamentales et négligées : domination, espace, dons, pôles de développement...

Il n'y a pas, non plus, de non-conformisme sans mystique, sans enthousiasme ou même sans orgueil. Et quelle mystique ne tiendra justement pour la plus grande déchéance et le plus grand péril l'absence de mystique ? D'abord, parce que cette absence engendre la stagnation et la déchéance, ensuite, parce que ce vide appelle le triomphe des pseudo-mystiques.

Un courage, une lucidité certaine étaient nécessaires pour écrire en 1933 et réécrire en 1940 ce que François Perroux a écrit sur les Mythes hitlériens *et sur la douleur passionnée qu'inspire le spectacle de la France :* « Un pays qui fut grand dans toutes les perspectives de l'histoire et qui jamais ne fut terre de lâcheté est marqué par cette indifférence dont parle Bergson comme d'un synonyme de la mort... Un immense danger plane. Les prestiges et l'efficacité d'une pseudo-mystique sont redoutables. L'affaiblissement et l'anémie d'une mystique authentique fournissent des alibis et des raisons d'absence [1]. »

Quant à l'auteur de ces lignes, il allait montrer quelques semaines plus tard sa capacité de présence à la tête d'une section d'infanterie.

Il est logique qu'un esprit orienté vers ces choix

1. François Perroux, *Des mythes hitlériens à l'Europe allemande*, Paris, Libr. gén. de droit et de jurisprudence, 1940, p. 329.

ait une faible confiance dans les mécanismes et dans les cadres. En économie, cela donne une certaine notion de l'entrepreneur et de l'affrontement des plans, une certaine prédilection, fort antérieure aux modes récentes, pour les études de croissance. En politique, cela signifie à la fois beaucoup de méfiance pour les inerties du « calcul » parlementaire et le processus de la sommation des choix et beaucoup de souci de rechercher ce qui est derrière. Pour l'homme et pour le chrétien, cela veut dire un culte du caractère, une foi dans la volonté.

Ce système de valeurs est celui auquel tient François Perroux depuis sa jeunesse. Il est même héréditaire : son père était, lui aussi, un grand caractère. Il le conduit à une notion du bien et du mal, du bon et du méchant fortement contrastée. C'est-à-dire à une amitié très sûre, capable de toutes les délicatesses et de tous les dévouements et à une inimitié obstinée, parfois injuste. Des difficultés personnelles particulières accroissent un isolement qui souffre de se connaître et lui donnent les apparences de l'orgueil.

Il était fatal, et il ne me semble pas douteux, que plusieurs partis pris passionnels et passionnés soient contestables, qu'ils portent sur les hommes ou sur les idées. Mais la passion est grande, incontestable, toujours absolument désintéressée. Et cette passion a déjà réalisé une œuvre grande.

Si la science économique française d'aujourd'hui, fière des souvenirs de Quesnay et de Cournot, possède une chance sérieuse de s'affirmer mieux qu'une bonne élève des maîtres étrangers, c'est beaucoup à François Perroux qu'elle le devra. Qui pourrait oublier les improvisations dont il est coutumier au cours des « séminaires » de l'Institut de Science Economique Appliquée, ces exposés servis par une lecture universelle et un don particulier pour élever le débat ? Et cet I.S.E.A. même qu'il anime depuis dix ans, combien de nos

jeunes économistes, directement ou indirectement, a-t-il formés ? Qui mieux que lui a su tirer les enseignements de Schumpeter et de Keynes, montrer leurs limites, indiquer les directions de dépassement ?

Si de nombreux voyages l'ont conduit du Brésil aux Etats-Unis et du Mexique en Turquie, s'il connaît parfaitement l'Allemagne et a organisé un bureau de l'I.S.E.A. à Londres, combien plus précieux encore pour tous les économistes français les échanges qu'il organise avec nos collègues étrangers : une science « sans rivages » qui sait recevoir et donner...

*Et n'est-elle pas nécessaire aussi cette passion qui refuse de confondre croyance et inertie, obéissance et silence, qui sait affronter les hasards des causes jugées justes comme l'ont éprouvé ses amis d'*Esprit *et beaucoup d'autres encore :* « Nos esprits émoussés par l'hypercritique et nos âmes déshabituées des grandes options pleines de risques qui engagent tout l'être, en sont arrivées à confondre pratiquement neutralité et charité... Une pensée droite, une ardente prière ne dispensent pas du combat [2]. »

Nous savons bien que dans les stratégies et dans les actes nécessaires, demain, François Perroux ne nous fera pas défaut.

MAURICE BYÉ.

2. *Ibid.*, pp. 340-342.

Chroniques

ARTS

Faits divers

Les quelques pages dont nous disposons mensuellement sont bien peu de chose en regard des deux cent cinquante expositions — chiffre approximatif — que nous apporte chaque mois de ce que l'on appelle la Saison (avril-juin) et dont mars constitue une introduction. Il serait certes possible de choisir, grouper, commenter un nombre limité de manifestations mais il y a aussi un aspect humain dans les problèmes des artistes qui ne doit pas rester caché par l'éclat des œuvres.

Tout récemment, M. Ch. Fruh, président de la commission de l'enseignement et des beaux-arts du Conseil municipal, a exposé au cours d'une conférence de presse la politique suivie par la municipalité parisienne en ce domaine. La ville de Paris possède de grands musées : le Petit-Palais, le Musée Municipal d'art moderne, le Musée Galliéra; leur entretien matériel constitue déjà une lourde charge. D'autres musées en dépendent également : Carnavalet, Cognacq-Jay, Cernuschi, Bourdelle, Ile-de-France, Victor-Hugo, etc. Il faut y installer les collections de la ville, legs ou acquisitions; il faut acquérir des œuvres dignes de notre capitale. Outre le Grand Prix des Beaux-Arts, d'un montant de quatre cent mille francs, vingt-six millions sont prévus au budget de 1955 pour les achats, contre dix-huit en 1954, qui avaient toutefois permis soixante-dix achats directs dans les salons, deux cent quatre-vingt-douze aux artistes individuellement présentés. Bien sûr, l'ensemble des sommes consacrées aux arts, aux bibliothèques, au théâtre, à la musique, à la littérature même, ne représente guère que 0,50 % du budget

général de la ville : ce dernier cependant est de l'ordre de soixante-quinze milliards, ce qui situe mieux l'importance des fonds attribués aux arts. Il est dommage que le projet de la cité des arts soit depuis des années dans une impasse.

Pendant ce temps l'opinion publique est alertée par une menace d'expulsion qui touche plusieurs cités d'artistes, soit quelques centaines de familles au total. Les locaux sont vieux, parfois construits au début du siècle en matériaux de démolition; ils peuvent être dangereux ou insalubres, occuper un terrain qui serait fort utile pour des immeubles modernes, des industries, des garages; les propriétaires désirent les récupérer, le droit de propriété jouissant encore chez nous d'un certain respect. Mais où se relogeront ces familles ? Où, surtout, les artistes retrouveront-ils des ateliers, locaux professionnels indispensables en fait ? Nous ne sommes pas de ceux qui croient à des devoirs spéciaux de la société vis-à-vis des artistes, et ceci pour deux raisons principales : la nature même de l'art et les exigences de la liberté. Être artiste est une vocation intérieure, personnelle, qui n'acquiert de réalité que par un résultat. N'est pas artiste à priori qui connaît un métier, des techniques, qui pratique la peinture ou la sculpture; est artiste qui se manifeste tel par ses œuvres, donc par la reconnaissance de qualité par des tiers. Le caractère personnel et subjectif d'une telle reconnaissance, interdit l'espoir de l'asseoir jamais sur des normes immuables et universelles. On ne saurait objecter l'exemple des anciens, car les longues années passées dans l'atelier d'un maître permettaient une sévère sélection des postulants; de plus, parmi les rescapés de ces dures épreuves, n'y en a-t-il pas encore qui, à nos yeux (et peut-être à ceux de leurs contemporains) n'étaient que des artisans habiles ? Doit-il suffire de se dire artiste, ou d'avoir suivi des cours non sanctionnés d'une école des beaux-arts, pour avoir droit à des avantages sociaux, à une garantie de ventes ou de commandes, financières en un mot ? Cela serait de la dernière injustice. Par contre, lorsque tel ou tel citoyen est reconnu par un certain nombre de personnes pour manifester une réelle qualité dans ses œuvres artistiques, il paraît normal qu'un État soucieux de son standing cherche à lui faciliter l'existence par des moyens légaux et non par des faveurs anormales; c'est donc dans le contexte des droits généraux

des citoyens que doit s'exercer la sollicitude de l'État à l'égard des artistes. Cette attitude permet de résoudre les problèmes délicats de l'aide aux artistes. L'ère des pensions, des peintres officiels du prince est heureusement révolue (tout au moins en principe!). Il est toujours possible qu'un responsable influent de l'État utilise son autorité pour soutenir un artiste ou une forme d'art qu'il estime valables; ce qui peut tempérer la rigueur des règles ordinaires de l'État.

Lorsque les artistes réclament une aide spéciale de l'État, ils ferment volontairement les yeux sur les dangers de cette démarche. Le premier, c'est la confusion des valeurs! Sur la masse — car évidemment seule une action de masse a des chances de réussite — de milliers ou même de dizaines de milliers de postulants, combien de vrais artistes, qui méritent non d'être aidés (là n'est pas la question), mais de laisser à la postérité une œuvre importante? Dans une société qui se veut démocratique, il est difficile d'opérer une sélection par essence aristocratique; ou bien une aide de l'État de nature administrative tournera à la démagogie ou à l'arrosage; ou bien l'arbitraire régnera en maître, c'est un peu ce que l'on voit. Un danger beaucoup plus grand menace alors le monde des arts; ce n'est pas impunément qu'on fait entrer l'État dans un domaine. Ses préoccupations, qui sont tout à fait à l'opposé, l'entraînent inévitablement à vouloir s'assujettir la nouvelle matière. Tout État a au fond de son cœur un totalitarisme qui sommeille; et lorsque l'art n'est pas directement embrigadé dans la propagande politique au sens restreint de parti ou de gouvernement passager, il est humainement inévitable que soit favorisée une esthétique qui au moins ne menace pas les valeurs stables, les idées de base du pouvoir établi. Car telle est la puissance de l'art sur les hommes que l'on lui voit attribuer la responsabilité des transformations profondes qui se produisent dans leur mentalité.

Tout ceci nous entraîne bien loin; pour en revenir à nos artistes délogés, nous n'allons pas nous barder de majuscules; nous n'allons pas évoquer leur génie, même s'il faut un jour en reconnaître à certains; il suffit de considérer que, dans le cadre de la pénurie de logements qui règne en France, il y a le cas particulier assez fréquent de gens qui comme les autres ont une famille, mais qui de plus ont choisi, au détriment de leur confort et de leur sécurité, un

métier rempli d'aléas qui exige certaines conditions matérielles; il ne faut pas les considérer en marge de la société : c'est un problème de sagesse économique. Traiter les artistes comme des citoyens ordinaires, leur assurer le libre exercice de leur vocation coûterait à la France bien moins que la distillation du vin ou de la betterave et certainement à plus ou moins longue échéance rapporterait bien plus. Pourquoi la construction d'ateliers est-elle exclue des mesures favorisant le bâtiment, alors que tant de non-artistes occupent des ateliers, par snobisme ou faute de mieux ? A défaut de contrainte, le simple bon sens devrait suffire à inciter les groupes qui financent les immeubles neufs à réserver un certain pourcentage de logements aux besoins particuliers des peintres, sculpteurs et autres graveurs. Voilà ce que ne doit pas faire oublier l'abondance des expositions.

ROBERT VRINAT.

LETTRES

POÉSIE ET ROMANS

Jean CAYROL : *Pour tous les temps,* poèmes (Le Seuil).

« La poésie ne sert pas comme une montre à dire l'heure : elle dit toutes les heures à la fois. » Cet aphorisme sur lequel Jean Cayrol ouvre son livre définit l'incroyable liberté de son inspiration. Ouverte à toutes autres, spontanée comme un fruit, vive comme un poisson, telle est cette poésie « pour tous les temps, pour toutes les rumeurs, pour toutes les lèvres. » Poésie naturellement faite pour le peuple, après que les sandales du poète ont été secouées sur la superbe des studieux et les refoulements des notables. Poésie qui sert gratuitement, comme « la pioche d'un artisan qui veut à tout prix semer *quelque chose* et bâtir pour *quelqu'un* ». Exigence d'un homme qui n'a pas l'habitude de se mettre en courroux, qui sait où il tend et que rien ne dévie : « Nous redemandons

que la poésie ne soit plus une épreuve quotidienne et implacable, mais l'histoire sans fin récente de nos préférences et de nos lieux communs. Que le poème se refuse à être cette pierre de sacrifice où les mots furent égorgés, devant laquelle les notables traduisaient en langage défunt nos initiatives et nos louanges. »

Sous le titre *Fragments d'insomnie,* Cayrol chante d'abord la nuit et la terre :

Je cherche à te coucher
plus chaude que soleil
je cherche à te presser
plus ivre que la treille...

La nuit de 1955 rappelle sans doute d'autres nuits, d'il y a un peu plus de dix ans — des nuits « couvertes de ciguës », des nuits sentant « l'oseille et le crachat ».

Et pendant ce temps-là
les uns rendaient une âme
les autres la justice :
noir et luisant comme l'olive était le drame.

Nuit aussi de l'amour. Purifiée par le silence, voilée de secrets. « J'entends, dit le poète, j'entends se froisser les blés dans les amours au levant; c'est le glissement d'une jambe sur l'autre, puis le réveil et la joie cramoisie dans un bouquet assoiffé. » Une deuxième partie s'intitule : *Pour le bon usage d'une poésie.* Poèmes en prose, plongées plus ou moins lentes dans l'eau du rêve; parfois, et ils sont excellents, éclats de vérités, comme : « Un poème est écrit de toute éternité », « Tout poème est une mise en demeure », « On ne peut écouter un poème sans vivre », « Un mot tacite, un mot convaincu » et « On ne choisit pas un poème : il vous choisit ».

Écrit « à la mémoire des mots qui paraissent inutiles », un nouveau cantique à la terre : à la terre usée des champs de batailles, à la terre débitée comme un arbre abattu. Enfin, deux poèmes de sèves et de chaleur : *Fruitier pour Isabelle* et *Potager pour Philippe.* Natures mortes avec cerises, poires, pêches, fraisiers, prunes et noix, avec la pomme de terre, la carotte, l'oignon, les radis farfelus, la mâche et le piment.

Cette poésie pour tous les temps est une poésie donnée. La prend qui veut. Elle ne s'effarouche jamais, mais nous tient en haleine, « en alerte au seuil de cette demeure où l'inquiétude anime ses ombres, où ce qui fait notre joie a nos traits et notre destin ». Cayrol exige moins des autres que de lui-même, lui qui écrivait en 1950[1] que le temps des héros lui semblait révolu, parvenus que nous étions à « l'heure où l'homme ne reconnaît plus ses semblables que dans la peur — l'heure d'une terre sans amour ». Nous savons, nous, que tant qu'il y aura des poètes l'amour ne sera pas absolument ôté à l'univers : c'est Jean Cayrol lui-même qui nous en donne maintenant la preuve.

Jacques ROBERT : *Le désordre et la nuit,* roman (Julliard).

Pourquoi l'inspecteur Vallois abandonne-t-il son métier ? Parce qu'il est un policier trop humain. Trop humain : en répugnant à donner des torgnoles; trop humain : en acceptant de rendre des services pour lesquels il refuse qu'on lui graisse la patte; enfin, parce qu'il laisse échapper volontairement une jeune fille, Lucky, complice de trafic de stupéfiants.

Cette petite Lucky est la plus attachante figure du livre. La plus vraie aussi. Entraîneuse dans une boîte de nuit appelée « L'Œuf », elle est, au moment où l'inspecteur Vallois la rencontre, et malgré sa jeunesse, à la limite de ses facultés physiques et mentales : révoltée par ennui de vivre, acharnée à se détruire. Non parce qu'elle est l'esclave de ses sens (son tempérament d'Allemande sensuelle ne la pousse à aucune extrémité), mais par fidélité à son enfance, pour ne point perdre le secret fragile de ses premiers rêves. A Vallois elle confie : « Je chante pour me rapprocher du secret. Les premières fois que je me suis saoulée, j'étais encore enfant. Oh, je ne buvais pas d'alcool ! Je me saoulais avec des chansons que je me chantais dans mon lit... » Et ceci, encore : « Ce secret-là, c'est le secret de notre vie... Il faut le guetter des nuits et des nuits, car c'est toujours la nuit qu'il se manifeste... Au bout de la nuit, au bout du désordre, quand tout chavire, en pleine solitude, alors, quelque chose vous fait signe et les étoiles vous parlent. »

1. *Les Mille et une Nuits du chrétien,* essai, Téqui, Paris, 1950.

Ce n'est pas ici le ton des romans policiers, quoique ce soit un roman policier qu'a écrit Jacques Robert. En effet, le patron de « L'Œuf » est mort assassiné; il se procurait de la drogue auprès d'une inquiétante pharmacienne, et nous saurons à la fin que c'est cette jeune femme qui l'a tué... Nous le saurons grâce à cet inspecteur qui n'aime pas donner des coups, qui se lasse de son métier, qui se met un peu trop à la place des délinquants. Cependant la vérité de cet ouvrage n'est pas une vérité de flic. Elle est infiniment plus grave : elle est l'absurde constat de la condition humaine — la certitude pour Vallois et Lucky qu'il n'y a pas de certitude hors de soi et que l'on n'a jamais fini de s'assurer de ses raisons de vivre.

On le voit : c'est dans la lignée existentialiste qu'il faudrait situer Jacques Robert. Plus près de Sartre que de Graham Greene, dont pourtant le rapproche une scène poignante de vérité : celle où l'on voit l'inspecteur, ivre, buter contre les marches de l'église Saint-Léon; l'aube se lève, instant où Vallois éprouve quotidiennement le vertige — la nausée; il pénètre dans la nef obscure, plonge le visage dans l'eau tiède du bénitier; et, tout à coup, il a la révélation de ce qu'est la pitié, et qu'à travers elle, donc derrière le péché et la souffrance qui la provoquent, Dieu se cache. Ce n'est qu'un éclair. La nausée triomphe de nouveau; Vallois ne peut que balbutier : « Écoutez, mon Dieu, je vais vous faire une promesse... Je reviendrai ici un jour que je serai un peu moins saoul... »

Bien plus qu'un roman policier, indubitablement. Un livre vrai, qu'on n'est pas près d'oublier.

MAURICE CHAVARDÈS.

THÉATRE

On ne parlerait pas du second spectacle de la Comédie de Paris si la courte histoire de ce nouveau théâtre n'était tristement significative. Ouverture de la salle au début de mars avec *Protée*. Cette « farce lyrique » n'est pas le chef-

d'œuvre de Paul Claudel ? sans doute, c'est tout de même du Claudel et souvent du vrai Claudel. L'interprétation était inégale ? C'est exact, pourtant Mme Jany Holt et M. Nassier sauvaient avec esprit l'essentiel. Quoi qu'il en soit, la presse est tiède, le public s'abstient. A la fin du même mois de mars, la direction du nouveau théâtre cherche sa chance ailleurs : elle offre un spectacle « composé et mis en scène par Michel de Ré », qui est un festival pornographique, la pornographie qui n'ose pas dire son nom n'étant pas plus raffinée que l'autre. Il s'agit de trois pièces en un acte présentées sous l'étiquette : *Trois coups au cœur*; mais on ne voit pas comment les auteurs pourraient atteindre le cœur en visant si bas; d'ailleurs, les coups ne partent pas, car l'arme est rouillée. Pour le mauvais goût, la palme revient à la polissonnerie de M. André de Richaud, *Les reliques;* pour la grossièreté, M. Georges Arnaud l'emporte avec *Les aveux les plus doux* qui a la prétention d'être une satire des mœurs policières; pour la littérature de style « uniprix », *Clotilde du Nord,* signé Louis Calaferte, est sans doute ce qui peut être fait de mieux dans le genre. Les comédiens méritaient mieux.

A quelques pas de la Comédie de Paris, le théâtre La Bruyère joue *Un cas intéressant,* de Dino Buzatti, adaptation d'Albert Camus. Ici, le metteur en scène, M. Georges Vitaly, les comédiens, MM. Daniel Ivernel et Pierre Destailles en tête, sont au service d'une œuvre digne de leur beau travail. Dialogue précis, sans boursouflures; profondeur non de formules sybillines, mais des silences où les mots résonnent; pièce courte où pas un instant le spectateur ne perd le sentiment de la longueur et de la lenteur de l'agonie qu'est l'action. Sans doute ne manque-t-il à cette pièce qu'un certain équilibre intérieur.

De quoi s'agit-il ? D'abord d'un homme d'affaires, un homme d'affaires de théâtre, bien entendu, qui ramasse une fortune et dupe ses adversaires avec un coup de téléphone entre deux bouffées de cigarettes. Cet industriel surmené a des hallucinations auditives; un médecin arrive : il le fait marcher à quatre pattes les yeux bandés, visiblement intéressé par la marche arrière : le spectateur naïf le prend aussitôt pour un psychiatre. Cette consultation aboutit toutefois à une opération mal déterminée qui laisse le patient

avec un pansement sur la nuque... Nous avions cru d'abord à une nouvelle version du Dr Knock, revue et corrigée pour le théâtre de la cruauté; en réalité, MM. Buzatti et Camus nous conduisaient à l'hôpital voisin du palais de justice où se joue *Le Procès* de Kafka.

Voici notre ingénieur dans cette clinique moderne, où, selon la gravité du cas, les malades sont divisés en six groupes, logés à six étages, les moribonds étant au premier. Le postulat est que, dans cette maison, on descend toujours, on ne remonte jamais. L'art médical consiste surtout à faire accepter le changement d'étage... Mais où est le drame? Est-ce celui de la médecine qui crée le malade et méthodiquement le dévitalise? Est-ce celui du temps qui fait de chaque instant une mort? S'agit-il de la médecine ou du temps qui tue? Le titre de la pièce ne permet guère d'hésiter sur l'intention de l'auteur, mais la pièce elle-même ne glisserait-elle pas vers un autre sujet? Surtout si l'on ajoute que certaines allusions à une religieuse invisible semblent mystérieusement symboliser l'action de la mort lente en suggérant une influence magique. Ce qui est tragique dans *Un cas intéressant,* c'est le temps qui défait — le commentaire dramatique du texte d'Aristote sur « le temps, cause par soi de destruction » (*Physique*, IV, 222 *b*, 16-27). Et il faut bien reconnaître que cette vision tragique de l'existence temporelle est singulièrement compromise par la volonté d'attribuer à la médecine cette maladie de l'être.

Si intelligent et nuancé que soit le dialogue, si remarquable que soit l'interprétation, la pièce n'arrive pas à être au théâtre ce que *La Montagne magique* de Thomas Mann est dans l'ordre du roman.

Pour ses débuts au théâtre, M. André Maurois s'est contenté d'une pièce en un acte sans prétentions. *Aux innocents les mains pleines* est un divertissement de lettré qui aime les proverbes de Musset et qui s'amuse avec indulgence dans « le monde ». Trois types tout à fait conventionnels : la grande coquette, l'épouse aimante, l'homme de lettres vaniteux; mais ces personnages du répertoire sont pour le moraliste l'occasion de multiplier les touches vraies. L'histoire est mince : une défaillance de la grande coquette qui lâche sa proie par bonté; mais l'aventure est joliment contée. Les

comédiens français sont à leur aise dans ce genre de pièces spirituelles, discrètement caricaturales, où il ne faut ni oublier le drame qui pourrait surgir, ni prendre tout à fait au sérieux la comédie. Mmes Lise Delamare et Hélène Perdrière triomphent sans effort; un très jeune acteur, M. Paul Guers, est leur digne partenaire. *Aux innocents les mains pleines* précède une fort intelligente présentation du *Barbier de Séville;* on retrouve toujours avec étonnement ces personnages sans rides, leur merveilleuse jeunesse qui sauve l'ingénuité dans la rouerie; avec eux on est sûr de passer une bonne soirée.

HENRI GOUHIER.

CINÉMA

Deux films qui renouvellent le cinéma : *La Strada,* de Frédéric Fellini ; *Voyage en Italie,* de Roberto Rossellini

Le cinéma français est actuellement submergé par le flot des productions de la série noire aux titres argotiques qui essaient d'exploiter deux réussites : celle d'Eddie Constantine, interprète de deux ou trois films ironiques de Bernard Borderie, et celle de Jacques Becker qui prit prétexte d'un sujet analogue pour donner à Jean Gabin, dans *Touchez pas au grisbi,* l'occasion d'une étonnante composition de gangster sur le retour. Dix films, quinze films ont été réalisés depuis sur le même modèle : de cette uniformité naît non seulement l'ennui mais l'écœurement; la « chnouff » et les « souris », la drogue et les prostituées, les bistros et les truands ont envahi la moitié de la production française. Pour nous consoler Sacha Guitry dépense un demi-milliard à la réalisation d'un *Napoléon* composé d'une suite d'images d'Épinal fort ennuyeuses. Nous n'avons pu envoyer à Cannes

cette année qu'un exemplaire plus relevé de la série noire *Du Rififi chez les hommes* réalisé en France par l'Américain Jules Dassin et le film presque annuel de Cayatte sur la Justice : *Le dossier noir.*

Cette période très noire du cinéma français donne un éclat particulier aux films qui nous viennent d'Italie. Même des films après tout assez commerciaux comme *Pain, Amour et Jalousie* (après *Pain, Amour et Fantaisie*) font l'effet d'une bouffée d'air pur. Ces œuvrettes plaisantes sur les malheurs du carabinier de Sica et de la pétulante Gina Lollobridgida témoignent non seulement d'une rare bonne humeur, mais d'une sympathie réelle et communicative pour leurs personnages. Le rire ici ne traduit pas la méchanceté, mais la gentillesse. Du néo-réalisme ces films gardent le goût du plein air et de la chose vue, le refus du mélodrame ou de la démonstration. Résultat inattendu : les personnages de tous les jours, dans ce village, deviennent des masques qui ressemblent curieusement à ceux de la *Commedia dell'arte*, le maréchal des carabiniers avec son bicorne est un Arlequin, la jeune recrue sentimentale, un Pierrot et Gina Lollobridgida elle-même, une Colombine bien en chair. Ainsi un courant détourné du néo-réalisme souriant rejoint-il la tradition du théâtre populaire.

Ces films sont d'ailleurs aujourd'hui les plus populaires en France : au succès qui fait des *Pain, Amour et X*, de vraies mines d'or, répond la réticence du public devant les œuvres nouvelles du néo-réalisme tragique.

Le vrai néo-réalisme est aujourd'hui divisé en deux tendances : celle de Zavattini qui a rencontré le succès avec de Sica réalisateur depuis de *Voleur de bicyclette* et celle de Rossellini qui, après *Rome ville ouverte* et *Païsa*, a continué seul sur un chemin bien différent, surtout après sa rencontre avec Ingrid Bergman.

Zavattini renie presque des films comme *Voleur de bicyclette* et même *Umberto D* et considère qu'ils sont trop construits, trop dramatiques pour être vraiment néo-réalistes. Il s'est orienté dans la voie du film-enquête et ses théories ressemblent curieusement à celle du roman expérimental de Zola. Mais il est plus difficile de faire passer inaperçue une camera dans un foyer ouvrier que la présence de Zola enquêtant au Bon Marché ou aux Halles.

Les « purs » du néo-réalisme, ceux qui entourent Zavattini reprochent à Rossellini, depuis *Païsa*, son « symbolisme » et son « schématisme ». Entendons que Rossellini est accusé de faire des films qui prétendent « porter un message » et de ne pas refuser le recours à une construction dramatique quand elle sert son propos. Le pire reproche qu'on lui fasse est surtout de réintroduire au cinéma, le personnage. Ingrid Bergman dans *Stromboli, Europe 51* et enfin *Voyage en Italie* est en effet un personnage construit (et joli) au lieu d'être un individu rencontré dans la vie et qui interprète lui-même son rôle. Au delà de ces critiques qui pourraient paraître de simples querelles d'école on peut discerner une opposition plus profonde entre le néo-réalisme très progressiste des tenants de Zavattini (qui sont souvent des marxistes) et la tendance spiritualiste qui se dégage des dernières œuvres de Rossellini.

Voyage en Italie (tel est le sens du titre italien remplacé assez ridiculement dans la version française par *L'amour est le plus fort*) est une œuvre très originale dans sa conception et sa réalisation, originale surtout par un dépouillement et un refus de tous les artifices commerciaux qui risquent de décourager le public. Pas d'intrigue romanesque sur un sujet tant de fois ressassé par tous les films romanesques : il s'agit de l'histoire d'un couple prêt à se désunir qui renonce *in extremis* à la séparation. Couple d'Anglo-Saxons en Italie (comme dans *Europe 51*), parce que, sans doute il serait difficile d'admettre qu'Ingrid Bergman joue un personnage d'Italienne. L'Italie qu'ils découvrent et les quelques jours de vacances que leur impose un voyage d'affaires leur fait prendre conscience de l'ignorance où ils sont l'un de l'autre après huit ans de mariage. Aucun événement extérieur ne joue un rôle déterminant, aucune construction dramatique ne fait progresser l' « action ». *Voyage en Italie* est un film à deux personnages. Nous ne voyons de Naples et de ses merveilles que ce qu'en retiennent ces deux touristes distraits : le film est le contraire d'un film touristique, car ce voyage est pour eux l'occasion de n'observer qu'eux-mêmes. Il ne s'agit pourtant pas d'une analyse psychologique; si nous entendons beaucoup parler ces deux personnages ils ignorent l'introspection et c'est à travers les mots de tous les jours et ceux des querelles futiles qu'il nous faut deviner le drame

sous-jacent qui se joue au plus profond d'eux-mêmes et bien au-delà de leur conscience claire.

Variation linéaire et mélodique sur un même état d'âme, *Voyage en Italie* est un film discret et même secret. Le thème de la mort sans cesse mêlé à la familiarité de la vie napolitaine y revient sans cesse d'une manière qui touche profondément ces deux esprits à la fois superficiels et bien élevés. On parle des morts et on vit avec eux à Naples; les femmes enceintes se rencontrent à tous les carrefours; la piété y est ostentatoire et populaire; autant de traits qui choquent la pudeur et le flegme. Mais par un curieux retour cette pudeur apparaît comme la barrière qui protège une vie profondément inauthentique. Cette femme du monde qui n'a pas voulu d'enfant, cet homme d'affaires fermé sur lui-même découvrent ensemble qu'ils n'ont pas vécu; qu'ils n'ont du moins pas vécu ensemble; qu'ils n'ont pas su s'aimer. Leur première réaction est de se séparer. Le mystère du film (au sens où le mystère explique l'inexplicable) c'est que, sans discours et sans évolution psychologique, ces deux êtres se retrouvent au moment où ils vont se perdre. Dans cette dernière partie le film dépasse la logique rationaliste qui traite les sentiments comme des mécanismes d'horlogerie pour faire pressentir le plan plus profond où se décident les actes libres. *Voyage en Italie* n'explique pas, mais montre comment deux êtres qui ont vécu dans la convention, peuvent un jour, après des années de mariage, apprendre à dire « je t'aime » — un « je t'aime » qui veuille dire « je t'aime », comme le « bonjour » de Toto dans *Miracle à Milan* voulait dire « bon jour ».

Voyage en Italie n'est pas une œuvre isolée. Frederico Fellini qui fut longtemps un collaborateur de Rossellini nous avait déjà donné l'année dernière un témoignage de l'originalité de son style avec *Les Vitelloni*, cette chronique de la déchéance de quelques « fils à papa », d'une ville de province. Avec *La Strada* (La route) il atteint à la grande réussite. Le film n'est pas sans parenté avec *Voyage en Italie* : même dépouillement, même absence d'intrigue et même construction linéaire et mélodique plutôt que dramatique. C'est aussi un film à deux personnages; mais ce sont deux êtres aussi différents qu'il est possible des deux riches étrangers qui

parcourent Naples en voiture de luxe dans *Voyage en Italie*.

Zampano est un forain, un hercule de foire qui va de place en place répétant toujours le même tour. Une sorte de brute à la conscience obscure. Il « achète » à une pauvre femme dans la misère sa fille Gelsomina, un peu simple d'esprit, pour l'emmener avec lui dans l'invraisemblable véhicule — ni roulotte, ni triporteur — avec lequel il fait ses tournées. Gelsomina devient une sorte de femme-clown aux réactions élémentaires. Mais elle a besoin d'être aimée. Le film n'est pas autre chose que le spectacle de cette âme enfantine qui essaie de faire naître un seul mouvement d'amour chez cet être brutal et borné. Les hasards de la vie foraine servent de toile de fond à cette quête de l'amour. Gelsomina est dressée, abandonnée puis retrouvée par Zampano toujours aussi indéchiffrable parce que toujours aussi inconscient de lui-même et des autres. Elle rencontre un danseur de corde qu'on appelle « le Fou », personnage curieux et presque shakespearien, trop lucide en face de ces êtres sans lucidité : Zampano le hait, Gelsomina l'écoute et retient de ses divagations les éléments d'une courte philosophie qui lui donnent une raison de vivre. Quand Zampano dans un accès de colère a tué le Fou, Gelsomina a perdu la clef de la vie; elle perd l'esprit et Zampano pour la première fois semble touché d'une sorte de crainte : il l'abandonne. Longtemps après, quand il apprend que Gelsomina est morte, une sorte de déchirement se produit dans l'âme de cette brute; il pleure, pour la première fois sans doute. Ici, comme dans *Voyage en Italie*, c'est à la fin du film, sorte d'aboutissement, que l'ouverture d'une âme à l'amour apparaît comme une révélation illogique mais profondément authentique.

La parenté du style entre les deux films est profonde malgré l'abîme qui sépare les personnages de *La Strada* et de *Voyage en Italie*. Aucune scène n'est construite selon la tradition théâtrale comme un échange de phrases qui fait progresser une action. Ce sont les « plans » cinématographiques qui forment un tout. Chacun correspond à une notation où les mots sont ceux de tous les jours et où les actes semblent sans importance. Mais chacun de ces plans est une approche vers un au-delà de la vie psychologique, vers un autre monde — celui des âmes — que le film entier fait

pressentir et deviner. Ces films sont faits des apparences des choses. Les mots, les gestes et les paysages ne sont pas pris comme des choses dont l'enchaînement permettrait une explication des êtres. Ce sont des signes d'une vérité plus profonde que la vérité psychologique. Aussi règne-t-il dans toute *La Strada* une atmosphère d'irréalisme qui frôle parfois le merveilleux sans que jamais les éléments de la mise en scène cessent de relever du réalisme le plus quotidien.

En ce sens *La Strada* est une plus grande œuvre que *Voyage en Italie*. Rossellini ne peut manquer de considérer d'un œil critique et parfois cruel ses personnages de gens du monde richissimes. A la limite leur vie d'oisifs, hôtes de palace, propriétaires de voitures de luxe nous replongerait dans l'atmosphère des romans bourgeois de la fin du siècle dernier. Sans doute leur manque de lucidité, le vide intérieur que protège une barrière de conventions et de préjugés, pose-t-il un problème humain aussi valable que la vie presque inconsciente des forains bornés de Fellini. Et la révélation de l'amour, la découverte de l'âme a-t-elle la même valeur profonde dans l'un et l'autre cas ? Mais le film de Rossellini reste froid et comme détaché à l'égard de ses personnages. Nous ne pouvons nous interdire de les juger comme l'auteur les a lui-même jugés. *La Strada* au contraire est une œuvre de compassion au sens fort du terme. L'auteur ne regarde pas seulement vivre Zampana et Gelsomina, il les aime. Il s'établit entre eux et le spectateur un courant de sympathie et un désir de participation qui répond à l'attitude même de l'auteur à l'égard de ses personnages.

La Strada, et *Voyage en Italie* représentent la véritable avant-garde du cinéma d'aujourd'hui. Ces deux films renouvellent le propos même de l'auteur de film : il ne s'agit pas, pour Fellini et Rosselini, de raconter une histoire, il ne s'agit pas non plus de disséquer la psychologie de personnages exceptionnels (avoir une psychologie, c'est-à-dire une conscience lucide, fait d'un personnage une exception), il s'agit de montrer, à travers les apparences de la vie, l'existence d'une vie profonde des êtres et d'une liberté de l'âme.

JEAN-LOUIS TALLENAY.

Document

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE EN 1955

Avant de se présenter au rendez-vous d'avril, le gouvernement avait demandé au Conseil économique de lui présenter un rapport sur la conjoncture. Préparé au nom de la Commission de la conjoncture par notre collaborateur Jacques Dumontier, ce rapport servait d'introduction à un projet d'avis qui fut discuté en séance plénière du Conseil économique.

Malheureusement le rendez-vous était trop proche et chacun des groupes d'intérêts représentés au Conseil économique voulait voir ses revendications inscrites dans l'avis officiel. Celui-ci a paru timide aux représentants ouvriers et audacieux aux représentants patronaux. Les agriculteurs eussent voulu y voir inscrire leurs revendications classiques. Devant ces assauts conjugués, le rapporteur essaya de sauvegarder l'intégrité de son avis qui réalisa alors l'unanimité dans le mécontentement, puisqu'il fut repoussée par l'ensemble du Conseil à l'exception du groupe des familles.

Cependant, le rapport introductif à cet avis retraçait avec particulièrement d'opportunité les mesures à prendre et il nous a paru intéressant de le publier en document. Nous avons seulement demandé à son auteur de résumer, faute de place, et de rafraîchir la première partie du rapport relative à l'état de la conjoncture. Nous donnons par contre intégralement la partie consacrée aux mesures à prendre.

I. — La situation économique en avril 1955

Pendant l'année 1954, la situation économique pouvait se résumer par le slogan : « Expansion sans inflation. » L'année 1955 voit se prolonger cette même tendance mais avec des menaces, légères encore, concernant à a fois la poursuite et l'expansion et l'absence d'inflation.

A. — *Tendance soutenue de la production, non dépourvue de soucis d'avenir*

De novembre 1954 à février 1955, les indices de la *production industrielle* plafonnent à des niveaux records (169 par rapport à 1938). En fait, toutes corrections faites, il apparaît que la production industrielle a progressé d'environ 8 % entre l'hiver dernier et cet hiver. La fermeté de la conjoncture provient essentiellement de la production et de la transformation des métaux, de la construction électrique, des industries chimiques. D'après les renseignements du Commissariat général au Plan, les désirs d'investissements des industriels sont en hausse d'environ 10 % sur l'année dernière. Enfin les mesures prises pour encourager le bâtiment permettent d'escompter un niveau supérieur à 15 % de l'année précédente.

Si les secteurs travaillant pour la *consommation* sont en moins bonne posture, les raisons en sont souvent extérieures à notre pays notamment pour l'industrie cotonnière qui perd des débouchés outre-mer [1].

Pour modérées qu'elles aient été [2], les augmentations de salaires consécutives au rendez-vous d'avril doivent assurer également une amélioration de la demande de consommation.

1. L'industrie textile qui vient toutefois de recevoir certains apaisements en ce qui concerne la libération des échanges et des facilités ont été accordées par le Sud-Viet-Nam pour ses importations.

2. Elles amenèrent une augmentation d'environ 3 % de la masse salariale.

Aussi rien ne s'oppose au maintien d'une activité soutenue, tout au moins jusqu'au mois d'octobre.

La *production agricole* continuera à marquer en 1955 la progression amorcée l'année dernière. Si l'humidité de l'hiver et la sécheresse du commencement de printemps ne constituent pas des circonstances atmosphériques idéales, les récoltes céréalisées doivent être néanmoins appréciables. Un retard d'environ quinze jours dans la production des primeurs, notamment de pommes de terre nouvelles, rendra difficile l'approvisionnement à la fin du mois de mai.

Par contre, la production animale sera encore en hausse très sensible, particulièrement dans le domaine des produits laitiers : l'abondance retrouvée a déjà amené le gouvernement à prendre des mesures de soutien des prix. Cette abondance est la meilleure garantie que les hausses des bas salaires ne pèseraient pas sur le niveau des prix.

2) *Le commerce extérieur*

A s'en tenir aux statistiques, l'évolution du commerce extérieur français apparaît satisfaisante, non seulement vis-à-vis des territoires d'outre-mer, mais même vis-à-vis de l'étranger. Par rapport à ce secteur, nous ne sommes pas loin d'atteindre l'équilibre. La position de la France à l'Union Européenne de Paiements, qui donnait de larges craintes l'année dernière, est, depuis six mois, nettement excédentaire. Les exportations à destination de l'étranger ont progressé à un rythme annuel de 20 % en volume en un an, ce qui constitue un effort d'accroissement considérable. En sens inverse, l'augmentation des importations n'est que de 4 à 5 %. Une partie notable de cette amélioration provient de la reprise des échanges avec les pays de l'Est.

Les craintes que l'on avait pu avoir à la suite de l'abandon par les États-Unis des commandes *off shore* (commandes de matériel aux usines françaises, destiné à l'Armée Européenne et payées en dollars par les États-Unis) se sont révélées excessives. Certes, cet élément d'appoint conditionne l'activité économique française. Les règlements toutefois n'en sont effectués qu'au bout de deux ou trois ans et la

signature des accords de Paris permet d'en reprendre le cours.

Au total, si les premiers résultats de la libération des échanges sur l'évolution du commerce extérieur sont difficilement analysables, les précautions prises par les taxes de transfert se sont révélées largement suffisantes et il ne reste plus qu'à les réduire avec progression.

3) *Les économies étrangères*

L'expansion particulièrement aiguë de l'économie française ne se maintiendra à un rythme aussi élevé que dans un monde soumis aux mêmes cadences.

Aux *États-Unis*, la reprise économique a été plus sensible qu'on ne l'escomptait au début de l'année, notamment en ce qui concerne les biens durables de consommation. Les investissements suivant le rythme de la production avec sept ou huit mois de retard, c'est à la fin du premier trimestre de cette année (huit mois après le minimum de la production industrielle d'août 1954) que le creux de la courbe de production des investissements s'est manifesté aux États-Unis. Des signes de reprise se manifestent très nettement. En outre, les décisions gouvernementales américaines amorcent une reprise des défenses publiques.

En *Europe*, l'évolution continue à être ascendante. Depuis deux ans, et la France est à peu près dans le milieu du peloton des pays européens en progression. L'Allemagne continue à poursuivre son rythme d'expansion à 10 % par an. L'Angleterre et les pays scandinaves connaissent une cadence d'environ moitié. Mais la peur de l'inflation a gagné les milieux gouvernementaux de ces pays et il est possible que les précautions prises limitent le boom de la production industrielle.

L'environnement économique de la France est donc tout à fait compatible avec le maintien de sa progression rapide. Cependant il ne faut pas oublier, comme le rappelle M. Georges Roux, qu'à la fin de 1951 et à la grande surprise des experts, l'expansion des pays de l'O.E.C.E. s'arrêtait brusquement à la suite de mesures ayant pour but d'atténuer les pressions inflationnistes.

B. — *Danger d'inflation dans le cadre de la stabilité des prix*

Les prix français continuent à accuser une stabilité presque parfaite depuis près de trois ans. Néanmoins, des risques inflationnistes subsistent, tant du fait des prix internationaux que du déficit des finances publiques et de l'évolution monétaire.

1) *Stabilité des prix et des revenus*

On avait eu à l'automne quelques craintes sur les indices de prix de gros et de détail.

Les premiers étaient menacés par l'augmentation du prix des matières premières, que ce soit les ferrailles pour le marché de l'acier ou certains produits importés comme le cuivre ou le caoutchouc sur lesquels la spéculation s'était portée. Le calme est, à l'heure actuelle, revenu sur l'ensemble de ces marchés.

Pour les prix de détail, la menace provenait de la viande dont une petite poussée avait fort alarmé le gouvernement. Elle provenait en réalité des exportations un peu excessives réalisées pour soutenir les cours. A l'heure actuelle le fameux indice des deux cent treize articles, mesurant les prix de détail est calmement établi depuis trois mois aux environs de 145, ce qui représente une marge suffisante par rapport au niveau fatidique de 149,1 auquel la loi fait obligation de réviser le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti [3].

Par contre, l'ensemble des revenus a augmenté avec l'expansion industrielle. Les rendez-vous d'avril et d'octobre 1954 et d'avril 1955, ont permis aux salaires d'avoir largement leur part. C'est ainsi qu'au total pour l'année 1954,

3. Cependant l'inclusion dans l'indice des pommes de terre nouvelles au lieu des anciennes pendant la deuxième quinzaine du mois de mai, donne alors à l'indice une fièvre artificielle, en tout cas saisonnière, qui peut lui faire atteindre le niveau de 147.

la hausse moyenne des salaires horaires (ne comprenant pas les traitements mensuels et les salaires indirectes tel que les allocations familiales) a été de 7,8 % contre 4 % en 1953 et 2,3 % en 1952. Incontestablement les salaires réels ont augmenté.

Les revenus agricoles sont à peu près du même ordre que l'année dernière, mais répartis différemment ils laissent une impression de mécontentement. Il en est de même des revenus commerciaux qui se sont accrus dans les secteurs concentrés, ayant probablement diminué légèrement pour les entreprises familiales.

2) *Finances publiques et monnaie*

Le déficit des finances publiques est encore accru par rapport à l'année dernière, et même par rapport aux prévisions budgétaires initiales qui laissaient entre les défenses et les recettes totales, des besoins de Trésorerie d'environ 730 milliards. C'est à 150 milliards environ que l'on peut estimer l'augmentation supplémentaire de la différence entre les recettes et les dépenses due aux dernières actions désespérées du Parlement. Un tel déficit [4] ne constitue pas par lui seul une menace imminente des proportions voisines de celles de l'année dernière ou d'il y a deux ans et rien ne laisse prévoir à court terme, une rupture du fameux circuit.

Cependant, au cas où une menace psychologique d'inflation s'amorcerait, les liquidités accumulées pèseraient alors lourdement sur les demandes de consommateurs ou d'entreprises.

Au total, les risques d'inflation ne résultent guère en 1955 de considérations purement techniques, ils ne sont pas négligeables comme dans toutes les époques de développement rapide, mais peuvent être facilement contenus avec un minimum de discipline et de fermeté gouvernementale.

4. Ces besoins de Trésorerie ne constituent pas tous une défaite. En particulier le Trésor devient de plus en plus une banque d'investissements. Si l'on en compte les débits, il faudrait aussi en compter les créances.

II. — Les mesures a prendre doivent être souples, mais fermes

Il serait trop simple de séparer les politiques économiques en deux catégories diamétralement opposées : celles qui provoquent une expansion et celles qui s'opposent à des menaces d'inflation. C'est au contraire le propre des périodes de transition que de comporter à la fois des préoccupations de ces deux ordres. A celles-ci dans le cas de la France, s'ajoute la nécessité toujours plus impérieuse de poursuivre la remise en ordre des structures économiques françaises esquissée ces dernières années.

A. — *Poursuivre la remise en ordre*

Ce n'est pas seulement pour continuer l'amélioration des conditions de vie françaises que la poursuite de la remise en ordres est plus que jamais nécessaire, c'est également pour de simples raisons de prudence. En effet, si la stabilité monétaire a découvert, comme une marée descendante, des situations difficiles jusque-là cachées par la hausse persistante des prix, notamment dans la distribution, cette mise en contact des nécessités du prix de revient a été beaucoup moins pénible dans une période d'expansion. Il en serait tout autrement si une stagnation commençait à s'introduire à l'étranger, même si elle ne devait pas franchir les frontières de notre pays. Il serait trop tard à ce moment-là pour faire l'effort nécessaire, et amener les prix de revient français au niveau des prix de revient de nos principaux concurrents.

1) *Sur le plan intérieur :*

Sur le plan intérieur, les nécessités de la remise en ordre comportent tout d'abord la *continuation de l'effort démographique* qui s'impose de plus en plus à notre pays au moment où les générations clairsemées commencent à constituer l'effectif des femmes en âge d'être mères. C'est encore pendant dix ans que doit durer l'effort de natalité français à ce sujet, et il n'est pas inutile de se le remettre en mémoire chaque fois où de nouvelles répartitions des revenus risquent de mettre en cause une politique qui, quel que soit son coût, a permis de combattre le plus grand fléau de l'économie française entre les deux guerres.

Parmi les autres modes de distribution de revenus, il est certain qu'une *réforme fiscale,* annoncée et réclamée depuis longtemps, ne peut plus attendre : c'est elle en effet qui permettra seule de supporter les confrontations avec les pays étrangers et qui peut rendre acceptables les sacrifices demandés à certaines catégories de la nation. Mais le report de la charge des dépenses de l'État sur les impositions directes, s'il est essentiellement démocratique et souhaitable, rencontrera dans le climat politique actuel des difficultés psychologiques, car l'opinion paraît mal disposée à accepter les sacrifices nécessaires à une véritable réforme fiscale. A tout le moins, la diminution des subventions économiques de la part de l'État permettrait de supprimer les recettes correspondantes; et, dans cet esprit, les diminutions des transferts opérés d'un secteur à l'autre par le truchement des subventions constitueraient déjà un soulagement appréciable.

La *continuation de l'effort d'équipement productif* est également nécessaire, ainsi que la propagande et la vulgarisation pour permettre de les mieux utiliser. Mais, à cet égard, deux priorités apparaissent :

Une attention particulière doit être donnée à la *construction de logements*. Non seulement les besoins non satisfaits sont considérables, non seulement la construction reste très inférieure à ce qu'elle est dans les autres pays, mais l'industrie du bâtiment est ou risque de devenir, faute de moyens techniques, une cause de tension inflationniste. Déjà se manifestent quelques tensions dans ce secteur (manque de matériaux, hausse des adjudications). Faute de mesures techniques, les financiers imposeront une réduction des crédits. Il importe donc de déployer un effort intense pour accroître la production dans ce secteur. Tous les moyens doivent être utilisés concurremment et notamment : — Progrès technique et construction massive. — Orientation des jeunes vers ces professions. — Formation professionnelle des adultes. — Immigration d'ouvriers qualifiés (Italie, Hollande). — Formation professionnelle des Algériens.

Par ailleurs, il est nécessaire en effet de montrer à chacun quelle est la physionomie de la France de demain pour lui faire sentir que son effort n'est qu'une partie de l'effort collectif. C'est d'ailleurs la dernière chance que nous avons de donner un sens positif à un sentiment national qui ne trouve à l'heure actuelle à s'exercer que d'une manière critique et négative. Mais pour cela il faudrait avoir le courage de poser franchement les problèmes et le moyen d'en déterminer les données. Pour de larges secteurs de l'économie, notamment pour l'*agriculture,* nous ignorons malheureusement complètement de quoi demain sera fait. Nos prix doivent descendre : les produits du sol doivent être obtenus chaque année avec des prix de revient diminués, mais nous n'avons pas vu si nous pouvions réaliser cet objectif avec moins de bras à la terre ou plus d'exportations, ce qui est un des traits inconnus, mais fondamentaux du visage de notre pays dans l'avenir. Quoiqu'il en soit, on doit rappeler la nécessité de reconvertir l'agriculture plus encore dans la production animale.

2) *Sur le plan extérieur :*

La libération des échanges occasionne dans notre pays des gênes incontestables; certaines activités s'en ressentent sérieusement. Ce n'est cependant pas une raison pour arrêter la confrontation entre les prix de revient français et les prix étrangers, qui ne peut être qu'expérimentale. Mais cet effort doit rencontrer deux limites :

La première est constituée par la bonne foi de nos partenaires. En effet, nos voisins principaux comme l'Allemagne et l'Angleterre opposent à nos exportations, non pas des barrières officielles, mais des ententes privées, ou plus simplement une discipline du consommateur allemand ou britannique pour l'achat de ses produits nationaux. Aussi les exportations obtenues à la fin de 1954, semblent correspondre à un optimum qui pourra se maintenir pendant un certain temps, mais dont il faudra changer les bases pour assurer une prolongation durable.

Par ailleurs, il est incontestable que le taux officiel du franc, compte tenu de la manière dont la charge fiscale s'insère entre le prix de vente et le prix de revient, constituerait, sans les taxes de transport et les subventions à l'exportation, une aggravation de nos conditions d'échanges.

Dans certaines limites, la subvention à l'exportation peut, contrairement à un préjugé répandu, être considérée comme une méthode et non comme un expédient. Elle est utile et ne risque pas de créer de tension inflationniste sous deux conditions : 1° L'écart entre le prix intérieur et le prix extérieur ne doit pas être trop élevé. 2° Les devises obtenues doivent être utilisées avec la plus grande attention pour débloquer un secteur qui freine l'expansion générale.

B. — *Continuation de l'effort d'expansion*

Quels que puissent être les risques inflationnistes, l'effort d'expansion doit être poursuivi plus que jamais. En effet, nous ne sommes pas assurés que les mesures destinées en principe à juguler l'inflation menaçante dans les pays étrangers ne contribuent pas à ralentir l'expansion économique. Si les mesures anti-inflationnistes ont plus d'influence sur le comportement du producteur que sur les faits eux-mêmes, ces comportements mêmes peuvent être, en sens inverse, soutenus par des indications précises de la part des autorités responsables.

La limite d'une telle expansion est fixée dans le projet de loi de finances qui prévoyait un équilibre global avec un niveau de production d'environ 7 % au-dessus du niveau de 1954. Comme on vient de le voir précédemment, il est vraisemblable que ce rythme sera tenu au moins jusqu'au mois d'octobre 1955, date à partir de laquelle il est difficile de faire des prévisions.

Par rapport à l'équilibre prévu dans le projet de loi des Finances, deux considérations optimistes peuvent être avancées : 1° Les objectifs économiques peuvent être légèrement supérieurs à ceux qui sont prévus en raison d'une possibilité plus grande de développer la production des biens industriels de consommation. A la suite des calculs fait au Commissariat général à la Productivité et exposés devant la Commission, l'expansion possible pourrait atteindre 8 à 9 % (ce qui suppose 12 % environ pour la seule production industrielle). 2° Il semble que la productivité attendue par les chefs d'entreprises, d'après l'enquête menée par l'Institut de conjoncture, doive être supérieure de 1 à 2 %, ce qui est prévu dans le projet de loi de finances.

L'aggravation du déficit budgétaire d'environ 100 milliards constitue par elle-même une augmentation de la

demande globale d'environ 1 %. Les prévisions d'investissements privés semblent bien correspondre à ceux demandés effectivement. Il semble donc que, *sous réserve de l'effet à l'intérieur des prix*, l'équilibre de la demande et de l'offre globales ne soit pas sérieusement perturbé par une augmentation supplémentaire du pouvoir d'achat des consommateurs de l'ordre de 4 % englobant à la fois les augmentations de salaires et comme celles des autres revenus et des prestations familiales et s'ajoutant à l'amélioration obtenue à l'heure actuelle.

Les raisonnements globaux ne peuvent servir à définir qu'une moyenne. La manière dont sera réalisée cette augmentation globale des revenus et des salaires n'est pas sans conséquence sur la tendance inflationniste éventuelle de la conjoncture. Mais deux raisons incitent à être particulièremet prudent dans cette estimation.

La première est l'ignorance de l'*aboutissement définitif du pouvoir d'achat supplémentaire* ainsi distribué. une augmentation de certains salaires, par exemple, bénéficie directement à ceux auxquels elle est consentie, mais indirectement aux salariés et aux profits des commerces et des productions auxquels les bénéficiaires directs s'adressent.

En second lieu, la détermination des *pénuries relatives* est quelquefois assez difficile. L'erreur commise par tous les milieux économiques au commencement de 1954 sur la capacité de production des biens industriels de consommation doit nous rendre prudents pour l'avenir.

Il est très difficile de déterminer à l'heure actuelle si une augmentation des bas revenus que l'on pense devoir être affectés en priorité aux achats de viande et de produits animaux, serait plus ou moins dangereuse qu'une augmentation des revenus moyens allant plutôt à l'achat de biens industriels.

C. — *Précautions contre l'inflation*

1) *Multiplicité des causes :*

Au mois de mars 1955, les risques d'inflation qui se précisent constituent un danger plutôt par leur nombre que par l'intensité de l'un d'entre eux.

a) *Facteurs constituant les prix de revient.*

Les hausses de *salaire* qui sont nécessaires pour améliorer la demande globale peuvent, dans certaines activités et pour certaines entreprises, peser sur les prix de revient, de telle sorte qu'un certain nombre d'entreprises soient amenées à augmenter leur prix ou à cesser leur activité. Une alternative se présentera alors à l'économie de ces secteurs : dans une option, il faudra apporter dérogation aux arrêtés de prix, s'il en existe, ou assister à une hausse de prix libres, si le marché le permet : l'ensemble des prix augmentera et le consommateur aura à en supporter l'effet. L'autre solution est la disparition des entreprises les moins productives et la concentration de la production tendant vers celles qui pourront faire des prix de revient plus bas avec un bénéfice moins grand par unité.

Dans le cas particulier des entreprises nationalisées, qu'elles soient ou non en déficit, l'augmentation des prix de revient se traduira au mieux par une diminution de la partie des bénéfices affectée à l'auto-financement, et dans les cas les moins heureux par une aggravation du déficit. Pratiquement, le trésor public sera alors forcé de combler la différence. Même pour les entreprises qui font des bénéfices, l'augmentation sera probablement accompagnée d'une diminution des profits

que l'on pourrait attendre d'une activité accrue en 1955. Dans certains cas, cette perte sera compensée par l'accroissement de la production; dans d'autres, elle ne pourra l'être et diminuera les revenus des entreprises.

On peut donc concevoir que l'augmentation des salaires puisse être, dans certains secteurs, une cause de hausse des prix et, en tout cas, une augmentation de la résistance à la baisse. Cependant, l'augmentation permanente de la productivité doit minimiser ce danger, surtout si des discriminations sont effectuées suivant les cas.

La hausse des *prix des matières premières* peut également peser fortement sur le prix. A l'heure actuelle, elle n'est sérieuse que pour les métaux non ferreux et particulièrement pour le cuivre. Il doit être possible de reporter ces hausses momentanées ou, en tout cas, d'en limiter considérablement l'effet. L'augmentation de 2 ou 3 % du prix de l'acier pourrait, dans la majorité des cas, être aisément résorbée, sauf peut-être dans les matériaux nécessaires à la construction.

Par contre, les détaxations légères d'*impôts* indirects qui semblent être envisagées par le Gouvernement à l'heure actuelle, si l'on en croit les conversations qu'il a eues avec les organisations représentatives des commerçants, ne pourraient que soulager le prix de vente dans un certain nombre de cas.

Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que certains produits puissent, au total, encore supporter une baisse de prix, grâce au développement de la production et au perfectionnement technique, et ces baisses devraient venir en compensation d'éventuelles hausses.

b) *Poussée de la demande globale.*

Une poussée de la demande globale, correspondant à l'augmentation supplémentaire (indiquée plus haut)

d'environ 4 % de la masse salariale[5] ne serait pas excessive. Elle risque, cependant de se heurter, on l'a vu, à une politique d'exportation des produits agricoles, et particulièrement de la viande. Il y aura, évidemment, une certaine difficulté à reconduire à la fois ces deux actions. Mais, il semble suffire d'une certaine rapidité dans les décisions et d'une bonne volonté de la profession de la boucherie pour pouvoir réaliser à la fois une augmentation sensible des salaires et la continuation des exportations agricoles. Dans les cas les plus extrêmes, il faudrait, d'ailleurs, mieux assurer les exportations prévues et importer, le cas échéant, des quantités légères de viande, d'accord avec la profession, à condition que ces importations soient exceptionnelles et réalisées aussitôt que décidées.

c) *Effets psychologiques.*

Le plus grave peut-être est la croyance psychologique à une hausse effective des prix. Celle-ci pourrait résulter des événements étrangers et, en particulier, d'un climat international à la hausse des prix. Une stricte politique financière devrait, cependant, éviter en 1955, tout affolement à ce sujet.

2) *Souplesse et continuité de l'action :*

Il est donc possible de soutenir vigoureusement la continuation des exportations économiques, à condition d'avoir à la fois la souplesse, la continuité dans les déci-

5. Ces recommandations ont été formulées le 17 mars. Ces diverses mesures formant le « rendez-vous d'avril » ont en fait conduit à augmenter la masse salariale d'environ 3 %. Ces décisions gouvernementales sont demeurées légèrement en deçà du danger inflationniste.

sions politiques et leur application. Suivant les différents points névralgiques, ces deux qualités revêtent des formes différentes.

a) *Pénuries.*

Une des premières conditions pour éviter l'inflation dans le proche, comme dans le long terme, est de supprimer tout goulot d'étranglement éventuel. En d'autres termes, l'expansion de la production ne doit pas rencontrer la limite des pénuries visibles.

En 1955, celles-ci ne pourraient se trouver que dans la production de *viande*, sur laquelle nous ne reviendrons pas, et dans l'industrie du *bâtiment*. Les symptômes de hausse et de fermeté des prix qui se manifestent dans l'activité de la construction ne doivent pas s'étendre à l'économie générale, si l'on prend la précaution de pousser au maximum la formation de la main-d'œuvre professionnelle, ainsi que l'approvisionnement en produits rouges. Comme il a été dit dans le rapport précédent, une liaison plus étroite entre les diverses administrations tutrices de la construction permettrait également d'étaler et de coordonner les mises en chantier dans les divers secteurs de manière à permettre pendant l'année le maximum d'ouvertures de chantiers avec ces moyens limités.

En matière de pénurie, il faut, d'ailleurs, dès maintenant, voir plus loin que l'été 1955 : il faut assurer la continuité de l'expansion, notamment en matière d'*énergie électrique* et de *produits de base*. C'est à cet effet que l'établissement des lois-programmes devrait permettre, non seulement sur les chantiers eux-mêmes, mais également parmi les industries pourvoyeuses de ces chantiers, d'obtenir une régularité qui, tout en permettant une production accrue, éviterait les irrégularités en matière de prix. Dans le domaine du bâtiment,

de nouveau, le développement de la construction industrielle, de la pré-fabrication et de la normalisation des travaux de deuxième œuvre devraient pouvoir très rapidement augmenter la capacité de la production française.

b) *Revenus.*

La souplesse et la continuité sont également nécessaires en matières de revenus. Une fois assurées les préoccupations sociales qui exigent un minimum décent à chaque travailleur, ainsi, d'ailleurs, qu'à chaque Français qui n'est pas pourvu directement, ou indirectement, d'un revenu global du travail, les augmentations de salaires doivent pouvoir se faire d'autant plus rapidement qu'elles s'attaqueront aux possibilités de la production.

La conclusion de conventions collectives dans les branches en expansion et, en outre, celle d'accords relatifs au réemploi de la main-d'œuvre libérée par la nécessité de l'évolution économique, permettra seule la souplesse dans les augmentations de salaires qui semblent nécesasires. La participation aux fruits de l'exploitation, à l'accroissement de la productivité et de la production permettra aux salaires d'épouser de plus près encore les possibilités des entreprises. En cette matière également, la continuité doit permettre d'assurer la confiance dans l'avenir. Chaque Français devrait être assuré d'une amélioration continue de son revenu, en rapport avec les progrès de la production industrielle et de la production agricole.

c) *Crédit.*

Le maniement du crédit paraît être l'arme la plus rapide dans une période comportant à la fois des risques

d'inflation et de récession. La souplesse nécessaire doit être acquise par l'adoption de règles différentes dans la politique du crédit suivant les termes, et surtout suivant les cas d'espèce.

Alors que la continuité nécessaire à une politique d'investissements des entrepreneurs nécessite une régularité et une facilité relative dans les taux et les conditions du *crédit à moyen terme,* au contraire le maniement du taux de l'*escompte*, devrait pouvoir permettre, comme cela vient d'être fait en Angleterre, de s'opposer à la continuation éventuelle de stocks spéculatifs. Suivant les dangers qui peuvent se présenter notamment par la suite du contre-coup de hausse des prix internationale, l'escompte devrait faciliter, ou restreindre dans certaines branches, l'activité, et non pas dans d'autres.

Le *crédit à la consommation* nécessite une attention particulière. Cependant, l'unanimité est loin d'être faite à son sujet. Son existence permet, non seulement, en le manœuvrant, de diminuer la demande globale de consommation; en outre, il peut faire reporter sur des secteurs susceptibles d'une expansion rapide et sans hausse de prix, un pouvoir d'achat qui aurait normalement tendance à se porter sur des secteurs où les capacités de production sont peut-être atteintes. La généralisation du crédit à la consommation ne se conçoit d'ailleurs que dans un climat d'augmentation très large des revenus, puisqu'il a une tendance très naturelle à faire développer la consommation de biens durables, ce qui serait au détriment des consommations plus classiques de biens et de services non durables, si les revenus n'étaient pas augmentés d'une manière sensible. L'unanimité se reforme sur la nécessité de contrôler les versements de ce crédit, et en particulier de réprimer l'usure à laquelle il a trop souvent donné lieu dans un passé récent.

d) *Échanges extérieurs*.

Dans le domaine des échanges extérieurs, la souplesse et la continuité sont également requises de toute action politique. Il ne semble pas exister d'autres moyens d'apprécier si l'ouverture de la frontière à un produit déterminé est dangereuse que d'en faire pratiquement l'expérience; mais il faut alors pouvoir arrêter rapidement toute initiative qui se révélerait préjudiciable d'une manière durable à l'économie française. La progression dans la suppression des contingents permet, d'ailleurs, plus facilement la libération de nouveaux postes. En outre, la réduction progresisve des taxes de compensation doit être cherchée dans tous les secteurs, dès que ce sera possible.

Si la souplesse prévaut en matière d'importations, c'est la continuité qui semble la plus indispensable pour les exportations. Même au prix de tension sur le marché intérieur, il nous faut absolument assurer à un courant d'exportation des marchés stables et réguliers. Mieux vaut une exportation plus faible en quantité, mais assurant sa propre survie, que des facilités comme celles qu'assuraient, par exemple, les commandes *off shore* qui ne permettent pas un courant régulier de vente à l'étranger. La continuité de ces dernières doit également procéder d'une meilleure organisation de nos services de vente à l'étranger, et de l'assurance contre les risques que l'extérieur d umarché français pour faire risques que l'exportation comporte, et d'un offort de propagande à l'intérieur du marché français pour faire respecter les normes internationales, notamment en matière de qualité des produits alimentaires.

e) *Adaptation et reconversion.*

Si le changement d'un certain nombre d'activités est nécessaire, il convient là également d'assurer le minimum de souffrances possibles par la souplesse des procédés employés.

Une décentralisation, non pas des décisions de l'État, mais des coordinations nécessaires à l'échelon régional, permettra plus facilement de trouver sur place l'emploi de la main-d'œuvre libérée par les concentrations industrielles ou agricoles, d'une manière efficace et productive. C'est souvent, en effet, sauf dans des cas de technicité particulièrement grande, dans la constitution d'une activité locale que la solution la moins coûteuse pour la nation doit être trouvée aux transformations de structures qui sont en train de s'opérer. La collaboration de tous ceux qui sont intéressés à ces mesures leur assurera un caractère non seulement plus humain, mais plus efficace.

Mais, dans ce domaine également, la continuité doit être assurée. C'est par de larges vues sur ce que sera la France, non seulement à la fin de 1955, mais également en 1965, et, en outre, sur l'image que l'on peut se figurer du monde dans lequel nous serons alors, que les grandes lignes d'action doivent être déterminées.

JACQUES DUMONTIER.

Imprimerie AUBIN, LIGUGÉ (Vienne).
D. L., 2e trimestre 1955. — Imprimeur, n° 1.194.
Directeurs gérants : A.-J. MAYDIEU, R.-C. CHARTIER. N.M.P.P.